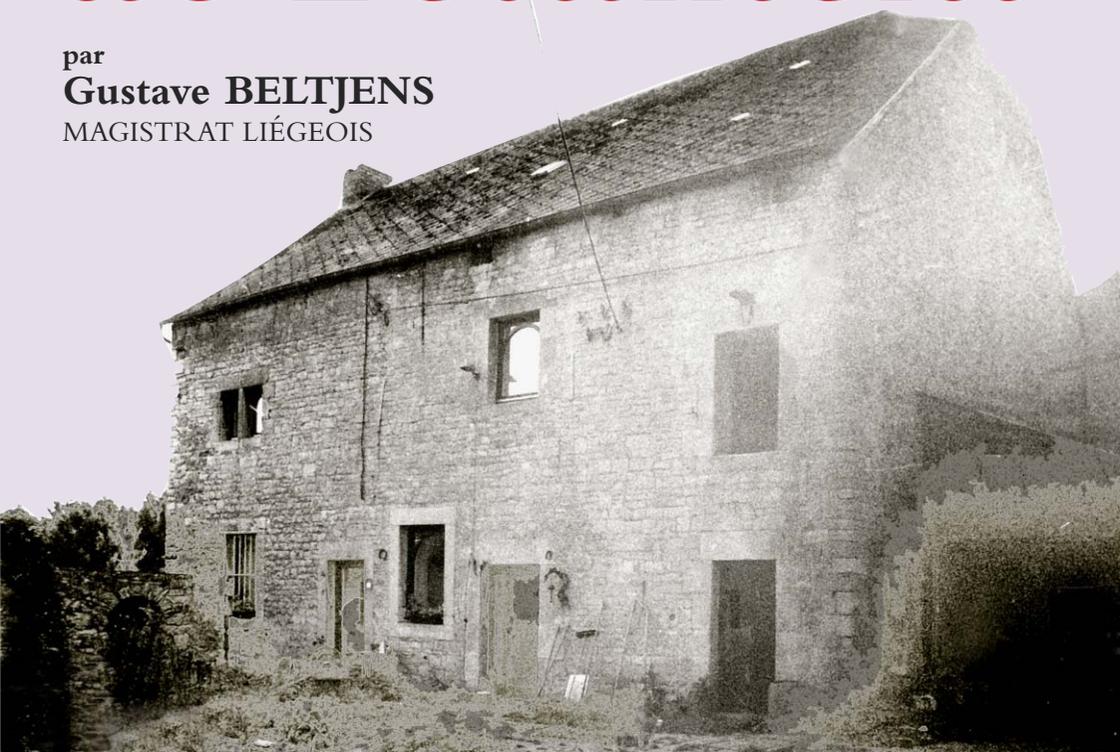


# *Le crime de Tolumont*

par  
**Gustave BELTJENS**  
MAGISTRAT LIÉGEAIS





Bâtiments fermiers à Tolumont photographiés en l'an 2000.

*En première de couverture :*

– Le château d'Anthises et deux autres maisons considérables en Condroz, vers  
1740, par Remacle LELOUP.

– La ferme de Tolumont photographiée en l'an 2000!

*(Texte paru par épisodes dans le journal « L'Illustration Européenne » (du 2 février au 13 juin  
1878), par Gustave BELTJENS, conseiller à la Cour d'appel de Liège. –*

*Le livre intitulé « Le crime de Tolumont », par Jean DU BELT (pseudonyme de  
Gustave Beltjens), est paru chez Vaillant-Carmanne en 1878.)*

Remis en page par et pour <http://www.eglise-romane-tohogne.be>  
en août 2022

# *Le crime de Tolumont*



# LE CRIME DE TOLUMONT

PAR UN MAGISTRAT LIÉGEOIS

## I. Anthisnes

Le drame judiciaire que nous présentons à nos lecteurs puisera son principal mérite dans la vérité historique des faits, que nous avons scrupuleusement observée.

Ces faits, nous les avons trouvés, non pas dans la tradition ou dans les récits plus ou moins fidèles des habitants de la localité qui les vit naître, mais dans des documents précieusement conservés au dépôt des Archives de l'État, à Liège, et qui ont été gracieusement mis à notre disposition.

Le paisible village d'Anthisnes-en-Condroz, situé à six kilomètres de la station de Comblain-au-Pont, fut, en 1758, le théâtre d'un crime affreux, qui, pendant de longues années, jeta la consternation dans le pays.

À cette époque, la seigneurie et vicomté d'Anthisnes appartenait à l'ancien pays de Liège ; elle releva de la Principauté de ce nom jusqu'en 1768.

Le 23 août de cette année, il intervint une convention et une transaction entre Son Altesse le Prince-Évêque de Liège, son Chapitre, ses États et le Prince-Abbé de Stavelot.

Le Prince-Évêque cédait au Prince-Abbé les villages d'Anthisnes et de Vien, en échange des villages de Chooz, Sclessin, Bonsin, Lantremange, la commune de Saint-Remacle et Ougrée.

À la mort de Catherine d'Anthisnes, qui avait épousé Pierre de Lierneux, le fief passa dans la famille des barons de Wal, qui le possédèrent jusqu'à la Révolution française.

Anthisnes est de la plus haute antiquité. Les nombreuses médailles et monnaies qui y ont été découvertes prouvent que les Romains avaient établi, dans la vaste plaine qui s'étend au Sud, du côté de la vallée de l'Ourthe, une villa, dont l'importance ne peut être mise en doute. Quelques naïfs — et qui dira qu'ils n'ont pas tort ? — soutiennent qu'Anthisnes n'est autre que l'ancien

« Antunacum », tandis que d'autres, plus naïfs peut-être ou plus savants, affirment au contraire que « Antunacum » ne peut être que l'« Andernach » de nos jours.

Quoi qu'il en soit, Anthisnes, au siècle dernier, ne possédait pas moins de quatre châteaux groupés les uns près des autres : celui du baron de Wal, à l'entrée du village, occupé par le baron haut-voué ; le château et l'abbaye de Saint-Laurent, tout à côté ; le château d'Ouhar, propriété du seigneur de Charneux, l'un des ancêtres du baron de Waha, le propriétaire actuel, placé à gauche, à peu de distance des deux premiers ; et enfin le château de Vien, à droite, appartenant au baron de Boileau, seigneur de Vien et chanoine de Tournai.

L'existence de ces nombreuses résidences seigneuriales, respectées par le temps, et que le touriste ne doit pas négliger de visiter, se touchant pour ainsi dire, s'explique par la richesse du sol qui les entoure. La fertilité des terres en dépendant engageait à s'y établir les puissantes familles qui ne demandaient qu'à passer leur vie dans la tranquillité.

À l'encontre du pays de Logne, son voisin, on ne voyait pas, dans la Vicomté d'Anthisnes, ces formidables manoirs et ces sombres donjons qui, par leur aspect, révélaient les idées belliqueuses du moyen âge. Le pays de Logne offrait, par les immenses montagnes qui le traversent et les rochers élevés qui le couvrent, des antres inexpugnables dignes du « Sanglier des Ardennes » et des sires d'Amblève et de Louveigné. Là, tout respirait la guerre, les conquêtes, le massacre, le pillage ; ici tout respire la paix, la richesse et le travail. Là, ont disparu ces forteresses que personne n'a songé à remplacer. Des ruines, des souvenirs légendaires, voilà ce qu'il en reste. Ici de superbes châteaux habités de nos jours, et au lieu de la solitude et des ruines, la joie de l'abondance et l'activité, résultat des progrès incessants de l'agriculture.

## II. La fermière de Tolumont

« Te tairas-tu, langue de vipère ?... De quel droit prends-tu sa défense ? Parce qu'il est bon pour toi, dis-tu !... Tu oublies que c'est moi, ta tante, qui t'ai recueillie, alors que tu savais à peine gagner de quoi te mettre des bas aux pieds, les quatre grandes fêtes de l'année, et que tu possédais quelques misérables sous que tu devais à la charité publique. C'est à moi, entends-tu, qu'il faut obéir... c'est à moi que tu dois d'avoir ton pain quotidien, et non pas à Godefroid Hanskenne, mon avaricieux époux... Ce n'est pas lui, malgré sa fortune, qui t'aurait élevée comme son enfant !... Allons, travaille et ne te permets plus, en ma présence, de dire que ce n'est pas sa faute, s'il n'est pas encore de retour.

— Tante Marie-Jeanne, reprit la jeune fille à laquelle ces sévères paroles étaient adressées, vous savez que je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour vous plaire. Soyez bien persuadée que je ne suis pas une ingrate. Je ne croyais pas m'attirer vos réprimandes en vous disant que si mon oncle Godefroid n'était pas encore rentré, c'est que d'ici « au-delà des Monts » les chemins sont difficiles.

J'ajouterais, si vous le permettez, que la charrette chargée de grains sera dans la grange avant que la pluie vienne à tomber. Du reste, Pierre Daine, mon oncle, l'accompagne, et si vous le désirez, grand-mère et moi, nous irons à leur rencontre ?

— Vous voilà encore, petite mijaurée, qui ne demandez qu'à sortir, courir les champs, dans l'espoir, peut-être, d'y rencontrer votre beau monsieur Pierre Ghérin, qui se moque de vous, lui, le fils du grand censier de Vien... N'oubliez pas que je vous défends de lui parler à l'avenir... Parce que moi, qui possédais moins que vous encore, je me suis fait aimer de Godefroid et qu'il m'a épousée, faut-il que vous, petite présomptueuse, vous vous imaginiez que Pierre vous prendra pour vos beaux yeux ! Chassez cette idée ; vous aurez à vous repentir d'avoir pensé à lui... Vous êtes avertie ; si vous tolérez encore les assiduités ridicules de votre tourtereau, je vous prierai de prendre la clef des champs au plus vite, et vous dirai d'aller chercher fortune ailleurs.

Les deux femmes en présence étaient, l'une, la fermière de Tolumont, Marie-Jeanne Daine, l'épouse de Hanskenne ; l'autre, sa nièce, une orpheline qui habitait près d'elle depuis quelques années.

Il y avait entre ces deux femmes des analogies de ressemblance frappantes.

Marie-Jeanne était belle, non pas de cette beauté fictive que procurent les secrets de l'art et de la toilette, mais elle représentait le type de la beauté naturelle.

C'était la femme de la création, forte et puissante, à la démarche assurée. Elle représentait, par moment, l'idéal de la paysanne, avec un reflet d'éducation, un vernis mondain qui semblait étrange chez une personne élevée à la campagne. Son visage respirait un air de santé qui la faisait ressembler aux madones de Rubens arrivées à la maturité de l'âge. Au premier aspect, on se sentait attiré vers elle, on se plaisait à l'admirer, mais lorsqu'on étudiait sa physionomie, on voyait dans ses yeux vifs et ardents se dessiner l'empreinte d'une fermeté de caractère et d'une méchanceté féroce qui ressortait davantage quand, fronçant ses sourcils surmontés de légères rides à peine naissantes, elle se laissait aller à des emportements qu'elle ne pouvait vaincre. Dans ces moments-là, l'on eut cru voir une tigresse prête à s'élaner sur sa proie. Il y avait alors des tons rouges dans son regard, qu'un nuage de sang paraissait couvrir. On avait peur. Au sentiment d'admiration qu'elle aurait pu inspirer, succédait un frisson d'effroi. À jamais on s'éloignait d'elle. Incontestablement, cette belle créature n'avait pas de cœur. Elle avait pu se faire aimer, mais, quant à elle, jamais un bon sentiment n'eût pu jeter de profondes racines dans son âme.

Marie-Jeanne avait vingt-huit ans. L'âge des femmes est celui qu'elles portent et non celui qu'elles ont réellement. À voir celle-ci, on la croyait plus jeune. Sa chevelure noire et abondante entourait, négligée, sa tête hautaine. Un sourire narquois et cruel dominant ses lèvres charnues, dénotait un orgueil et un dédain

peu propres à sa race. Elle était la personnification de l'égoïsme.

Dans le pays, faisant allusion à son orgueil, on l'avait surnommée « la belle *grandiveuse* ». Généralement, elle était détestée ; on s'éloignait d'elle, on la redoutait, on ne voulait pas lui réclamer ces légers services que les gens de la campagne se rendent entre eux, à titre de réciprocité.

Les mendiants qui vont, à jour fixe, d'habitation en habitation, dans les villages, réclamer chez les uns, le croûton de pain, chez les autres, le denier à Dieu, fuyaient la ferme qu'elle habitait, redoutant ses rebuffades et sa mauvaise humeur. On disait, — mais l'on raconte tant de choses au village ! —, qu'un jour elle avait excité contre un pauvre vieillard, qui lui réclamait de quoi soulager sa misère, un énorme chien de berger, et que, le lendemain, on avait trouvé, dans le bois du Blocquay, ce même vieillard, couché dans la neige, mort de faim et de froid.

Virginie Daine, la nièce, avait à peine vingt ans. C'était, au physique, le portrait vivant de sa tante. La même taille élancée et gracieuse, les mêmes yeux, mais avec un regard plus doux, plus mélancolique, la même prestance et la même démarche, le tout huit ans plus jeune.

Au moral, les deux femmes présentaient un contraste frappant. Autant l'une était acariâtre et méchante, autant l'autre était douce et compatissante. L'aînée, la tante, avait pu inspirer une passion vive à sa naissance, mais éphémère quant à sa durée ; la plus jeune, la nièce, au contraire pouvait faire naître un amour profond et inaltérable.

Marie-Jeanne était une créature bizarre. Son intelligence était bornée. C'était l'être de la nature sur lequel l'instruction, la morale et l'éducation avaient glissé sans prendre racine. Elle avait voulu s'instruire, mais ses efforts furent vains ; elle savait peu de chose. Les notions du bien et du mal étaient chez elle à l'état vague et latent, elle ne les discernait que quand elle en pouvait tirer profit. Tout, pour elle se résumait dans la satisfaction de ses désirs réalisés.

Ses conceptions présentaient quelque chose d'anormal, leur cours était capricieux, désordonné ; elles étaient le plus souvent absurdes ou extraordinaires ; quand elles apparaissaient, elles manquaient plus ou moins de vérité dans leur manifestation, et se fixaient dans sa conscience avec une persistance malade. C'étaient de véritables obsessions ; un état d'insanité morale avec intervalles semi-lucides. Son irritabilité était extrême. Elle était mécontente de tout. Désirait-elle un objet, elle était chagrine, mauvaise ; même, quand elle l'avait obtenu, loin d'être reconnaissante envers celui qui le lui avait procuré, elle lui en voulait, prétendant que jamais elle n'en avait souhaité la possession. Elle était heureuse quand elle pouvait chercher querelle et chicane à ceux qui l'entouraient ; les servantes de ferme, les varlets, son mari, tout son entourage souffrait de son caractère irascible.

Un seul homme la dominait, c'était son oncle Pierre, le frère de sa mère.

Son humeur était étrange, sujette aux plus grandes variations, passant sans motifs, ou pour les motifs les plus insignifiants, de la gaieté à la tristesse. Par moment, elle était énervée, abattue, pleurant sans raison ; parfois au contraire elle s'exaltait, se surexcitait. Sa figure se tuméfiait, ses yeux roulaient dans leurs orbites, et les paroles tombaient rapides, incohérentes, avec une volubilité extraordinaire, de ses lèvres épaissies. Puis, succombant sous le poids de la fatigue, elle montait dans sa chambre, devenait calme et douce, demandait pardon à ceux qu'elle avait martyrisés et leur affirmait, en sanglotant, une affection qu'en réalité elle ne leur témoignait pas. Sa pâleur alors la rendait intéressante.

Elle n'était à son aise nulle part ; toujours elle était dominée par des fantaisies heurtées, par une faiblesse de volonté d'où résultaient la versatilité dans les projets, l'indécision et l'indifférence pour tout ce qui n'était pas elle. Le « moi », pour elle, était tout. Elle avait les instincts de la brute pour parvenir à reporter tout vers ce « moi », son idéal. Elle était passionnée à l'excès. Lorsque ses idées étaient contrariées, elle aurait franchi les obstacles les plus sérieux pour parvenir à satisfaire ses goûts. Elle devenait brutale, emportée lorsqu'elle était contredite. Elle frappait ceux qu'elle avait aimés, brisant ou renversant ce qui lui tombait sous la main. Les bons conseils, les paroles sages et bien senties n'avaient pas d'empire sur elle ; elle les appelait des sermons propres à endormir, et leur résultat était de lui inspirer la haine de ceux qui s'intéressaient à elle ; elle leur répondait en les injuriant, les agonisant de sottises et devenait d'une loquacité extrême et d'une agitation fébrile qui se terminait par des pleurs ou des chants exaltés. À ces transports, à ce paroxysme furieux succédaient un abattement et une prostration d'un jour ; le lendemain, hélas ! de nouvelles agitations nerveuses surgissaient.

Elle avait à peine vingt-huit ans, avons-nous dit, et depuis l'âge de quinze ans, les accès de fureur, le délire et les tendances désordonnées s'étaient emparées d'elle. Elle était poussée à des actes involontaires, inconscients, les plus bizarres, les plus déraisonnables. Elle éprouvait un besoin invétéré, incessant de mentir ; la simulation était habituelle chez elle ; sans intérêt, elle voilait la vérité. Son imagination ardente lui présentait des scènes qui n'avaient jamais existé. Elle se faisait l'héroïne de ces scènes, créait des situations impossibles, dans lesquelles elle avait joué le principal rôle, et finalement se persuadait qu'elles étaient réelles. Le mensonge, la calomnie, la défiance étaient l'apanage d'un état maladif que rien ne trahissait extérieurement ; sa santé, son état physique paraissaient excellents. Elle était dominée par l'idée d'être volée ; souvent elle cachait les objets qui lui appartenaient, prétendant qu'ils lui avaient été dérobés ; elle accusait les domestiques, et les renvoyait brutalement, savourant avec délices sa mauvaise action. Les saines notions de la morale faisaient défaut chez elle ; toutes ses conceptions avaient un caractère impulsif et instinctif, ses penchants, ses ha-

bitudes dénotaient l'oblitération du sens moral. Aussi, entraînée par d'irrésistibles mouvements passionnels, elle se livrait à des emportements qui lui attiraient le mépris des bons cultivateurs, ses voisins. Ceux-ci, vivant dans une heureuse simplicité, la croyaient possédée du démon.

Ce n'était pas la démonomanie qui accablait Marie-Jeanne !

Au dix-neuvième siècle, à notre époque de science et de progrès, on eût peut-être envisagé son état comme une dépression morale qui, n'excluant pas la responsabilité entière, entrave, sous des formes variées, les manifestations de la volonté dans la sphère morale, en bouleversant « le moi », de façon à le rendre plus faible dans ses combats avec les passions, et permettrait d'accorder à l'être qui vit sous l'empire de cette situation anormale, une diminution d'imputabilité, que nos criminalistes appellent des « circonstances atténuantes ».

Hélas ! notre histoire se déroule au dix-huitième siècle ! La science n'avait pas atteint le développement qu'elle a acquis aujourd'hui ! « L'occision » était punie de mort, l'on ne connaissait pas les circonstances atténuantes pour le « faituel » déclaré coupable de ce crime.

La vindicte publique voulait du sang !

Au pays de Liège, le Prince-Évêque, le souverain ne pouvait, en principe, gracier les grands coupables. La sentence de la Cour Souveraine une fois prononcée, devait être exécutée ponctuellement, dans les trois jours, avec un raffinement de cruautés que nous développerons plus loin.

### III. Le fermier de Tolumont

Marie-Jeanne, nos lecteurs le savent déjà, était belle ; sa beauté à dix-huit ans, lors de son mariage, était proverbiale. « Belle, disait-on, comme Marie-Jeanne la *Grandiveuse* ». Les amoureux, les enjôleurs ne lui manquaient pas, mais les jeunes gens bien pensants, les épouseurs, ceux-là faisaient défaut. Aux fêtes villageoises, Marie-Jeanne avait du succès ; on s'était même, à différentes reprises, querellé et battu à cause d'elle. Son humeur variable et capricieuse, sa coquetterie plaisaient d'abord, mais, la réflexion venue, le charme de sa présence disparu, les cultivateurs se disaient qu'il fallait, pour devenir fermière et diriger avec intelligence les travaux d'une exploitation agricole, des connaissances et des aptitudes qu'ils ne rencontraient pas chez la jeune fille. Ensuite, celle-ci n'avait pas de fortune, elle ne possédait rien. Au besoin, sa vertu, un bon vouloir, s'ils avaient existé, auraient pu remplacer l'absence de quelques journaux de terre ; mais le bon vouloir n'apparaissait pas, et sur la vertu, il courait quelques légers bruits. Des buveurs attardés prétendaient l'avoir surprise, par un soir d'été, causant avec un beau monsieur, un noble seigneur de Villers-aux-Tours. Ces dires ne pouvaient avoir acquis une sérieuse consistance, ils pouvaient être faux, ils émanaient de gens ivres, mais on les commentait, et les commentaires dans ces sortes de choses équivalent à un doute, et le doute rend

l'homme défiant et timide. Il en résulta que Marie-Jeanne, a dix-huit ans, avait beaucoup d'adorateurs, mais jamais nul n'avait songé à la prendre pour femme.

Elle servait en qualité de femme de chambre au château du baron de Wal.

En général, les femmes de chambre ont peu d'attrait pour l'homme de la campagne, qui leur préfère une paysanne élevée simplement, sachant soigner le bétail, surveiller la laiterie et la basse-cour, et gouverner le ménage intérieur et extérieur de cet ensemble de détails qu'on appelle une ferme. Marie-Jeanne ne possédait aucune de ces qualités.

Le château de Wal, situé à l'entrée du village, était habité par le seigneur, baron de Wal, haut-voué d'Anthisnes.

Le baron possédait à son service un brave et digne garçon, Godefroid Hanskenne, dont le père, le grand-père et tous les ascendants, autant qu'on pouvait se le rappeler, avaient eu pour maître un de Wal.

Un Hanskenne, le trisaïeul de Godefroid, je pense, avait présenté la truëlle et le mortier au seigneur d'Anthisnes, lors de la pose de la première pierre du château ; et de pierre en pierre, une résidence seigneuriale imposante avait été édifiée. Elle existe encore aujourd'hui : c'est une construction datant du commencement du dix-septième siècle, se distinguant par son étendue et ses salles vastes et élevées, aux cheminées admirablement belles. Son architecture n'offre rien de particulier. Elle convenait parfaitement aux goûts paisibles de ses habitants. Tout y était organisé en vue de fêtes et de festins, dans le but d'y jouir d'une vie de plaisirs, pendant la belle saison de l'année.

Godefroid Hanskenne avait la confiance de son maître, qui le laissait libre de ses actions. Il lui avait permis de faire pour son compte le commerce de moutons.

Les moutons du Condroz, non moins que ceux des Ardennes, avaient une réputation bien méritée, aux pays de France et de Liège et dans les seigneuries environnantes.

Le comté de Looz, le duché de Gueldre, le pays de Juliers, la principauté de Maastricht les fournissaient ; ils étaient expédiés sur Anthisnes où, après quelques mois de bons et gras pâturages, ils étaient revendus avec un gain considérable. Ces achats et ces ventes souvent multipliés avaient fait de Godefroid Hanskenne un berger-marchand de moutons assez cossu. Il avait acquis un avoir très rondet, et en homme sage et prudent il l'avait appliqué en acquisitions territoriales.

Indépendamment d'une vingtaine de bonniers à Comblain-Fairon, il possédait la riche ferme de Tolumont, située au milieu du bois de ce nom, et dont les terres s'étendaient au-delà de la vallée de Blocquay et au milieu de la vaste plaine d'Anthisnes, à droite et à gauche de la seigneurie d'Ouhar.

Les terres du baron de Charneux et du noble sire d'Omalius, dont les châ-

teaux sont pour ainsi dire contigus au château de Wal, avoisinaient les terres de Godefroid Hanskenne.

Ce dernier était le chéri des puissantes villageoises du Condroz. Elles étaient fières de danser avec lui. Plus d'une d'entre elles s'était vue en rêve la compagne du berger. C'est que Godefroid était également un beau et solide garçon de vingt-cinq ans, sur le compte duquel les plus méchantes langues ne pouvaient s'exercer.

Sa réputation de probité, de loyauté et d'honnêteté ne laissait rien à désirer. Il était de toutes les fêtes ; c'était le boute-en-train de toutes les réjouissances, de toutes les kermesses d'alentour. La compagnie des fusiliers d'Anthisnes l'avait nommé son commandant. Les mères de famille, avides d'assurer un brillant avenir à leurs filles, l'avaient en haute estime ; c'était à qui le recevrait, à qui aurait l'honneur de le posséder pour présider les plantureux festins que se donnaient, périodiquement et à tour de rôle, les riches cultivateurs, après que la moisson était terminée, que les terres étaient ensemencées, en hiver, alors que l'homme des champs a le droit de se reposer des travaux de l'année.

Son caractère franc et sincère l'avait fait aimer de toute la jeunesse de la contrée ; on ne lui connaissait pas d'ennemis, et loin de jalouser une fortune honnêtement acquise, on était heureux d'une prospérité dont les pauvres avaient toujours une large part.

Il ne connaissait pas les longues stations nocturnes dans les cabarets ; s'il buvait, c'était modérément, pour ne pas froisser un camarade qui l'invitait à trinquer avec lui ; jamais il n'avait cherché querelle à personne ; il évitait les disputes et servait souvent d'intermédiaire pour apaiser des discussions que des libations trop copieuses avaient fait naître.

Depuis quelque temps, Godefroid était sombre et rêveur. Son commerce était poussé avec moins d'activité, sa gaieté, cette bonne gaieté qui réjouissait ceux qui causaient avec lui, avait disparu. Son joyeux sourire n'accompagnait plus les cordiales poignées de mains qu'il donnait aux amis.

À la fête d'Ouffet, il s'était montré irritable, parce que deux fois Marie-Jeanne avait dansé avec le fils du censier d'Ouhar et avait refusé de revenir avec lui au château.

Godefroid, le garçon solide et robuste, l'homme aux décisions parfois si prompts et si judicieuses, était devenu indolent, indifférent à tout ; il se sentait consumé par une passion d'autant plus vive et ardente, qu'en tâchant de l'étouffer, il ne faisait que l'aviver. Les efforts qu'il faisait pour la vaincre la rendaient plus profonde.

Le beau Godefroid aimait la belle Marie-Jeanne !

Il l'aimait, et cependant il avait peur de cet amour...

Il se disait que si elle était pauvre, il était, lui, riche pour deux. Que si elle

était capricieuse, il pourrait satifaire ses caprices ; que si elle était versatile et changeante, il ferait en sorte de la rendre meilleure ; que l'amour qu'il lui témoignerait, à tout instant, adoucirait son caractère ; qu'elle serait reconnaissante envers lui, le bénirait en raison de la position brillante dans laquelle son mariage la placerait. « J'en ferai mon idole, ajoutait-il, et à moins qu'elle ne soit la personnification de l'ingratitude, elle me rendra d'autant plus heureux, que je la rendrai plus heureuse. »

Tous ces raisonnements, loin de convaincre Godefroid, le jetaient dans l'indécision. Le doute le rendait anxieux, irrésolu. Son être était complètement transformé. Aux battements vifs et précipités de son cœur, succédaient des moments de calme ; alors il s'inquiétait, il plaçait la main sur son cœur dont il cherchait vainement les pulsations. Il tremblait, il lui semblait que la vie le quittait lentement, et il tombait dans un abattement fiévreux, regardant le ciel avec cette fixité et cette immobilité dans le regard qui dénotent l'oubli de toute chose et une contemplation béate. Revenant à lui, il secouait les idées noires qui avaient un instant traversé son cerveau, il marchait ou plutôt il courait au loin, abandonnant à son fidèle Sultan la garde de ses nombreux troupeaux ; puis, après une course effrénée, il revenait sur ses pas, tenant dans les mains sa tête où bourdonnaient mille pensées, comprimant les battements de ses tempes et promettant de rejeter loin de lui les agitations qui l'obsédaient.

Le soir, en rentrant, il trouvait, dans la cour intérieure du château, la belle Marie-Jeanne, qui, le sourire aux lèvres, le saluait, s'informait de sa santé qui déperissait ; elle ricanait, lui disant que son danseur d'Ouffet avait bien meilleure mine que lui, qu'il ne passait jamais près d'elle sans lui dire mille choses aimables.

La jalousie alors s'emparait de sa personne, bouleversait ses esprits, et les belles promesses d'oublier celle qu'il aimait s'évanouissaient aussitôt. Les nuits pour lui étaient sans sommeil.

Dans ses insomnies, il devenait semblable à l'enfant, croyait aux choses surnaturelles et se posait le problème de sa destinée, se demandant sans relâche : « Serai-je heureux avec elle ? ». Ne trouvant pas la solution par lui-même, il la demandait à des enfantillages, à des épreuves dont il combinait les éléments.

« Demain, se disait-il, demain, je verrai si elle m'aime. Si mes deux brebis noires sortent les premières de l'étable, c'est que Marie-Jeanne m'aime, et je lui ferai part des sentiments que j'éprouve pour elle ! »

Le lendemain, au point du jour, Godefroid était levé, sa résolution était prise, il courait à la bergerie, en enlevait lestement les portes en forme d'échelles qui la fermaient, et déception, ses deux brebis noires sortaient les dernières !

« Décidément, non, pensa-t-il, je ne l'épouserai pas, le sort en a décidé. »

Et, plus triste que la veille, il retournait aux champs.

Là, au milieu de la solitude, il murmurait encore ces mots qui lui montaient aux lèvres :

« Mais pourquoi ne serait-elle pas ma femme ? Qui m'empêchera de l'épouser ? Si encore j'avais mes parents, je pourrais les consulter, ceux-là me donneraient de bons conseils. Ils m'aimaient tant ; ils seraient si heureux de voir leur fils, riche aujourd'hui, riche par lui-même. »

Puis, succombant à la fatigue, il s'endormait d'un sommeil fiévreux. Il revoit en rêve son père, sa mère qui, à genoux devant lui, le suppliaient de ne pas épouser Marie-Jeanne. Il voulait le leur promettre, mais sa gorge restait muette, les sons ne parvenaient pas à sortir de son gosier, il faisait de vains efforts pour parler, s'étreignant la poitrine, s'enfonçant les ongles dans les chairs, se roulant sur l'herbe, voulant, mais en vain, jurer à sa mère chérie qu'il obéirait à sa volonté ; mais, hélas ! la vision disparaissait, sans qu'il eût pu articuler un mot. Il s'éveillait alors, abîmé par les effets du cauchemar, le corps glacé par une sueur froide et agité d'un tremblement nerveux.

Un soir, il y avait grande fête au château. On attendait le retour du seigneur qui avait été passer quelques jours dans sa terre de Tafiny, en France. Marie-Jeanne était parée de ses plus beaux atours. L'on admirait sa taille svelte et élancée ; sa coiffe était posée avec une négligence coquette sur son abondante chevelure noire. Son jupon court laissait voir des bas d'une blancheur éclatante, emprisonnant une jambe fine et nerveuse, dont les pieds étaient bien campés dans de petits souliers noirs, garnis d'un joli nœud, encadré d'une boucle d'acier.

Elle était appuyée contre un des montants de la lourde porte d'entrée, les mains plongées dans les pochettes de son petit tablier blanc, sur lequel les plis se dessinaient avec netteté en carreaux capricieux, et dont la propreté et la fraîcheur faisaient tout le charme.

Son visage, qu'elle voulait rendre gai et souriant, cachait cependant une moue qu'elle s'efforçait de dissimuler ; les légers coups secs dont elle frappait le sol de la pointe de sa chaussure, étaient le signe, sinon d'une impatience mal déguisée, du moins le précurseur d'une mauvaise humeur qu'un rien ferait éclater.

Elle venait d'apercevoir Godefroid causant avec le frère-portier de l'abbaye de Saint-Laurent, lui tournant le dos et ayant le tort immense à ses yeux d'ignorer sa présence.

Leur conversation devait être bien intéressante sans doute, car deux fois déjà, Marie-Jeanne avait été prise d'une toux sèche, qui certes pouvait être facilement entendue de Godefroid, l'abbaye de Saint-Laurent étant tout proche de l'endroit où elle se trouvait.

Godefroid ne s'était pas retourné. Enfin, n'en pouvant plus, cédant au caprice

d'une volonté qui voulait être satisfaite, elle se décida à l'appeler ; il s'empressa d'accourir. Il fut frappé de la beauté de celle qu'il nommait tout bas « sa Marie-Jeanne bien-aimée ». Il la trouva si séduisante qu'il arriva extasié devant elle, sans penser à lui demander ce qu'elle désirait.

Marie-Jeanne le regarda fixement, plongeant dans son regard la flamme de ses beaux yeux ; et haussant les épaules, lui riant pour ainsi dire au nez, elle lui dit :

— Godefroid, que deviens-tu ? Tu as l'air d'un nigaud. Serais-tu par hasard amoureux de la fille du marguillier ?

Cette fille était une pauvre créature à laquelle la nature avait refusé le moindre de ses dons. Laide et bossue, elle était la risée des enfants du village.

Godefroid ne répondit pas à ce sarcasme. Une larme suintait sous sa paupière et couvrait son œil d'un voile humide. Il pensait, à part lui, qu'il était vraiment amoureux, mais de Marie-Jeanne ; qu'il avait peur de lui en faire l'aveu, parce qu'il redoutait l'avenir, et qu'ayant été heureux jusqu'à ce jour, il aspirait à continuer cette félicité.

Son embarras fut de courte durée.

Ou entendait sur la route un bruit de grelots et de pas de chevaux lancés au grand trot.

C'était le seigneur d'Anthisnes qui revenait au manoir.

En penchant la tête par la portière de son carrosse, il fut frappé d'étonnement à l'aspect du changement survenu sur les traits de son protégé.

Il lui dit de venir le trouver dans une heure.

Godefroid fut fidèle au rendez-vous. Leur entrevue fut longue. Godefroid avoua à son maître sa passion pour Marie-Jeanne, lui demanda conseil. Celui-ci fit valoir les raisons les plus sérieuses pour empêcher une union qui, d'après lui, ne serait pas heureuse. Tout en reconnaissant que sous le rapport de la conduite, il ne pouvait rien reprocher d'une manière certaine à Marie-Jeanne, il croyait que son caractère vif, emporté, capricieux, n'offrait pas des garanties suffisantes de bonheur. Il ne cacha pas qu'il avait rencontré chez la femme de chambre de sa dame, plus de défauts que de qualités ; qu'il la croyait dissimulée, irritable, sans cœur et dominée par un égoïsme à tout oser. Il lui pardonnait, parce que par moment sa raison lui paraissait chancelante et qu'elle ne devait pas avoir complètement conscience de ses actes.

Godefroid n'apprenait rien de nouveau. Il avait étudié, lui aussi, le caractère de Marie-Jeanne, et se sentait, pensait-il, assez fort pour la rendre meilleure.

— Je serai tellement bon pour elle, disait-il, qu'elle deviendra bonne pour moi. Je l'aimerai tant, ajouta-t-il, qu'elle ne pourra me causer de la peine.

Pauvre Godefroid ! son amour dégénéré en passion l'aveuglait tellement,

qu'il s'efforçait de combattre les arguments du baron de Wal et que plus celui-ci lui déconseillait le mariage, plus il le désirait.

Il est de ces hommes dont la nature est tellement généreuse qu'ils comparent les autres à eux-mêmes, et ne peuvent voir le mal là où il existe. Ces natures-là ne redoutent pas la lutte, elles désirent briser les obstacles et, poussées par l'amour-propre de leur valeur, se croient capables de sympathiser avec tous leurs semblables.

Si le baron de Wal avait approuvé les désirs de Godefroid, sans objections, peut-être alors celui-ci eût-il hésité, eût-il douté, des arrière-pensées d'un autre genre se seraient fait jour, mais tout ce qu'il apprenait, il le savait déjà, il y avait répondu. Il se sentait fort.... il aimait.... tout raisonnement se brisait contre ce mot magique : J'aime !...

Sa résolution fut prise. Il épouserait Marie-Jeanne.

Trois mois après cet entretien fut célébré le mariage de Godefroid Hanskenne avec Marie-Jeanne Daine.

Le baron de Wal y assista.

La cérémonie nuptiale accomplie, il prit à part son ancien berger et lui dit :

— Sois heureux, Godefroid ! aime bien ta femme, tâche qu'elle te rende amour pour amour. Si tu étais malheureux au point de douter de ton Créateur, n'oublie pas que les portes du château de Wal resteront ouvertes pour toi le jour et la nuit, et que nul reproche ne te sera adressé tant que je vivrai.

Puis on installa Marie-Jeanne, la belle *Grandiveuse*, à la ferme de Tolumont dont elle était devenue la fermière. — Ce n'était plus Marie-Jeanne la servante, c'était Madame Hanskenne !

#### IV. La ferme de Tolumont

Sur le versant boisé de la montagne qui sépare la vallée de l'Ourthe du Condroz proprement dit, du côté de Comblain-Fairon, à un kilomètre d'Anthisnes, se trouve la ferme de Tolumont.

On aperçoit de loin ses toits d'ardoise jaillissant du milieu du feuillage, abrités par de grands arbres et entourés de vieux noyers, qu'on appelle à si juste titre « les amis du foyer », parce qu'ils croissent avec vigueur autour des habitations, et qu'ils s'y complaisent mieux que partout ailleurs.

Le bois, servant d'abri à la ferme qui porte son nom, est traversé par un chemin nommé « le Tige du Voué », lequel se dirige en ligne droite vers Anthisnes.

Au sommet de la montagne, au lieu-dit « les Steppennes » se trouvent, le long du Tige du Voué, les arbres de Saint-Antoine.

Ce sont quatre immenses tilleuls plus que deux fois séculaires, aux rameaux vigoureux, et tordus, qui s'étendent au loin dans la plaine qu'ils ombragent.

Ces arbres sont bien connus des pèlerins venant des bords de la Meuse et se rendant à Saint-Roch. Jamais ils ne passent devant eux sans s'arrêter. C'est l'étape obligée, la halte traditionnelle.

Les vagabonds, les marchands ambulants, ces sortes de Bohémiens au teint jaune et huileux, à la chevelure noire et inculte, qui courent les campagnes pour y trouver de quoi gagner leur vie, en vendant ou réparant les ustensiles de ménage les plus usuels, y dressent leur atelier en plein air, et dans les nuits d'été s'installent à l'abri du feuillage épais.

Sur leurs troncs majestueux, s'étalent quelques images et emblèmes pieux.

C'est à cet endroit, nommé « les Steppennes », que se dressaient, au dix-huitième siècle, les fourches patibulaires.

C'était le lieu du supplice de la seigneurie, où les criminels condamnés étaient livrés au bourreau, exécutés pour l'exemple de tous et souvent exposés après avoir été exécutés.

S'il est vrai qu'au siècle dernier les fourches patibulaires devaient généralement être placées hors des seigneuries, bourgs et villages, mais non loin de là, encore faut-il reconnaître que rarement, par une dérision qui semble amère, endroit plus pittoresque ne fut choisi pour des spectacles d'une atroce barbarie.

La vue y était ravissante ; indépendamment d'Anthisnes, de ses plaines fertiles, de ses nombreux châteaux, on voyait se dérouler le panorama le plus riant : Xhos, Vien, Ouhar, Géromont, les hauteurs de Comblain-au-Pont, s'étagaient au milieu de leurs nids verdoyants.

On choisissait toujours les lieux d'exécution et d'exposition à proximité de quelque grand-route, dans un site élevé. On voulait, par l'établissement des fourches, ajouter à la peine du supplicé, en rendant son corps le jouet des vents, en l'abandonnant aux oiseaux carnassiers, en le privant de toute espèce de sépulture.

Les environs de la ferme de Tolumont, on le voit, rappelaient de tristes souvenirs ; isolée de toute habitation, d'un accès assez difficile, elle eût convenu à un monastère, à des êtres désireux de consacrer leur vie à la retraite et à la prière.

Ses bâtiments, solidement construits en moellons du pays, formaient un vaste parallélogramme, dont chaque côté bordait une cour intérieure. Le corps principal du logis, dans lequel nous allons pénétrer, se composait, au rez-de-chaussée, d'un vestibule donnant à droite sur une première pièce garnie d'une table, le long de laquelle couraient des bancs en bois.

C'était la cuisine ; elle communiquait avec la salle principale, que Godefroid avait fait orner avec goût, même avec une certaine recherche.

Le jour de l'installation de la nouvelle fermière, qui était celui de son ma-

riage, il avait fait placer sur le manteau de la cheminée deux immenses potiches de Delft, chargées de fleurs. Une belle statue de la Vierge se reflétait dans une glace de Venise, présent de noces de son maître.

Dans un coin de la chambre, devant un moelleux fauteuil, aux bras arrondis et au dossier monumental, on voyait un rouet élégant, chef-d'œuvre de sculpture, destiné à la dame du logis, pour charmer ses longues soirées d'hiver.

Une corbeille artistement travaillée était bondée d'une laine blanche, fine et soyeuse.

Les hautes armoires regorgeaient de linge. La vaisselle luisante, dressée sur des étagères, couvrait les murailles.

Les beaux plats de faïence, les ustensiles de ménage, qui ne devaient être employés que dans les jours de gala, étaient renfermés dans d'épais bahuts.

Au milieu d'un énorme guéridon en chêne massif, dont les pieds étaient reliés entre eux, reposait, dans un joli panier en osier brun sur lequel était inscrit le nom de Madame Hanskenne, le trousseau de clefs, signe du commandement et de l'autorité, représentant le sceptre du pouvoir de la dame de ménage, de la souveraine de la ferme.

Godefroid aimait tant sa Marie-Jeanne qu'il était radieux de lui montrer, de lui offrir tous ces objets. Marie-Jeanne les avait regardés froidement, oubliant de remercier celui qui s'était ingénié à rendre agréable son séjour dans sa nouvelle demeure.

L'escalier conduisant à l'étage se trouvait dans la pièce principale. Ce même escalier, en se prolongeant, servait pour descendre à la cave. À gauche de l'entrée était la laiterie. L'étage supérieur se composait de cinq pièces, indépendantes les unes des autres, donnant sur un même palier. La chambre nuptiale, la plus grande, la plus belle, avait été bien soignée.

Vis-à-vis du logement des maîtres s'élevait la grange ; les deux autres côtés du parallélogramme comprenaient, l'un le fournil, l'autre les étables avec le grenier à foin et les locaux destinés aux domestiques.

Des troupeaux d'oies, de canards, de pintades, de coqs, de poules, picoraient dans l'immense cour intérieure, ranimaient de leurs chants et de leurs cris. Ils semblaient saluer, par leurs battements d'ailes, l'arrivée de leur belle maîtresse.

Que la ferme était gaie ce jour-là ! Tout y était riant, tout y respirait l'aisance, le bien-être.

Godefroid, le sourire aux lèvres, adressait au nombreux personnel sous ses ordres mille choses aimables. Sa gaieté lui était revenue, il allait de l'un à l'autre pour revenir vers sa Marie-Jeanne, qu'il regardait amoureusement, pressant sa main, lui disant qu'ils seraient heureux, à deux, dans ce beau nid d'amour qu'il lui avait préparé, lui montrant, perchés sur la crête du toit, un pigeon et sa

blanche colombe, et riant aux éclats, de ce bon rire partant d'un cœur allègre et joyeux.

... ..

Dix années ont passé.

Nous nous trouvons au moment où Marie-Jeanne, trônant en despote, accablait d'injures sa nièce Virginie, lui reprochant de se laisser courtiser par Pierre Ghérin, le fils du riche censier de Vien.

Marie-Jeanne est toujours belle.

Elle n'est pas changée ; seuls, ses traits semblent plus accentués. Sa voix est dure, ses paroles sont saccadées. Elle est impérieuse ; son énergie, sa volonté de fer sont restées.

Son égoïsme, son « moi » est plus grand que jamais.

À ce défaut, est venue se joindre une passion nouvelle ; celle de l'or et le goût des dépenses. Elle a apporté à la ferme les changements les plus radicaux. Elle n'a pas su comprendre que, dans une exploitation agricole, maîtres, domestiques, valets, tous doivent se donner la main, s'entraider, que chacun, dans la sphère de ses attributions, doit concourir au même but : forcer la terre à donner ses plus beaux produits.

L'intérieur du ménage est morne et triste. Les domestiques ont été chassés à tour de rôle, ou sont partis de leur plein gré, plaignant leur maître, ayant pitié de lui, mais ne pouvant continuer à servir la fermière qui les brutalisait, les maltraitait, les accusant de méfaits qu'ils n'avaient pas commis, ne leur donnant pas toujours, et c'était pour elle une grande satisfaction, une nourriture suffisante. De là, des querelles qu'elle provoquait. Elle se plaisait dans les disputes, accablant les sujets des injures les plus grossières, créant sur leur compte les calomnies les plus noires, espérant leur enlever ce qu'ils avaient de plus cher, eux, pauvres ouvriers, obligés de se mettre à la solde de leur semblable : leur réputation d'honneur et de probité. Elle leur donnait des ordres contradictoires, prétendant, lorsqu'ils étaient exécutés, qu'ils n'avaient pas été formulés, les tracassant de mille manières, heureuse de les contrarier. Aussi, les hommes et les femmes de service, étrangers à la famille, n'existaient plus à la ferme. On refusait de servir la fermière !

Un garçon de charrue, du nom de Jean Pondut, seul était dans les bonnes grâces de Marie-Jeanne.

Hypocrite, insinuant, menteur, avide surtout de posséder, il était parvenu à se rendre nécessaire, indispensable à la fermière.

Il avait étudié la nature bizarre de cette femme ; il s'était dit qu'il dominerait cette intelligence faible au fond, qu'il résisterait parfois aux caprices de Marie-Jeanne ; qu'au besoin, il la pousserait jusqu'au paroxysme de la colère ; qu'il

provoquerait les scènes qu'elle aimait tant et l'entourerait de flatteries.

En agissant ainsi, il favorisait les mauvais instincts de Marie-Jeanne, satisfaisait ses goûts, l'encourageant dans ses folies, lui donnant raison le plus souvent à tort et à travers, et surtout il l'excitait contre son mari.

Au physique, c'était un homme aux cheveux plats, au front écrasé, à la face jaunâtre, aux lèvres minces et serrées, aux yeux enfoncés dans la tête.

La nature sournoise du domestique convenait parfaitement à celle de Marie-Jeanne. Il y avait entre ces deux êtres mauvais, égoïstes et cupides une communauté de pensées qui les rendait nécessaires l'un à l'autre.

Selon l'habitude des fermes, il tutoyait Marie-Jeanne. Il n'obéissait qu'à elle ; quand le maître parlait, il haussait les épaules. Celui-ci plus d'une fois avait congédié son domestique ; mais les cris de Marie-Jeanne, ses emportements, ses attaques nerveuses, réelles ou jouées, obligeaient Hanskenne à le conserver. S'il eût agi autrement, il aurait augmenté encore les tortures de l'enfer qu'il endurait.

Son autorité avait disparu. Elle résidait toute entière dans les mains de sa femme, qui avait appelé près d'elle sa mère, Marie Tombeur, la veuve de Jean Daine, et Pierre Daine, son oncle, le frère de sa mère.

La mère de Marie-Jeanne était une femme maigre et osseuse, d'une constitution solide et nerveuse, aux cheveux grisonnants, à la face jaune et ridée, dont les petits yeux vifs et ardents dénotaient, par leur extrême mobilité, une intelligence astucieuse et rusée.

Voilà le milieu dans lequel Hanskenne se débattait ! Sa femme, d'un côté, et de l'autre, sa belle-mère, le frère de celle-ci, et un domestique insolent.

Il était bien à plaindre, le pauvre Godefroid ! Sa bonté, cette bonté innée lui était restée. Son caractère avait vieilli de vingt ans. Abîmé par la douleur, accablé par le chagrin, il était devenu plus indécis, plus irrésolu que jamais. Il était découragé, n'ayant plus confiance en lui-même, n'ayant personne à qui confier ses peines pour soulager son cœur et demander conseil.

Encore si le Ciel avait béni son union, si chaque fois en rentrant, à côté du visage irrité et maussade de sa femme, il aurait trouvé le sourire enfantin et joyeux d'un petit être qui lui aurait tendu les bras, en agitant impatiemment ses petites jambes roses et potelées !

Mais non... rien, pas une caresse, pas une bonne parole, pas un regard de bienveillance !...

Toujours des reproches, des scènes agitées, des sottises, des injures !

Parfois cependant, mais c'était rare, un sourire bienveillant lui était adressé, mais un sourire timide, qui se cachait de crainte d'être aperçu par les habitants de la ferme.

Ce sourire, c'était cette belle jeune fille, orpheline, du nom de Virginie Daine, la nièce de sa femme, qui le lui adressait.

Elle était compatissante, elle ; elle comprenait les souffrances de Godefroid, elle en avait pitié.

Pour Hanskenne, c'était l'ange de la maison.

Ce ange était le second souffre-douleur de Marie-Jeanne.

En l'absence de Godefroid, c'était contre elle que sa mauvaise humeur s'exhalait. Nous en avons eu un exemple au commencement de ce récit.

Cette vie de misères, de luttes incessantes, Godefroid la subissait depuis son mariage.

Le lendemain de ses noces, le caractère de sa femme était apparu franchement dans toute sa laideur, et depuis cet instant, les remords, les regrets s'étaient emparés du fermier. Il ne se demandait plus s'il serait heureux en épousant celle qu'il aimait : la réalité était là, grosse d'horreur, saisissante et poignante.

Son malheur était consommé !

Dix années de tourments, de supplices sont bien longues ; dix années passées dans les larmes dans les pleurs silencieux, paraissent une éternité !

Bien des fois, Hanskenne avait voulu fuir, abandonner Marie-Jeanne à elle-même, mais toujours il avait hésité ; le courage, l'énergie lui manquaient ; de plus, il n'était pas convaincu qu'il n'aimait plus celle dont il avait rêvé de faire le bonheur ; ensuite, n'avait-il pas juré de ne jamais l'abandonner ?

Il espérait... il espérait encore que l'âge calmerait les surexcitations nerveuses de sa femme, que les crises violentes disparaîtraient un jour, qu'un moment viendrait où la raison naîtrait dans cette intelligence malade, et qu'alors Marie-Jeanne le remercierait, le bénirait à genoux, lui demanderait sincèrement pardon des souffrances qu'elle lui avait fait endurer.

Et le malheureux, indécis, sans courage, se condamnait à continuer une vie impossible.

— J'ai souffert dix ans, se disait-il, je patienterai encore ; un moment viendra où je ne souffrirai plus !

Les larmes tombaient alors abondantes sur ses joues, et ces larmes lui faisaient du bien. Elles dégonflaient ce pauvre cœur chargé d'amertume.

## V. Le départ

Nous reprenons notre récit au moment où Marie-Jeanne, mariée depuis dix ans à Godefroid Hanskenne, reprochait à Virginie, sa nièce, les assiduités de Pierre Ghérin, tout en l'accablant également d'injures parce qu'elle se permettait d'excuser son oncle, qui tardait à rentrer des champs.

Virginie n'avait plus de parents. Sa mère était morte en lui donnant le jour ;

son père avait péri, victime d'un accident dans une carrière des bords de l'Ourthe. La fillette avait alors dix ans. Elle fut recueillie à la ferme de Tolumont par sa tante, qui lui rendait bien amer le pain de chaque jour.

Après un quart d'heure de silence, pendant lequel Marie-Jeanne couvait sourdement une colère qui ne demandait qu'à éclater, et se plaisait, sans raison, à bousculer avec fracas les meubles, sous prétexte de les ranger, les changeant de place pour les remettre là où ils se trouvaient primitivement, elle dit, avec sa rudesse habituelle, à Virginie, qui dans un coin vaquait aux soins du ménage :

— Allons, va voir sur la route ; mais ne t'éloigne pas trop. Tu viendras me dire si Godefroid n'arrive pas. Je suis pressée, entends-tu ? Je veux lui parler ; j'ai des explications à lui demander, à lui, l'avare chien, qui a peur de me donner quelques couronnes de France, le vieux jaloux qu'il est !... Ne dirait-on pas qu'il craint que je me fasse trop belle, en m'achetant deux ou trois attifets ? S'il croit que je supporterai longtemps encore ses manières, il se trompe. N'est-ce pas, mère ? continua-t-elle, en s'adressant à la veuve Daine, assise les bras croisés, fainéantant près de la cheminée, n'est-ce pas, que Godefroid est un vilain avarecieux ?... Il nous refuse le nécessaire, comme s'il croyait que je vais le manger, son argent... Son argent !... voilà le grand mot lâché ! S' imagine-t-il, par hasard, que je l'aurais épousé, avec son odeur perpétuelle de fumier et de laine de moutons qui me fait hausser le cœur, s'il avait été pauvre comme Job ? C'est bien le moins que je fasse danser ses écus.

Se tournant vers sa nièce, elle lui cria :

— Comment, tu es encore là ? Mais, va-t-en, cours, paresseuse qui n'est propre à rien, va lui dire de se dépêcher.

Virginie sortit ; la pluie tombait à torrents.

Elle vit arriver son oncle, accompagné de son domestique, Jean Pondut, et de Pierre Daine, le frère de sa tante, tous trois dans un piteux état, mouillés, percés jusqu'à la moelle des os.

Le chariot chargé de froment fut placé dans la grange, les chevaux rentrèrent à l'écurie.

Hanskenne, transi de froid, pénétra clans la ferme ; l'eau ruisselait de ses vêtements ; il salua sa belle-mère et Marie-Jeanne. Cette dernière, sans lui souhaiter la bienvenue, l'apostropha, lui disant qu'il ferait mieux d'aller secouer ses crasses ailleurs.

Godefroid fit la sourde oreille, et monta à l'étage pour changer de vêtements.

Le meuble contenant ses effets était fermé, la clef ne se retrouvait pas sur l'armoire. Du haut de l'escalier, il la réclama à sa femme... Celle-ci fit semblant de ne pas entendre et ne répondit pas. Il renouvela sa demande, mais en vain.

Impatienté, il descendit.

À la vue de Jean Pondut et de Pierre Daine qui, eux, se prélassaient déjà, dans des habits secs, devant un bon feu, il frappa du pied et dit à Marie-Jeanne, en les lui montrant :

— Cette clef, me la donneras-tu enfin ? Il me semble que moi, qui suis le maître, j'ai tout aussi bien le droit que ceux-là de soigner ma santé ; je grelotte, dépêche-toi.

Marie-Jeanne fut un instant étonnée du ton d'autorité que prenait son époux. Cela ne dura guère, car, s'approchant de lui, et le regardant dans les yeux, elle repartit :

— Votre clef... votre clef, vous ne l'aurez pas... allez la chercher ailleurs... Je suis fatiguée d'un homme que je n'ai épousé que pour son argent. Vous me tenez les pouces serrés. Je me venge, c'est mon droit. Je vous tourmenterai, je vous ferai souffrir... parce que je vous...

— Marie-Jeanne, interrompit Godefroid, prends garde, calme-toi, cesse tes injures, n'abuse pas des bontés que j'ai eues pour toi, jusqu'à ce jour. J'ai été trop faible, tu le sais bien ; je t'ai tout pardonné. J'ai bu le calice de ma honte en refoulant dans mon cœur la douleur qui me dévorait. J'ai subi, pour ainsi dire, sans plaintes, sans murmures et sans reproches, une vie de martyr. Chaque jour, tu m'as agoni de sottises, tu m'as abreuvé d'outrages, me méprisant, moi... qui avais fait quelque chose de toi, simple servante... de toi, qui devrais me bénir, au lieu de me mépriser. Je te le répète, Marie-Jeanne, prends garde, la coupe déborde ; ma résolution est prise, mon énergie est revenue... Mais je n'aurai pas besoin d'en faire usage... tu changeras, tu deviendras ce que tu dois être ; j'en appelle à tes devoirs... J'en appelle à cet amour sincère que je t'ai voué, aux promesses que tu me faisais lorsque, appuyée sur mon bras, nous formions, il y a dix ans, les rêves d'avenir les plus riants ! Marie-Jeanne, encore une fois, corrige-toi, reviens à moi, et j'oublierai tout... je pardonnerai...

— Me pardonner, vous ! vociféra Marie-Jeanne, et quoi donc, s'il vous plaît ? Suis-je coupable ? Je n'ai que faire de votre pardon et de vos sermons, que je n'écoute même pas.

Son visage était congestionné, ses paupières se fermaient et s'ouvraient alternativement, découvrant des yeux flamboyants, roulant dans leurs orbites. Ses cheveux noirs, tombant sous le peigne qui les retenait, flottaient en désordre sur ses épaules ; ses lèvres, sur lesquelles perlait une écume blanchâtre, étaient agitées convulsivement ; tout son corps tremblait sous l'empire d'une colère arrivée à son paroxysme.

Elle était hideuse à voir.

Godefroid avait osé lui résister, la menacer, la supplier de changer !

C'en était trop pour ce caractère indomptable.

Elle s'avança menaçante vers son époux, et riant d'un rire nerveux, tout en

grinçant des dents, elle prit le trousseau de clefs qui pendait à sa ceinture, le lança avec violence à la face de Godefroid en hurlant :

— Tes clefs !... tiens, les voilà... tes clefs !!!

Godefroid devint d'une pâleur mortelle.

Un filet de sang, courant de son front à sa joue, ajoutait encore à sa pâleur, la faisait ressortir davantage. Machinalement, il marcha à reculons, raide, droit, tout d'une pièce, comme mu par un ressort, les bras au large et les poings fermés. Il s'arrêta, adossé contre la muraille. Un instant, il crut qu'il allait étouffer, tant sa gorge était serrée ; sa tête était en feu. Son cœur bondissait à tout rompre dans sa poitrine haletante.

Fusillant du regard Marie-Jeanne, il s'élança vers elle, comme la bête fauve sur sa proie. Il allait l'atteindre, lorsque deux hommes l'étreignirent dans leurs bras.

C'étaient Jean, le domestique et Pierre Daine.

Par un effort dont la colère triplait la violence, Godefroid se débarrassa d'eux, les rejeta loin de lui, puis revenant à la raison, se rappelant qu'il est lâche de la part d'un homme de battre une femme, il traversa, la tête haute, grandi par un dédain superbe, au milieu d'un silence glacial, la chambre où se trouvaient tous ceux qui s'étaient ligués pour le faire souffrir.

Dans la cuisine il s'arrêta, les regarda pendant quelques secondes, le mépris aux lèvres, sans proférer une parole ; puis, précipitamment, l'âme brisée, il s'enfuit de sa demeure.

Dans la cour, assise sur un banc de bois, la figure cachée dans son tablier, sanglotait une jeune fille.

C'était Virginie, le bon ange de la maison, la seule qui avait eu pitié de la victime.

Elle avait entendu ou plutôt deviné la scène que nous venons de raconter.

Godefroid la reconnut, la prit par la main, et lui dit, en l'embrassant sur le front :

— Virginie, je te remercie des bontés que tu as eues pour moi.... Je quitte Tolumont pour n'y plus rentrer.... Je ne t'oublierai pas. Tu le sais, je suis riche... ma fortune t'appartiendra un jour. Ne confie ce secret à personne. J'assurerai ton bonheur.... Adieu, mon enfant !

La jeune fille se leva, serra son oncle contre sa poitrine et retomba inerte sur le banc.

Godefroid était déjà loin.

Cette conversation avait eu pour témoin caché Jean Pondut.

Il était sorti peu de temps après Godefroid, s'était blotti dans la laiterie, et de là il avait tout entendu.

## VI. Le démon tentateur

La nuit était venue.

Hanskenne erra quelque temps dans les bois et les campagnes.

La pluie avait cessé. L'atmosphère était chargée d'une fraîcheur qui faisait du bien au malheureux. L'air le calma ; le sang qui bouillonnait dans ses veines et affluait vers son cœur, circula plus librement.

Il s'appuya contre un arbre et réfléchit. Il ne regretta pas d'avoir abandonné la ferme ; il sentait que depuis longtemps déjà, il aurait dû montrer plus d'énergie et refuser de subir le joug incessant de sa femme, de sa belle-mère et de tous ceux dont on avait su l'entourer, lui enlevant toute dignité, toute autorité.

Sa belle-mère surtout lui était odieuse. C'était, à ses yeux, la mauvaise conseillère qui instiguait sa fille contre lui, qui tenait avec elle, lui donnant raison à tort et à travers, flattant ses goûts, craignant de la contrarier.

Il se détermina un instant à retourner le lendemain à Tolumont, à y faire maison nette, à renvoyer, sans tarder, tous les ingrats qu'il avait nourris, à recommencer enfin une existence nouvelle, dont lui seul serait l'arbitre.

Cette résolution fut de courte durée.

L'homme faible, indécis, reprit le dessus. Il craignit de ne pas réussir, de se laisser encore dominer par Marie-Jeanne ; il eut peur de manquer de courage, de ne pas avoir une force de caractère suffisante pour imposer sa volonté.

Mais alors, que ferait-il ? où irait-il ?

Tout à coup, il songea à son ancien maître, au baron de Wal, qui le jour de son mariage lui avait dit que s'il était malheureux, les portes du château lui seraient ouvertes à toute heure.

Il se dirigea en hâte vers le château d'Anthisnes, décidé à reprendre son ancienne vie de berger.

Le baron de Wal le reçut avec son affabilité ordinaire. Il fut sobre de questions et se laissa convaincre que Godefroid, fatigué des obsessions de sa belle-mère, avait préféré quitter la ferme, plutôt que de continuer à vivre avec elle.

Godefroid s'installa dans son ancien logis.

En revoyant les murs de cette chambre où il avait été heureux, où sa belle jeunesse s'était écoulée, joyeuse et tranquille, un soupir de satisfaction gonfla sa poitrine. Il regarda les objets qui l'entouraient jadis ; il refit le tableau des belles années de sa vie, il les compara à celles qu'il venait de traverser ; et brisé, anéanti par les émotions de la journée, il s'endormit en rêvant qu'il était encore le jeune homme d'autrefois, le gai compagnon des fêtes et des plaisirs des villages

environnants.

Le lendemain, en se réveillant, il aperçut un vieux meuble en chêne dans lequel il entassait jadis ses économies, les bénéfices de son négoce. Cet argent, qu'il avait amassé honnêtement, l'avait rendu riche, lui avait permis de devenir un des bons propriétaires de la contrée.

Marie-Jeanne lui revint à l'esprit.

Dans un accès de douleur profonde, il s'écria :

« C'était pour toi, femme ingrate et mauvaise, que j'étais devenu ambitieux ; c'était pour toi que je désirais être riche... Quand mon but fut atteint, je fus heureux de déposer à tes pieds ma fortune, cette fortune que tu convoites, je le vois bien aujourd'hui. Mais ton rêve s'évanouira, tu seras pauvre un jour ; mes biens, tu ne les auras pas, j'en fais serment. Nous n'avons pas d'enfant ; d'après la législation liégeoise, en vertu du droit de main plévie, à ce que m'a affirmé un homme de loi, si tu me survis, tu deviendras maîtresse de mon avoir. Cette pensée est affreuse. Aussi, cela ne sera pas ! Il est impossible que moi, la victime, je t'assure un bonheur que tu m'as cruellement refusé durant ma vie... Si cela était, la justice deviendrait de l'injustice. Si la loi est mauvaise, je la corrigerai, et Virginie, ma nièce, la seule qui a été bonne pour moi, celle-là aura sa récompense. »

Au bout de quelques jours, Godefroid avait repris ses anciennes habitudes. Il était estimé des gens du château ; c'est pourquoi personne ne le molestait et ne le questionnait sur sa présence parmi eux. Il se livrait avec une ardeur nouvelle au commerce des moutons, s'absentant souvent au loin pour l'achat de ses bêtes.

Pendant une absence qui avait duré plusieurs mois, on avait vu rôder, vers le soir, aux environs du château d'Anthisnes, Marie-Jeanne, la fermière.

Elle semblait se cacher. Durant des heures, elle se dissimulait à l'ombre des murailles qui entouraient la cour principale du logis, espérant rencontrer Godefroid, son époux.

Quelle étrange nature que cette femme au caractère insondable, aux mouvements passionnels exagérés ! Elle était là, haletante, fiévreuse, étouffant sous son tablier les sanglots qui gonflaient sa poitrine.

Elle voulait voir sans être vue ; elle voulait se jeter aux genoux de son époux, lui demander pardon et le supplier de revenir près d'elle. Elle se disait que Godefroid l'aimait encore, qu'elle obtiendrait son pardon en lui faisant comprendre que parfois sa raison s'égarait, qu'elle n'avait pas conscience de ses actes, qu'elle n'était pas une créature intelligente comme les autres.

Phénomène inexplicable et étrange ! Marie-Jeanne aimait sa victime ; elle se plaisait à la torturer, puis son repentir était proche, mais de peu de durée. Ce qu'il lui fallait, c'était un souffre-douleur permanent ; elle ne pouvait s'en passer.

Faire souffrir était sa manière d'aimer.

Le départ de son mari l'avait plongée clans une prostration inquiétante.

Son entourage crut un instant que sa raison s'égarait complètement.

Aux accès de colère avait succédé un état de profond marasme.

La vie était toujours intolérable à la ferme.

Marie-Jeanne réfléchissait. Elle comprenait ses torts, mais son caractère orgueilleux la dominait ; elle ne voulait pas aller, en plein jour, implorer la clémence de son époux, se jeter à ses pieds...

Elle redoutait les médisances sarcastiques des siens ; c'est pourquoi, la nuit venue, tremblante d'être trahie, elle épiait la sortie de Godefroid.

Donc, plusieurs fois elle était venue rôder aux alentours du château, mais en vain.

Son insuccès stimulait ses désirs.

L'idée qu'elle avait conçue de revoir Godefroid de retour auprès d'elle, à la ferme, prenait de jour en jour plus de consistance.

Semblable aux enfants gâtés, qui s'entêtent à voir leurs idées se réaliser, elle avait juré qu'elle reverrait son mari. Elle se croyait toujours aimée ; elle avait confiance dans ses charmes, dans cette passion qu'elle avait su inspirer et dans la nature faible et indécise de celui qui lui avait témoigné tant d'amour.

Une nuit, qu'elle rentrait tard à la ferme, elle trouva sa mère et Jean Pondut qui l'attendaient.

Elle était exaspérée, furieuse de ne pas avoir pu parler à Godefroid.

Peu habituée aux contrariétés, elle en voulait à son mari de n'être pas venu. D'après elle, il aurait dû deviner sa présence. Ses bonnes résolutions, qui ne pouvaient être qu'éphémères, étaient tombées. Son humeur était massacrate, et le long de la route, en regagnant sa demeure, elle avait lancé contre Godefroid les imprécations les plus violentes.

Ce fut dans cette disposition peu conciliante que Marie Tombeur et Jean Pondut la retrouvèrent...

— D'où viens-tu à cette heure ? lui dit sa mère qui, au lieu de la gronder, l'invita à s'asseoir près d'elle. Depuis le départ de Godefroid, tu te plais à faire des courses nocturnes qui nous paraissent singulières. Tu ne dois pas avoir des secrets pour nous... Dis-nous franchement où tu vas. Aie confiance, nous te sommes complètement dévoués... Jean, tout le premier, sera heureux de te rendre service.

— Mère, répondit Marie-Jeanne, je te dirai tout. Depuis quelque temps, je me rends seule, me cachant à tous les regards, la tristesse dans le cœur, près du château d'Anthignes... Mais c'est fini, je n'irai plus. Tu n'ignores pas que Gode-

froid, ce traître, ce lâche qui depuis quelques mois nous laisse sans nouvelles de sa personne, est retourné au château de Wal. Je m'étais dit que j'avais des torts à réparer vis-à-vis de lui, qu'il était de mon devoir de le supplier de me pardonner, et de le prier de revenir près de moi. Pleine d'espérance, je m'y suis rendue, à plusieurs reprises, rampant à l'ombre des murailles, guettant sa sortie, près du château, espérant le voir, le ramener... Mais maintenant, ma résolution est changée, je suis décidée, quoi qu'il arrive, à ne plus faire la moindre démarche. J'ai compris qu'il ne vaut pas la peine que je fasse le premier pas ; j'ai réfléchi ; j'ai pensé à toi, ma mère, à mon oncle Pierre, à tous ceux qui sont ici, et je me suis dit que si Godefroid, le misérable, consentait à rentrer, il ne le ferait qu'à la condition que, tous, vous quittiez Tolumont pour n'y plus revenir.

La figure de Marie Tombeur, en apprenant le but des promenades de sa fille, était devenue souriante.

Elle avait regardé à la dérobée Jean, le domestique, et celui-ci souriait à son tour.

Ces deux êtres se comprenaient. C'était à dessein qu'ils avaient tous deux attendu la rentrée de la fermière.

— Marie-Jeanne, ma fille, reprit la mère, après un instant de silence, je t'approuve, tu as parfaitement agi. Godefroid a des torts, je le sais bien. Il est riche, il te laisse manquer de tout ; mais c'est ton mari. Tu dois le ramener, faire tous tes efforts pour qu'il revienne près de toi. Ta première résolution était bonne. Godefroid t'aime encore, il te pardonnera. Son cœur est généreux, tu lui feras comprendre que vous recommencerez une vie nouvelle, que vous êtes jeunes tous deux, que vous avez encore de beaux jours à passer ensemble... Il cédera, j'en suis convaincue, et nous resterons près de toi. Il est maître de tout ici, tout lui appartient et nous ne pouvons en disposer. Ses maisons, ses terres sont acquises en son nom. Son argent, il l'a placé chez un opulent argentier de Liège. Il est riche, et nous, nous manquons de tout. Crois-moi, ma fille, ne t'exaspère plus contre lui, retourne à Anthisnes, tâche de le revoir. Sois persuasive, aimante, tu réussiras, Godefroid reviendra et avec lui nous retrouverons l'aisance au lieu de la gêne dans laquelle nous sommes en ce moment.

Sans attendre la réponse de sa fille, Marie Tombeur, se tournant vers Jean Pondut :

— À propos, Jean, lui dit-elle, que raconte-t-on relativement à la mort du censier de Tabreux ?

— Oh ! bien des choses, répliqua le domestique. Voilà huit jours qu'on l'a enterré, comme vous le savez, et l'on est d'accord pour dire que sa veuve va être bien riche ; qu'elle sera propriétaire de son immense fortune, parce qu'il est mort sans enfants. On ajoute également qu'il n'y a pas de mal qu'elle puisse

en profiter, la chère femme, car son mari était fort avare, et il y a longtemps qu'elle souffrait de sa parcimonie.

— Sait-on de quelle maladie il a passé de vie à trépas ? interrompit Marie Tombeur, qui ne quittait pas sa fille des yeux et qui l'avait vue pâlir au récit de Jean Pondut.

— Pour cela, non, fit ce dernier ; on l'a trouvé mort dans son lit, ce qui a bien paru singulier d'abord et a fort effrayé sa femme ; mais il paraîtrait que celle-ci a été vite consolée... C'est que la voilà, ma foi, une des plus riches fermières de la contrée ! Elle n'aura plus besoin de faire des scènes à son mari pour en obtenir de l'argent ; elle puisera à pleines mains dans les sacs gorgés d'écus ; elle pourra satisfaire tous ses goûts et ne recevra plus de rebuffades lorsqu'elle aura dépensé quelques deniers en belles robes, qui lui étaient toujours refusées. Elle est encore jeune, et les beaux galants ne lui manqueront pas. Je parie avec vous, Marie, qu'aussitôt son deuil fini, monsieur le curé publiera ses bans à l'église de Hamoir-Xhignesse.

— Jean, explique-moi, fit Marie-Jeanne qui était devenue pensive pendant que celui-ci parlait, explique-moi comment la fermière de Tabreux, qui ne possédait rien, va être riche tout à coup, par suite de la mort de son mari...

— C'est bien simple, Marie-Jeanne, reprit celui auquel elle s'adressait : le fermier de Tabreux et sa femme n'ont pas d'enfants, et dès lors la fortune du mari passe à la veuve.

— Très bien, mais si le fermier a fait un testament, murmura Marie-Jeanne, pas assez bas toutefois pour qu'elle ne fût entendue de Jean Pondut.

— Un testament, dis-tu ! s'écria celui-ci. J'y avais pensé également ; mais un testament ne peut en rien changer la loi qui est formelle.

— En es-tu certain, Jean ?

— Si j'en suis certain ! je le crois bien, j'en ai la preuve en poche. Figure-toi que personne n'osait affirmer que la chose serait ainsi. Moi seul, je la certifiai telle, devant le gros Denis, le meunier du Blocquay, qui me soutenait le contraire. Nous discussions depuis plus d'une heure, lorsqu'il me paria vingt florins de Liège contre vingt sous, qu'il avait raison. Je me rendis chez un homme de loi, qui habite le château de Renne, et lui demandai une consultation écrite sur la question. Celui-ci me remit un papier... Il m'a suffi de le montrer au meunier du Blocquay, qui m'a immédiatement payé l'enjeu du pari.

— Et ce papier, que dit-il ? montre-le moi, Jean.

— Ce papier, je l'ai sur moi, Marie-Jeanne : veux-tu le lire ?

— Non, nous le lisons ensemble, répondit son interlocutrice.

Jean Pondut prit dans sa poche un calepin, dont il retira un papier soigneusement plié en quatre.

Marie-Jeanne et Marie Tombeur s'appuyèrent sur ses épaules, et tous trois lurent ce qui suit :

« À la question nous posée et, en délibérant, nous répondons par le recueil des points marquez pour coutumes du pays de Liège, revus l'an 1642 qui est décisif et dont voici la teneur :

» Articles 13 et 14, chapitre IX des successions ab intestat :

» Article 13. L'homme mourant sans laisser enfant de son mariage, la femme survivante, cessantes convenances ou disposition mesme pendant le mariage au contraire, emporta par droit de main plévie tous biens par son mari délaissés, de quelque sorte et nature qu'ils soyent et de quel costé qu'ils procèdent, hormis le cas réservé au titre des successions de fiefs.

» Article 14. Et ne luy peut son mari oster par testament tel droit.

» Ainsi délibéré par nous, jurisconsulte, le 25 août 1758.

DESPA J.-C. »

Marie-Jeanne tremblait. Elle était pâle, ses yeux étaient fixes et hagards, sa respiration semblait arrêtée.

Jean Pondut et Marie Tombeur se regardèrent ; ils échangèrent furtivement une poignée de mains.

— Est-ce clair, au moins ? s'écria le domestique. Avais-je raison ?

— Pas de doute possible, répondit, la mère de Marie-Jeanne. Désormais la censesse de Tabreux jouira, en pleine liberté, de la fortune de son défunt. *Et ne lui peut son mari ôter par testament tel droit.* Voilà ce qu'il y a de plus significatif. Sera-t-elle heureuse, cette bonne fermière ! Qu'en penses-tu, ma fille ?

Mais Marie-Jeanne, chancelante, avait disparu.

Elle suffoquait.

Une pensée sinistre avait germé dans ce cerveau malade.

Un voile de sang avait obscurci sa vue, et, semblable à une personne ivre, elle était montée à l'étage. Arrivée dans sa chambre, elle était restée immobile, clouée à la même place. On eut dit une statue dont les regards plongeaient dans le vide.

Les idées bouillonnaient confuses dans son cerveau.

Elle voyait son mari mort et elle se voyait riche ! Quel rêve pour cette intelligence faible !

« Mais, mon mari est jeune, pensait-elle ; il peut vivre longtemps encore, et moi, j'attendrai..., j'attendrai toujours, sans pouvoir jouir de cette fortune qui méprendrait maîtresse de mes volontés. »

Elle délirait, inconsciente, debout dans la chambre.

« Ah ! s'il pouvait mourir !... Mais non, pourquoi souhaiterais-je sa mort ? murmura-t-elle... Godefroid m'aime peut-être encore... et moi-même, ne l'aimerais-je plus ?... »

Fiévreuse, elle se jeta toute habillée sur son lit et s'endormit, en murmurant cette phrase, qu'elle avait gravée dans sa mémoire : *Et ne luy peut son mari oster par testament tel droit.*

Le lendemain, elle se leva, après un cauchemar effrayant.

Elle avait rêvé que Godefroid Hanskenne était mort, et qu'elle était propriétaire de toute sa fortune !...

Après que Marie-Jeanne eut quitté la chambre, Marie Tombeur et Jean Pondut eurent un long entretien à voix basse.

Avant de se séparer, ils convinrent que l'essentiel était que Godefroid revînt à la ferme de Tolumont, et qu'une fois parmi eux, ils aviseraient.

## VII. La lettre

Godefroid Hanskenne était de retour à Anthisnes, au château de Wal, après un voyage à Looz.

Son caractère s'était modifié. Quoiqu'ayant repris ses anciennes habitudes, il était triste et rêveur.

Il songeait à tout instant à son bonheur perdu, à la triste vie qu'il allait mener.

Une mélancolie sombre l'envahissait.

Il se sentait né pour aimer et être aimé, et comprenait que l'affection qui avait été le but de son existence, lui était à jamais ravie.

À chaque instant, l'image de Marie-Jeanne, de cette femme qu'il avait idolâtrée, lui revenait à l'esprit, et, avec cette image, il entrevoyait les heureuses années qu'une union bien assortie lui aurait procurées.

Il aurait voulu se créer des torts ; il récapitulait sa vie, se demandant si, à son tour, il ne pouvait s'adresser des reproches.

Il avait beau scruter ses actions vis-à-vis de sa femme, il n'y trouvait rien de blâmable.

« J'ai fait pour elle tout ce qu'un bon mari doit faire, se disait-il ; je n'ai pas même la consolation d'être coupable de la moindre faute. »

C'eût été pour lui un soulagement, s'il avait pu incriminer sa conduite ; il aurait trouvé celle qu'il avait tant aimée, moins mauvaise, moins méchante.

Il lui aurait pardonné plus facilement,

« Non, non, s'écriait-il alors, je le sens bien, c'est sa faute ! Tout est fini entre nous, je ne la verrai plus. Je souffrirai loin d'elle ; ne pensons plus à celle qui avait tout pour être heureuse et qui n'a su le comprendre. »

Ces réflexions venaient à l'esprit torturé de Godefroid lorsque, seul, il errait dans les champs.

Un jour, une mendiante à laquelle il avait souvent fait aumône, se dirigea vers lui.

Tout le pays la connaissait sous le nom de *Babet la bribeuse*.

Elle avait quitté la contrée à l'époque où son mari, mendiant comme elle, avait été trouvé mort dans le bois du Blocquay ; depuis peu, elle avait reparu au pays.

Elle s'approcha timidement de Godefroid, ne lui réclama pas la charité, mais s'enfuit, après lui avoir remis une lettre qu'elle tenait à la main.

Ce procédé mystérieux intrigua le marchand de moutons.

Avant d'ouvrir la lettre, il eut désiré interroger l'étrange messagère, mais celle-ci était déjà loin ; il eut beau l'appeler, elle ne revint pas vers lui.

La lettre ne portait pas de suscription. Cela aurait pu en révéler l'auteur, et peut-être le destinataire l'eût renvoyée sans la lire, ou l'eût déchirée sans l'ouvrir.

Hanskenne eut un pressentiment.

Il pensait à Marie-Jeanne en ce moment.

Si c'était elle qui lui écrivait !...

Tremblant, il se mit à lire.

Aux premières lignes qui frappèrent sa vue, il reconnut l'écriture de sa femme.

Il eut un nuage devant les yeux, des larmes abondantes coulèrent sur ses joues. Il parcourut fiévreusement le contenu de la missive, n'y comprit rien d'abord, puis, plus calme, il s'assit, se prit la tête entre les mains et resta plongé dans une longue méditation.

Voici ce que contenait cette lettre, écrite en caractères enfantins et indécis, et dont nous corrigeons l'orthographe :

« Mon cher Godefroid,

» Pardonne à ta femme qui t'aime !... reviens près de moi, reviens près de celle qui t'aime encore, près de celle qui t'a fait tant souffrir. Je veux recommencer une vie nouvelle. Oublie le passé... Je serai pour toi une bonne épouse. J'avoue tous mes torts. Je sens que si tu ne revenais pas, j'aurais à me reprocher d'avoir mangé mon pain blanc avant mon pain noir. Ne me rends pas ce pain trop amer. Je t'appelle... je te regrette.... Aie pitié de moi ! J'ai été cruelle envers toi ; mais, si parfois je t'ai causé de la peine, si je t'ai fait une existence affreuse, n'oublie pas que mon intelligence est faible et que souvent je n'avais pas la conscience complète de mes actions.

» Si j'ai été la Marie-Jeanne de ta douleur, toi, tu as toujours été doux, bon et compatissant pour moi... Je t'implore, les yeux pleins de larmes. Si Dieu nous a tous éprouvés cruellement, tu auras pour compensation dans ta tristesse, la joie de posséder une femme selon ton cœur, une épouse qui saura désormais accomplir la mission que la Providence lui a assignée, et te faire oublier tes peines.

» Godefroid, tout me dit que tu m'aimes encore. Il y a de longs mois que je ne t'ai plus vu. Es-tu malade, as-tu été absent ? Je suis inquiète !... Bien souvent, le soir, j'ai rôdé près du château pour te voir, j'ai passé, la nuit, de longues heures à t'attendre, et toujours en vain ! J'aurais voulu me jeter à tes pieds, t'implorer à genoux de revenir, de m'aimer encore, mais tu ne venais pas. Toi seul, tu peux me rendre à la vie ! Dans huit jours, le 16 septembre, n'oublie pas cette date, à dix heures du soir, une femme se trouvera vis-à-vis de l'entrée du château ; elle t'attendra, tu t'approcheras d'elle, elle t'enlacera dans ses bras et tu retourneras avec elle à Tolumont ; car cette femme est celle qui te jure qu'elle tiendra ses promesses, celle qui t'aime encore et qui s'appelle ta dévouée

MARIE-JEANNE. »

Cette lettre, le lecteur l'a compris, n'était pas sincère. Elle était l'œuvre combinée de Jean Pondut, de Marie Tombeur et de Pierre Daine.

Les phrases en avaient été, les unes méditées entre eux, les autres copiées dans un livre fourni par Jean Pondut. Le style décousu et emphatique avait plu à Marie-Jeanne. Elle avait consenti à suivre hypocritement le modèle qui lui avait été donné et à l'envoyer à Godefroid.

Marie Tombeur avait, aidée de Jean Pondut, repris un peu d'empire sur sa fille. Elle lui avait fait comprendre que Godefroid devait rentrer à la ferme ; que sa présence y était nécessaire, que sinon il ne servait à rien d'avoir épousé un homme riche qui conservait son argent ; que le seul moyen d'avoir du crédit, c'était de s'entendre avec lui, et d'attendre patiemment qu'il eût quitté ce monde pour jouir à son aise de sa fortune.

Marie Tombeur connaissait les défauts de sa fille, ses goûts dépensiers. Elle flattait ses instincts, satisfaisait ses caprices pour parvenir plus sûrement à son but.

Cette femme hypocrite et cauteleuse avait machiné un plan qui, hélas ! devait aboutir au crime le plus affreux.

Elle s'était assurée du concours de son frère et de Jean Pondut.

Ils étaient ses associés, elle leur avait promis une large récompense, et ne doutait pas que Marie-Jeanne les aiderait à réaliser le complot sanguinaire qui avait germé dans son cerveau.

Toutefois elle avait jugé prudent de ne pas lui confier immédiatement ses projets. Elle devait lui servir d'instrument, et, le moment propice arrivé, elle

était convaincue que sa fille deviendrait un des acteurs principaux du drame qu'elle avait préparé avec une si infernale habileté et qui ne devait pas tarder d'épouvanter les paisibles habitants d'Anthisnes.

### VIII. Le cabaret de la Laie en Fureur

Godefroid Hnnskenne avait lu et relu plusieurs fois la lettre de sa femme.

Cette lettre avait jeté le trouble dans son cœur.

À la surprise, à l'épouvante même, avait succédé un mouvement de colère.

Il décida d'abord qu'il ne retournerait pas à Tolumont.

Il songeait à son martyr passé. Il se rappelait la scène où sa femme, loin d'être attendrie par les supplications qu'il lui avait adressées, loin d'avoir eu pitié de lui, lorsqu'il l'implorait au nom de son amour pour elle, faisant un appel à ses devoirs, la conjurant de se corriger, l'avait cruellement frappé au visage.

Il lui avait dit ce jour-là qu'il oublierait tout, qu'il lui pardonnerait ; elle avait été sourde à ses prières ; elle n'avait répondu que par la férocité d'une femme haineuse et brutale.

Il lui semblait revoir Marie-Jeanne telle qu'elle s'était montrée le soir de son départ de Tolumont, les cheveux en désordre, le visage congestionné, l'écume à la bouche.

Il eut peur.

Il rentra au château d'Anthisnes, préoccupé, l'esprit inquiet, redoutant la solitude, voulant se distraire, afin de rejeter loin de lui les nombreuses pensées qui l'agitaient.

On était au commencement de septembre, les soirées étaient encore longues.

Le soleil couchant, aux teintes rougeâtres, jetait ses dernières lueurs au milieu d'un calme parfait, qui n'était interrompu que par les mugissements prolongés des vaches revenant du pâturage, et le bêlement des moutons rentrant à l'étable,

Ce calme, propre aux derniers jours de l'été et qui est le précurseur de l'automne, déplaisait à Godefroid : il voulait du bruit, de l'agitation ; il avait besoin de s'étourdir.

Soudain il se leva, sortit et se dirigea vers l'église du village, à côté de laquelle se trouvait une auberge en renom, enseignée à la *Laie en fureur*.

Au-dessus de la porte d'entrée se balançait une large enseigne barbouillée par un artiste en herbe, dont le génie s'était un jour révélé par une création impossible.

Une laie, poursuivie par des chiens, se livrait à un carnage sanglant. Elle venait de découdre plusieurs de ses agresseurs qui hurlaient à ses pieds dans des contorsions homériques, et tenait tête, acculée contre un chêne immense, à la

meute qui l'assaillait.

Ce tableau, suspendu à une barre de fer se terminant en flèche grinçant et criant à tous les vents, portait pour suscription, en caractères démesurés, les mots suivants : « *À la Laie en fureur* ».

Les notables d'Anthisnes, de Vien et des autres villages voisins, s'y donnaient rendez-vous, se divisant en groupes, dont les différentes personnes qui les composaient jouaient, les uns aux cartes, les autres aux quilles, suivant leurs goûts.

Godefroid hantait peu les cabarets ; il n'aimait pas la boisson ; mais il voulait, ce jour-là, déroger à ses habitudes et noyer ses chagrins dans de copieuses libations.

Son entrée fit sensation.

L'aubergiste s'avança vers lui, le salua en bonne connaissance et faillit tomber à la renverse lorsqu'il entendit le nouveau venu le prier de lui servir du vin, et du meilleur !

L'étonnement des consommateurs fut grand également ; la sobriété de Godefroid était proverbiale ; ils connaissaient ses chagrins domestiques et se disaient qu'il n'était pas naturel qu'un homme commandât pour lui seul une bouteille de vin, alors que les villageois n'en prennent que rarement, à l'époque de la fête seulement.

Godefroid s'entretint un instant avec eux, puis, s'adressant à Pierre Ghérin, assis seul à une table, il lui dit :

— Pierre, mon garçon, viens trinquer avec moi, j'ai besoin de te parler ; nous viderons le flacon à nous deux.

Pierre se leva et s'attabla près de Godefroid Hanskenne.

Nos lecteurs n'auront pas oublié que Pierre Ghérin était le fils du fermier de Vien, qu'il recherchait Virginie Daine et que ses amours avaient vivement contrarié Marie-Jeanne, qui, à cet égard, avait adressé de vifs reproches à sa nièce.

Pierre Ghérin était un brave et honnête garçon de vingt-cinq ans, à la physionomie franche et ouverte.

Il aimait Virginie et le lui avait avoué ; mais celle-ci avait, sur les conseils de sa tante, rejeté les avances de son amoureux. Elle avait même refusé de le voir, lui enjoignant de ne plus s'occuper d'elle.

Il savait que Virginie avait été bonne envers son oncle Godefroid, et en répondant à l'invitation de Hanskenne, il espérait qu'il lui parlerait d'elle.

— À ta santé, Pierre ! lui dit Godefroid, j'ai soif, vide ton verre et donne-moi à boire ; tu seras mon maître de cérémonie ; c'est moi qui paie, et c'est toi qui verses, entends-tu. Sois actif à la besogne.

La conversation, dans le principe, n'eut rien de très intéressant. Pierre remplissait le verre de Godefroid, oubliant souvent de remplir le sien, au point que le fermier devint plus communicatif et plus verbeux.

— Pierre, lui dit-il, en se penchant vers lui, tu connais mes tourments. Marie-Jeanne m'a fait souffrir pendant dix années un martyr de tous les jours ; je l'ai quittée, ne pouvant résister plus longtemps aux avanies qu'elle me faisait subir. Si je suis l'homme le plus malheureux de la terre, je veux faire des heureux... Tu aimes Virginie, je le sais ; elle, à son tour, je m'en suis aperçu, ne pense qu'à toi... Elle est pauvre, toi tu seras riche un jour ; tes parents sont de bons propriétaires. Je veux que Virginie t'apporte une dot égale à la tienne. Écoute, Pierre : mon commerce va bien, tu me succéderas, tu le reprendras en ton nom. Je serai ton guide, tu prospéreras. Je n'ai pas d'enfants, ma fortune doit passer un jour à cette femme ingrate que je n'aurais jamais dû épouser ; mais je m'arrangerai de façon à ce que toutes mes économies, placées en lieu sûr, reviennent à Virginie. Ces économies sont entre les mains d'un homme de confiance à Liège ; elles forment un joli capital ; elles seront pour celle que tu aimes.

— Hanskenne, répondit Pierre Ghérin, je n'ai rien à vous cacher. J'aime Virginie, votre nièce, mais je l'aime pauvre. Mon père est au courant de mes amours, j'ai vaincu sa résistance et suis persuadé qu'il consentira à me voir un jour heureux avec elle. Ce que je désire, c'est Virginie pour elle-même, pauvre comme elle est ; ma fortune suffira. De son côté, je ne veux que son amour.

— Tu déraisonnes, Pierre, fit Godefroid ; remplis mon verre, buvons ensemble, je sens que ce vin me réjouit le cœur. Crois-moi, les femmes, et je ne parle pas de Virginie, mais enfin, les femmes que l'on prend sans dot, vois-tu, souvent sont ingrates. Il faut l'équilibre en tout ; elles se croient supérieures aux autres et s'imaginent que si on les a épousées, alors qu'elles ne possèdent rien, c'est parce qu'elles ont tout empire sur nous, une toute-puissance que les autres n'ont pas. Elles sont les maîtresses chez elle, se croient tout permis. Ce sont des enfants gâtés, et je veux que Virginie soit ton égale. Gâte-la après lorsqu'elle sera ta femme, c'est ton affaire ; elle te gâtera à son tour, et si par la suite quelque nuage s'élève dans votre ménage, tu n'auras rien à lui reprocher sous le rapport de la position sociale. Tu souris, Pierre, tu sembles me dire que ton ciel sera toujours pur et serein. Ta, ta, ta ! je m'y connais, je parle, hélas ! par expérience, et je dois te dire que, dans mon ménage, le beau temps n'arrivait jamais après la pluie. Les nuages s'amoncelaient et le tonnerre grondait tous les jours sur ma tête.

Pendant que Hanskenne causait, il tendait à chaque instant son verre à Pierre Ghérin et le vidait d'un trait.

— Tâche de voir Virginie, continua-t-il ; tu peux tout lui dire, mais sois discret vis-à-vis des autres. Je lui ai promis que je ne l'oublierai pas. Tu sais, quand je serai mort, tu iras chercher l'argent que j'aurai placé en son nom... En atten-

dant, nous nous entendrons bien ; j'habiterai avec vous. Nous achèterons, nous vendrons des moutons ; à toi les bénéfiques et à moi le plaisir de vous voir gais et heureux... Mais bois donc, Pierre, tu ne bois pas !

— Une bouteille ! s'écria-t-il, en s'adressant au cabaretier, apporte encore une bouteille pour boire à la santé de Pierre Ghérim. Va donc plus vite, j'ai soif ce soir ; si tu as peur de ne pas être payé, tiens, voilà trois couronnes. Je veux faire bombance... une fois n'est pas coutume... Vrai, ton vin me paraît meilleur que celui du château.

L'ivresse montait au cerveau de Hanskenne, cet homme sobre par excellence. Il s'étourdissait en buvant. Ce n'était plus Pierre Ghérim qui versait, c'était lui qui s'était emparé de la bouteille, et il vidait son verre coup sur coup.

— Tu acceptes, Pierre, tu acceptes, n'est-ce pas, mon garçon ? Virginie sera riche, après ma mort je te laisserai, ou à elle, de beaux écus sonnants...

— J'épouserai Virginie, fut la réponse de Pierre Ghérim.

Cette réponse toutefois ne parvint pas aux oreilles de Hanskenne. Sa tête alourdie par le vin était tombée sur la table : il sommeillait. L'ivresse n'était pas complète, mais était arrivée à ce point où la langue s'épaissit, où les pensées les plus incohérentes apparaissent.

Les buveurs, qui tous connaissaient Godefroid pour un homme rangé, s'étonnaient, ne sachant que penser. Pierre Ghérim eut honte de la position dans laquelle s'était mis son compagnon ; il le secoua rudement, le réveilla et lui dit qu'il était temps de se retirer.

— Oui, Pierre, tu as raison, nous allons rentrer ; mais une bouteille encore pour boire à la santé de Virginie ; qu'en dis-tu ? tu ne refuseras pas cette santé-là !

La bouteille fut apportée, et les verres s'entrechoquèrent.

Godefroid avait le vin mauvais.

Au moment où Pierre ne s'y attendait pas, il se leva à demi, en chancelant, s'appuya à la table et s'écria, en s'adressant aux personnes présentes :

— Oui, je suis solide encore... Godefroid Hanskenne, le fermier de Tolumont c'est moi, je vis toujours... Ils spéculent sur ma mort, mais je vivrai plus longtemps qu'eux. Ah ! ma fortune... ils ne l'auront pas de sitôt ... Pierre, tu es une canaille... Cet homme-là, vous le voyez tous, c'est une canaille ; il aime Virginie, ma nièce, il veut l'épouser pour avoir ce que j'ai... il me l'a dit... C'est mon argent qu'il convoite, il me croit déjà couché dans le cimetière...

Pierre, complètement abasourdi par ces étranges paroles, voulut calmer Godefroid Hanskenne, mais il n'y parvint pas. Ses efforts ne faisaient que le surexciter davantage.

Le fermier s'était levé ; s'adossant contre la muraille, gesticulant, il disait au

cabaretier et aux paysans :

— Pierre Ghérin, mes amis, m'a menacé, vous l'avez entendu... Il a osé me dire que je passerais par ses mains... Comment, tu le nies maintenant ! ton courage disparaît !... Je ne te crains pas... entends-tu...

Joignant l'action à la parole, il s'élança sur Pierre Ghérin, qui protestait en vain contre les accusations qui lui étaient adressées, le prit à la gorge et le renversa sur le plancher.

On sépara les combattants. Godefroid avait dépensé le peu de forces qui lui restaient.

Il était ivre mort.

Pierre Ghérin, sollicité par le cabaretier, qui lui promit de prendre soin de Hanskenne, consentit à se rendre à Vien.

Godefroid passa la nuit au cabaret de « la Laie en Fureur » ; le maître du logis l'avait fait porter à l'étage.

Le lendemain, la raison lui revint. Il eut honte de sa conduite de la veille.

Il se rappelait ce qu'il avait dit à Pierre Ghérin, lorsqu'il lui avait parlé de Virginie : il se rappelait ses promesses, mais il n'avait qu'un vague souvenir d'une querelle qu'il avait provoquée, il en ignorait la cause, sentant bien qu'il devait avoir eu tous les torts.

Sa résolution fut bientôt prise.

Il se rendit à Vien, y vit Pierre, lui tendit les deux mains.

— Pardonne-moi, Pierre, dit-il. Ma conduite d'hier a été indigne. J'étais ivre, je ne sais ce que j'ai fait ; ma conviction est que j'ai mal agi. Raconte-moi tout ce qui s'est passé.

Pierre serra chaleureusement les mains de Godefroid et lui narra la fin de leur conversation de la veille. Il ne dit pas un mot des projets d'avenir que Hanskenne lui avait fait entrevoir.

— Pierre, tu oublies quelque chose, lui dit Godefroid, quand il eut terminé. Tu oublies l'essentiel : ce que je t'ai promis lorsque nous avons parlé de Virginie. C'est la seule chose que tu doives retenir. Le reste, tu l'oublieras. J'avais ma pleine et entière raison lorsque je t'ai parlé d'elle. Je serai homme de parole... Tâche de revoir celle que tu aimes. Rappelle-lui la soirée où, quittant la ferme, je l'ai trouvée pleurant sur un banc. Elle te comprendra.

## IX. La rencontre

La scène qui avait eu lieu entre Godefroid et Pierre Ghérin, au cabaret d'Anthisnes, n'était pas restée inconnue de Marie Tombeur.

Elle avait fait sensation au village. On s'était hâté de lui en communiquer les détails.

Elle en parla à son frère et à Jean Pondut.

Ce dernier lui raconta, à son tour, ce qu'il avait entendu, le jour du départ de Godefroid Hanskenne de la ferme de Tolumont.

Marie Tombeur en fut épouvantée... Jamais elle n'aurait pu supposer que Virginie, la délaissée de tout le monde, la prétentieuse qui avait cru un instant que Pierre Ghérin s'intéressait à elle, ravirait à sa fille une bonne part de la succession qui devait légalement lui échoir.

— Jean, dit-elle, il est temps d'agir. Il faut que Godefroid rentre à la ferme... Marie-Jeanne lui a écrit ; elle lui a fixé rendez-vous pour ce soir. Je connais son pouvoir sur lui. Elle le ramènera. À dix heures, il sera ici. Ce sera le soir... Tu me comprends... Virginie sera absente, elle passera une partie de la nuit à Ouhar et ne reviendra que fort tard. Nous serons seuls à la ferme, sans témoins... Ne laissons pas à Godefroid le temps de mûrir les projets qu'il caresse. S'il pense sérieusement à assurer l'avenir de Virginie, empêchons-le d'employer les moyens de dissimuler ce qu'il possède, afin d'enlever à sa femme ce que la loi lui assure si formellement. Tu sais comment nous nous y prendrons... Tu ne te repentiras pas de nous avoir aidés. Mon frère est également averti. Le gâteau à partager est grand ; les parts seront bonnes, il y en a pour nous tous.

— Mais, Marie-Jeanne, que dit-elle ? fit Jean Pondut ; pouvons-nous compter sur elle ?

— Tu la connais aussi bien que moi ; elle sera notre instrument inconscient. Elle ignore nos desseins ; l'avertir serait dangereux. Elle est changeante au possible. Ses moments de colère sont plus rares. Elle s'irrite moins depuis quelques jours quand elle parle de Godefroid. Il y a chez elle deux êtres inexplicables : la femme qui aime son mari et la femme qui le déteste. Parfois elle m'en parle, les larmes dans les yeux : elle s'intéresse à lui, craint qu'il soit mal soigné, abandonné ; elle entre à cet égard dans les plus petits détails. Parfois, au contraire, elle s'exalte contre lui, lui adresse les épithètes les plus injurieuses, le traite, je ne sais pourquoi, de va-nu-pieds, d'homme de rien, et puis alors elle s'écrie : « C'est un va-nu-pieds enrichi, il a de l'or, lui, et moi, je n'ai rien ! ». Nous la ferons agir en entretenant chez elle la soif de l'or. Hier déjà, je lui ai parlé des promesses de Godefroid à Pierre Ghérin, s'il épousait Virginie. Elle s'est levée comme une tigresse, ses crises nerveuses apparaissaient de nouveau. Tu l'as déjà vue dans ses accès, elle est effrayante à voir alors, ses yeux sont démesurément ouverts, sa gorge, desséchée par un flux de paroles, se resserre, et son visage enflammé par une colère rageuse reflète les sentiments de son dîne.

Elle ajouta :

— Je lui ai dit, pour la calmer, que si Godefroid était mort... il n'y aurait plus rien à redouter... « Oui... oui, a-t-elle répondu, alors au moins nous serons les maîtres. » Tu le vois, sa passion réelle, c'est la cupidité ; son égoïsme, voilà

son Dieu. C'est sa mère qui te parle, sa mère qui l'a étudiée et qui, lorsqu'elle était enfant, avait peine à étouffer ses idées de grandeur et ses ardents désirs de dominer et de posséder.

Virginie, le matin du jour où se tenait cette conversation, avait rencontré Pierre Ghérin et lui avait appris qu'elle devait passer la journée et une bonne partie de la nuit au château d'Ouhar, situé à peu de distance d'Anthisnes et que la nuit, tard, elle rentrerait à la ferme.

Pierre Ghérin connaissait le chemin qui conduit d'Ouhar à Tolumont.

La nuit était complètement venue ; il arpentait ce chemin, espérant à tout instant voir arriver celle qu'il aimait.

L'impatiente le gagnait ; le temps lui paraissait bien long.

Il faisait les suppositions les plus diverses. Serait-elle déjà passée ?... Aurait-elle pris une autre direction ? se disait-il ; demeurerait-elle, la nuit, au château ?...

Il savait cependant que Virginie ne rentrerait que fort tard ; elle le lui avait dit, le matin.

On était à la veille de la fête de Saint-Lambert, jour d'échéance et de paiement des fermages. Les fermiers et tenanciers étaient retenus au château ; il y avait fête en leur honneur, et Virginie devait aider la domesticité.

Les craintes de Pierre augmentaient à chaque instant.

« Elle ne reviendra pas seule, pensait-il ; elle se fera accompagner, mais par qui ?... S'il pouvait en être autrement, je prendrais mon courage à deux mains, je l'aborderais, lui ferais connaître mes intentions, celles de son oncle Godefroid. Elle m'écouterait, ne me repousserait pas. Il y a si longtemps que je ne l'ai plus vue, que je n'ai pu lui parler ! Cette nuit, mon bonheur se décidera, ou je serai malheureux à jamais. »

Tout à coup, un peu avant minuit, il vit une femme s'approcher de l'arbre au pied duquel il était assis.

Cette femme était seule. C'était sa bien-aimée, Virginie Daine !

Il se leva doucement, l'aborda lentement, de crainte de l'effrayer, et l'appelant par son nom :

— N'aie pas peur, Virginie, lui dit-il, c'est moi, Pierre Ghérin, qui demande de pouvoir te reconduire jusqu'à Tolumont.

— N'avez-vous pas honte, Monsieur Ghérin, d'agir comme vous le faites !... Attendre la nuit une jeune fille pauvre et demander de faire route avec elle... c'est mal de votre part. Méprisez ma pauvreté, c'est votre droit, mais respectez au moins mon honneur, le seul bien que je possède. Le respect, vous me le devez, c'est mon droit que je réclame. Votre beau langage, votre position de fermier ne m'éblouiront pas. Quittez-moi, soyez généreux, c'est une malheureuse

filles qui vous implorant. Éloignez-vous, je vous l'ordonne, au nom de ma mère, au nom de celle qui n'est plus, que je n'ai pas connue ! Monsieur Ghérin, je n'ai personne pour me protéger. Il est minuit ; de grâce, si on nous voyait ensemble, je serais perdue. Partez, Monsieur... pars, Pierre, je t'en supplie !

— Virginie, ne me renvoie pas, j'ai tant de choses à te dire ! Ne me repousse pas sans m'entendre.

— Non, partez, éloignez-vous, je ne puis vous écouter. Si vous éprouviez la moindre commisération pour moi vous ne vous feriez pas prier. Je parle de commisération ; ne m'entretenez pas d'un autre sentiment, je ne le souffrirai pas. Il y a des choses qui sont impossibles entre nous deux, et vous les rendez impossibles surtout par votre manière d'agir vis-à-vis de moi. Ne le niez pas, vous saviez que je devais passer, vous m'avez attendue. Je vous laisse qualifier vous même votre conduite. Vous m'avez souvent proposé le mariage, je vous ai toujours repoussé. Dites, monsieur Ghérin, si vous étiez un bon paysan, ne possédant rien, un brave ouvrier, pauvre comme moi, épouseriez-vous une servante de ferme qui aurait été vue, la nuit, causant en plein champ avec le fils du fermier de Vien ? J'en appelle à votre loyauté : répondez-moi...

— Virginie, pardon, je serai franc. Oui, je t'ai attendue ; tu m'avais dit le matin que tu passerais une partie de la nuit au château d'Ouhar. Depuis quelque temps, je suis là, assis sur le bord du fossé, près de cet arbre, pensant à toi, inquiet, épiant ta sortie, tremblant de ne pas te voir. Ce n'est pas à la légère que j'ai pris la résolution de t'aborder. Excuse-moi, mais comment aurai-je fait pour te voir ? Ta tante t'a défendu de me parler. Tu sors rarement, et je me suis dit qu'il est permis à celui dont les intentions sont bonnes et pures, d'adresser la parole à tout moment, à toute heure, à celle qu'il considère comme sa fiancée... Ne m'interromps pas, Virginie ! c'est ma volonté, mon désir le plus ardent, mon rêve de tous les instants ; tu seras ma femme ; je t'aime, tu le sais, j'ai trouvé en toi celle qui doit assurer mon bonheur ; ton caractère patient, doux et tranquille, nonobstant le milieu dans lequel tu vis, est celui d'un ange. C'est toi qu'il me faut comme épouse. Tu me parles de mépris, de manquer de respect : mais s'il est une personne au monde que je vénère, c'est bien toi. S'il est une souillure qui pourrait t'atteindre, cette souillure serait mienne. Je te vénère, Virginie, comme la chose la plus précieuse de la terre. Mon père, auquel j'ai parlé de toi, serait heureux de t'appeler sa belle-fille. Ton oncle Godefroid, qui connaît mes pensées, m'a dit : « Tâche de voir Virginie, avoue-lui ton amour, et rappelle-lui le jour où, quittant Tolumont, je l'ai trouvée assise pleurant sur un banc. »

Le cœur de Virginie battait à tout rompre dans sa poitrine. Elle avait foi, elle avait confiance dans les paroles de celui qu'elle aimait, mais une crainte instinctive retenait sur ses lèvres un aveu qu'elle aurait désiré formuler.

Elle, la pauvre fille abandonnée, elle aimait Pierre de toutes les forces de son âme ; mais cet amour, elle le rejetait loin d'elle. Son mariage lui semblait la

chose la moins réalisable de la terre.

Ce fut en tremblant qu'elle répondit à son bien-aimé :

— Pierre, vous me parlez de votre père, de mon oncle. Le jour où tous deux me diront que je dois être votre femme, ce jour-là, vous saurez les sentiments que j'éprouve pour vous ; mais auparavant vous ne connaîtrez pas le fond de ma pensée. De grâce, laissez-moi.

— Virginie, un mot encore et je te quitte. Ne me désespère pas ! Mon père viendra demander ta main, ton oncle Godefroid l'accompagnera. Avant huit jours, tu seras ma promise aux yeux de tous ; mais maintenant, jure-moi, et je ne révélerai pas ton serment, que tu consens à devenir ma femme. Accepte cet anneau, il porte la date du 16 septembre 1758 ; nos deux noms sont gravés à l'intérieur... Accepte-le comme gage d'une promesse sincère. Si dans huit jours nos fiançailles ne sont pas publiques, tu me le rendras. C'est la seule condition que je mets à mon départ. Virginie, ne refuse pas !

Tout en causant, les deux jeunes gens étaient arrivés au commencement du « Tige du Voué », à un endroit où étaient groupés en quinconce quelques vieux saules creux et presque entièrement dépourvus de branches.

Ce lieu était appelé « à la Croix Rouge ».

Leur conversation émue les avait empêché d'entendre un groupe de cultivateurs qui revenaient du château d'Ouhar.

Lorsqu'ils les aperçurent, ceux-ci étaient tout près d'eux. Inquiets, ils se cachèrent derrière les arbres. Mais ils avaient été reconnus.

Du groupe des paysans partirent presque simultanément les paroles suivantes :

— Bonsoir, Virginie !

— Bonsoir, Pierre !

Ces mots avaient quelque chose d'ironique.

Nos jeunes gens ne répondirent pas, de crainte d'être trahis complètement, laissèrent aux passants le temps de s'éloigner et sortirent de leur cachette.

Pierre Ghérin tendait toujours à Virginie le présent qui devait être le gage de leurs fiançailles.

Virginie allait, en s'enfuyant, passer à son doigt l'anneau que son bien-aimé lui avait donné, lorsque son pied heurta contre une masse allongée, étendue au pied d'un des saules.

Elle tomba, la bague s'échappa de ses mains.

Sa figure donna contre la face pâle et froide d'un cadavre.

Affolée de terreur, elle lâcha un cri déchirant, auquel répondirent les ricaneurs lointains de ceux qui l'avaient reconnue ; puis, courant à travers

champs, elle se dirigea vers sa demeure, abandonnant Pierre Ghérin, glacé d'épouvante.

## X. Le rendez-vous

Deux heures avant la rencontre que nous venons de décrire, à dix heures du soir, une femme, la tête couverte d'une capeline, était adossée contre la muraille, près de la porte d'entrée du château de Wal.

Cette femme, c'était Marie-Jeanne, « la belle *Grandiveuse* », la fermière de Tolumont.

Elle avait foi dans son influence, elle avait confiance dans la lettre par laquelle elle donnait rendez-vous à son époux ; elle avait juré à sa mère qu'elle ne rentrerait pas le soir sans être accompagnée de son mari.

Godefroid s'était enfermé dans sa chambre, l'esprit livré aux pensées les plus diverses.

Il relisait, balloté par une indécision fébrile, la lettre qu'il avait reçue quelques jours auparavant.

« Elle va venir, se disait-il, elle va m'attendre... La laisserai-je se morfondre au milieu de la nuit, elle, ma femme, que j'ai tant aimée, que j'ai épousée nonobstant le conseil contraire que m'a donné mon ancien maître, et pour laquelle je ressens encore de l'amitié ? C'est ma femme après tout, nos liens ne sont pas rompus. Je lui ai juré fidélité, aide et assistance, je ne puis l'abandonner. Elle est peut-être revenue à d'autres sentiments, elle aura compris mes souffrances, et son humeur sera plus douce. Elle a fait les premiers pas, elle m'a écrit... elle se repent, je ne puis lui refuser ce qu'elle demande. Une explication entre nous est nécessaire... J'oublierai tout... je lui pardonnerai, nous vivrons heureux !... Elle me dit dans sa lettre qu'elle veut recommencer une vie nouvelle, qu'elle sera pour moi la femme selon mon cœur ; qu'elle saura désormais accomplir la mission que la Providence lui a assignée, qu'elle me fera oublier mes peines. Je suis un malheureux qui ne demande qu'une vie calme et paisible. Vivre de la vie que je mène ici est intolérable également. Je ne suis heureux et tranquille nulle part. J'essaierai de nouveau de mon existence ancienne ! Un peu d'attention de sa part, quelques bonnes paroles d'elle, de temps en temps, me suffiront. Je ne suis pas exigeant... La leçon lui aura été dure, l'aura rendue plus affable. J'irai... je la reverrai, j'entendrai ce qu'elle brûle de me dire... et si elle n'est pas sincère, je la quitterai à jamais. L'entrevue qu'elle sollicite sera la dernière, j'en fais serment. »

Pendant que Godefroid se livrait à ces réflexions, le temps fuyait.

Dix heures sonnèrent à l'horloge du château.

Il se leva, enferma dans un meuble la lettre de sa femme et sortit.

À peine eut-il fait quelques pas, qu'une ombre se détacha de la muraille, se

précipita vers lui et l'enlaça de ses bras.

C'était sa femme qui, en sanglotant, lui demandait pardon, inondant son visage de larmes.

— Godefroid, mon bien aimé, disait-elle, me reconnais-tu ? Je suis ta Marie-Jeanne, ta femme qui t'adore, qui vient à tes genoux implorer ta miséricorde, ta pitié, l'oubli des injures !

Elle s'était jetée à ses pieds et s'écriait :

— Pardonne-moi, j'ai honte de ma conduite. Sois généreux envers celle qui, pendant dix ans, t'a fait souffrir et qui voudrait racheter ses fautes. Dis-moi que tu ne m'en veux plus, dis-moi que tu as tout oublié !

Godefroid avait relevé Marie-Jeanne, mais ne pouvait répondre à ses supplications ; il suffoquait.

Il souriait de joie sous ses larmes. Jamais paroles aussi caressantes n'étaient parvenues à ses oreilles, il se croyait aimé, le malheureux ! Ce qu'il rêvait depuis de longues années, lui apparaissait comme une réalité enchanteresse.

Il se laissait faire.

Marie-Jeanne avait entouré sa taille de ses bras ; elle l'entraînait loin du château d'Anthisnes, disant :

— Mon Godefroid adoré, allons plus loin, quittons ces lieux où tu as souffert, reviens dans la ferme que tu n'aurais jamais dû fuir, reviens chez toi, près de ton épouse qui te servira en esclave.

Et, tout en parlant, elle se dirigeait vers le bois de Tolumont, continuant à entraîner Godefroid, qui restait muet, plongé dans un idéal inconnu.

Il traversa le bois machinalement, sous l'empire d'un charme complet.

C'était, lui semblait-il, sa première soirée d'amour ; il oubliait ses peines. Son imagination lui rappelait le jour de son mariage, où tout était illusion, lorsque, heureux, il installa sa jeune épouse dans l'habitation qu'il lui avait préparée avec tant de soins.

Quel contraste cependant !...

Il y a dix ans, c'était lui qui faisait à sa femme le tableau d'un bonheur futur.

Aujourd'hui, c'était elle qui le comblait de prévenances, de caresses et d'amabilité.

Du château d'Anthisnes à la ferme de Tolumont, la distance n'est pas longue. Le trajet parut court à Godefroid ; il savourait, avec délices, les paroles enivrantes de sa femme. Il la revoyait belle comme jadis.

Il lui parut que réellement une existence nouvelle, telle qu'il l'avait toujours conçue, s'ouvrirait devant lui. Il prit sa femme dans ses bras, et dans une étreinte qui reflétait les pensées intimes de son âme, il la tint longtemps pressée contre

sa poitrine.

Leurs larmes et leurs épanchements se confondirent.

Godefroid avait pardonné.

— Tu vois les fenêtres de la ferme éclairées, fit Marie-Jeanne. Entrons ensemble ; tous, nous t’attendons. Je leur ai dit que tu reviendrais ce soir... Prouve-moi que tu m’aimes, en venant t’asseoir à ton foyer.

— Que ta volonté soit faite, Marie-Jeanne, ma chérie ! dit Godefroid ; donne-moi la main et sois bénie pour le bien que tu viens de me faire. Continue ton œuvre, aime-moi autant que je t’aime, et nous vivrons heureux. Je ne te quitterai plus... Tu seras bonne pour moi, désormais ; je ne t’adresserai pas de reproches, et tous, en nous voyant, envieront notre félicité.

Marie-Jeanne et Godefroid entrèrent à la ferme.

Ils traversèrent la cuisine, sans y rencontrer personne.

La chambre principale était vide également.

Ce calme, cette solitude étonnèrent Godefroid.

— Marie-Jeanne, dit-il, où sont ta mère, ton oncle Pierre, Virginie et les autres ?... Tu m’avais cependant dit que j’étais attendu.

— Ils doivent être quelque part dans la ferme, répondit Marie-Jeanne, à l’exception de Virginie qui est allée à Ouhar et ne rentrera que fort tard cette nuit. Attends-moi, je vais les appeler et leur annoncer ton retour.

— Avant de me quitter, viens près de moi, ma petite femme, dit Godefroid ; embrasse-moi et ne tarde pas à revenir.

Marie-Jeanne déposa un baiser bruyant sur les joues de son mari et sortit.

## XI. Le crime

Le but de Marie Tombeur était atteint.

Godefroid avait donné dans le piège qu’elle avait tendu, de concert avec les membres de sa famille.

Il était en son pouvoir !

Marie-Jeanne la trouva, dans la cour, avec Jean Pondut et Pierre Daine.

Avant de rentrer à la ferme, elle dit à sa fille :

— Ton mari n’est qu’un hypocrite, un trompeur... Suis-nous et tu seras convaincue de ce que j’avance. Son but est de te spolier en faveur de Virginie. Entre, et tu en acquerras la preuve ; tu agiras en conséquence ; surtout ne faiblis pas, nous n’avons qu’un but, celui d’assurer ton avenir.

Godefroid les vit pénétrer tous les quatre dans la chambre,

Marie Tombeur était en tête ; Pierre Daine et Jean Pondut étaient à côté

d'elle.

Sans répondre au salut qu'il lui adressait, Marie Tombeur se dirigea vers lui et lui dit, à brûle pourpoint :

— Vous voilà enfin, vous qui avez cru pouvoir vous délier de vos serments et abandonner une épouse qui avait consenti librement à unir sa destinée à la vôtre !... Il a fallu qu'elle vous écrive pour vous ramener. Vous avez supposé qu'en consentant à la reprendre, vous alliez commencer une vie nouvelle, vous qui vous êtes ligué avec Pierre Ghérim et Virginie, pour enlever à votre épouse ce que la loi lui assure en cas de survie.

— Marie-Jeanne, fit Godefroid, où sont tes promesses ? Je ne pouvais supposer une semblable réception. J'avais cru...

— Silence ! interrompit Marie Tombeur, les poings campés sur les hanches ; c'est moi qui vous interroge, et répondez-moi. Avez-vous, oui ou non, promis à Virginie que vous lui donneriez une partie de votre fortune ? N'avez-vous pas fait entrevoir à Pierre Ghérim que, s'il épousait Virginie, vous la doteriez et que vous lui feriez des avantages qui lui assureraient une brillante position ?

Godefroid était consterné ; il resta silencieux.

Marie-Jeanne, cette femme aux idées versatiles et changeantes, attendait, anxieuse, la réponse de son époux.

— Vous vous taisez, vous avouez donc ! reprit Marie Tombeur. Du reste, votre aveu est inutile. Les promesses dont je vous parle, vous les avez faites le soir où vous avez quitté la ferme comme un insensé. Jean Pondut les a entendues. Dis-lui donc que je ne mens pas, dis-lui, Jean, que tu étais là, lorsqu'il s'est entretenu avec Virginie, qui avait l'air de le plaindre.

Avant qu'aucune réponse eût pu être faite à cette question, Godefroid s'était levé.

Il voulait sortir, mais Jean Pondut et Pierre Daine lui barraient le passage.

— Vous m'avez tendu un piège ! s'écria-t-il, je m'en aperçois maintenant. Sous prétexte d'une réconciliation, vous m'avez attiré près de vous pour m'accabler de reproches... De Marie-Jeanne, vous avez fait un instrument inconscient... Vous me reprochez les promesses que j'ai faites à Virginie. À quoi bon les nier, puisque vous en avez connaissance ? Ces promesses, je suis en droit de les tenir ; je puis, de mon vivant, disposer de mes biens, ainsi que je l'entends, et Marie-Jeanne, que je crois sincère, m'aidera dans une action louable sous tous les rapports. Virginie est sa nièce, après tout ; nous n'avons pas d'enfants ; c'est sa parente que je veux favoriser. C'est à ma femme que je dois compte de mes actions, et non pas à vous. Je suis le maître ici ; vous n'êtes à la ferme que par mon bon vouloir ; je ne subirai pas plus longtemps vos observations...

— Marie-Jeanne, ma fille, tu l'entends ! Il ne rougit pas de dire qu'il te pré-

fère Virginie, que cette fortune qui doit t'appartenir après sa mort, passera en d'autres mains que les tiennes ; mais cela ne sera pas !... Lâche, infâme, tu viens de prononcer ton arrêt de mort... Tu n'auras pas le temps de mettre à exécution tes projets. Ta fortune reviendra à ta femme, tu vas mourir !...

Sur ces mots, Pierre Daine avait sauté à la gorge de Godefroid.

Une lutte terrible s'engagea entre ces deux hommes.

Pris à l'improviste, le fermier fut renversé sur le parquet, se débattant contre les étreintes de son agresseur.

Un flot de sang coulait de sa poitrine, dans laquelle la lame du couteau dont Pierre Daine était armé, s'était brisée.

Marie-Jeanne, pendant cette scène, était restée muette. Ses mauvais instincts avaient repris le dessus.

Le rêve qu'elle avait fait une nuit, et dans lequel elle se voyait riche, maîtresse d'une fortune considérable, lui revenait à la mémoire.

Loin de voler au secours de son mari, elle restait immobile.

Godefroid, cet homme fort et robuste s'était relevé ; il avait, dans un effort suprême, écarté son meurtrier.

Il s'élança vers la porte de la chambre, criant :

« Au secours ! à l'assassin ! »

Mais la porte était gardée par Jean Pondut, lequel lui asséna sur la tête un coup de fourche qui l'arrêta dans sa course et le renversa de nouveau.

— À moi, Marie-Jeanne ! s'écria Godefroid, à moi, à mon secours, protège-moi !...

Godefroid essayait, mais en vain, de se lever.

Marie-Jeanne n'entendit pas son appel déchirant ; elle discutait avec sa mère.

— Marie-Jeanne, disait cette dernière, c'est à ton tour maintenant... frappe-le, prends la fourche de Jean Pondut, c'est à toi de l'achever.

— Non, non, s'écriait Marie-Jeanne, je n'ose, j'ai peur, ses yeux sont braqués sur moi...

— Tu as peur ! vociféra sa mère, mais c'est toi qui es la coupable. C'est toi qui l'as amené près de nous ; c'est toi qui, par tes paroles entraînant les autres, l'as décidé à rentrer à la ferme. Tu frapperas, tu seras notre complice, tu plongeras tes mains dans son sang, ou nous te dénoncerons ! Nous dirons à la justice que tu avais intérêt à te défaire de cet homme que tu haïssais, et tu subiras le châtement de ton crime. Si tu frappes, nous nous tairons, et l'impunité nous est assurée.

Marie-Jeanne était éperdue, égarée par les menaces de sa mère et par la scène de carnage qui se déroulait devant elle ; sa raison fortement ébranlée disparaissait petit à petit.

Godefroid était à ses pieds, comprimant des mains sa poitrine entrouverte, d'où le sang s'échappait abondamment, et la regardant avec des yeux suppliants.

Machinalement, elle s'était emparée de la fourche que lui tendait sa mère.

— Frappe ! criait cette dernière, en la voyant hésiter, frappe, ou à ton tour tu mourras ! Si tu ne frappes pas, nous te tuons, car tu es le seul témoin qui pourrait nous trahir. Assassin à ton tour, tu seras obligée de garder le silence. C'est notre garantie. Frappe, te dis-je, ou recommande ton âme à Dieu !...

Godefroid avait réuni le peu de forces qui lui restaient et était parvenu à se redresser, en s'appuyant contre la muraille. Il était effrayant à voir.

Une pâleur mortelle couvrait son visage, ses yeux, voilés par la mort, se fixaient, ternes et immobiles, sur sa femme.

— Marie-Jeanne, murmura-t-il péniblement, ne frappe pas, je sens que la vie m'abandonne... Ne te souille pas d'un crime inutile... Au nom de cet amour que je t'ai voué avec tant d'ardeur, ne sois pas criminelle !... Ton Godefroid, qui t'aime encore, t'en conjure... Adieu, Marie-Jeanne... Je meurs en t'aimant.

— Frappe, te dis-je, hurla Marie Tombeur, dont les yeux gonflés par la colère dénotaient une rage indescriptible ; frappe, ou ta dernière heure a sonné.

Marie-Jeanne vit Jean Pondut, qui, le bras levé, tenait une hache suspendue sur sa tête.

Tout son être trembla, elle serra fébrilement l'instrument qu'elle tenait en mains, et, jetant un cri de désespoir, elle se précipita sur son époux et lui enfonça violemment la fourche dans la poitrine.

Godefroid ouvrit les bras, chancela et tomba inerte sur Marie-Jeanne, qu'il entraîna dans sa chute.

Il était mort...

Cette scène — que nous avons dû raconter dans tout son réalisme —, cette scène avait été de courte durée.

Une demi-heure à peine s'était écoulée depuis la rentrée de Godefroid et sa fin terrible.

Un silence de quelques minutes suivit le drame.

Marie-Jeanne s'était relevée couverte de sang, jetant sur les assassins des regards hébétés.

— C'est toi qui l'as tué ! s'écrièrent en chœur les auteurs du guet-apens infâme qu'ils avaient froidement combiné. Tu vas être riche maintenant, tu partageras tes richesses avec nous, ou nous te dénonçons.

Marie-Jeanne ne répondit pas, elle était tombée sur une chaise, ne quittant pas des yeux le corps inanimé de son époux.

Les assassins se concertèrent entre eux.

Leur décision fut d'autant plus prompte que leur plan était fait d'avance.

Il fallait se hâter. Virginie pouvait les surprendre, en rentrant inopinément à la ferme.

Ils arrachèrent Marie-Jeanne à ses pensées, la secouant vivement ; puis, tous les quatre, ils soulevèrent le corps de Godefroid et sortirent sans bruit, emportant le cadavre,

Le lugubre cortège prit à travers le bois des Steppennes, passant près d'une fontaine située au bord d'un sentier et éloignée à peine de la ferme d'une centaine de pas.

Jean Pondut donna l'ordre de se reposer.

Il avait cru entendre du bruit dans le taillis ; il lui avait même semblé voir une ombre qui s'enfuyait.

La marche des coupables était pénible. Marie-Jeanne surtout succombait sous le poids et trébuchait à chaque instant.

Une sueur froide glaçait tout son corps.

Arrivés aux arbres de Saint-Antoine, un frisson parcourut leurs membres. Ils apercevaient devant eux les fourches patibulaires, qui se dressaient en cet endroit ; ils pressèrent le pas.

Ils descendirent le « Tige du Voué » et s'arrêtèrent à la « Croix Rouge » à l'entrée du village d'Anthisnes, là où croissaient les saules dont nous avons parlé plus haut.

Marie-Jeanne et Jean Pondut restèrent sur le chemin, tandis que Pierre Daine et Marie Tombeur, rassemblant leurs forces, déposèrent sous les arbres le corps du malheureux Godefroid.

Puis tous les quatre s'enfuirent et rentrèrent haletants à Tolumont.

Une heure plus tard, Virginie et Pierre Daine s'étaient arrêtés près de ces saules.

Le cadavre sur lequel Virginie était tombée, était celui de son oncle, de l'homme qui l'appelait « son bon ange ».

Quand, éperdue, à moitié morte de frayeur, elle revint à la ferme, tout y était tranquille et silencieux.

Les traces du crime avaient disparu, et les habitants de Tolumont reposaient depuis un quart d'heure...

Virginie fut surprise d'apercevoir des taches de sang sur ses vêtements.

L'image du cadavre qu'elle avait heurté du pied, lui revint à la mémoire. La nuit fut agitée.

Ce qu'elle entendit à l'étage inférieur, lui révéla un secret épouvantable.

## XII. L'instruction « au flagrant »

Nous allons présenter à nos lecteurs l'instruction d'un procès criminel, telle qu'elle se pratiquait, dans le pays de Liège, au dix-huitième siècle.

Nous tâcherons d'éviter les longueurs et les termes de procédure, dont une explication trop longue retarderait la marche du récit.

Nous respecterons la vérité des faits, sans exagération, les ayant puisés dans des documents authentiques, demandant pardon à nos lectrices de pénétrer avec elles dans le sanctuaire de Thémis ; mais dès ce moment, notre qualité d'historien réclame ses droits.

Le lendemain du jour de l'assassinat, le 17 septembre 1758, jour de la fête de saint Lambert, un dimanche, des paysans se rendant à la première messe, à Anthisnes, découvrirent le cadavre de Godefroid Hanskenne.

Leur émotion fut grande, en reconnaissant dans la personne de l'homicidé, celui qui était aimé et estimé de tous.

Ils coururent à la maison seigneuriale, située à quelques pas, pour donner avis de l'événement au seigneur, baron de Wal, haut-voué et mayeur d'Anthisnes.

Le baron de Wal était absent.

Le sieur Body, qui le remplaçait, reçut le premier la révélation du crime.

Ce fut lui qui, en qualité d'officier-bailli, fut chargé de faire les premières constatations et de poursuivre la recherche du méfait.

En présence du délit flagrant, il pouvait agir seul, d'office ; à cet effet son pouvoir durait trois jours francs.

Body était un homme intelligent, un esprit judicieux et pénétrant. D'une nature calme et froide, il comprit immédiatement la lourde tâche qui lui était imposée.

Il envoya sans tarder, deux habitants d'Anthisnes, qu'il constitua en qualité de sergents, pour arrêter le cadavre et écarter la foule qui ne tarderait pas à envahir la place où gisait Godefroid Hanskenne.

Puis il dépêcha un courrier à Comblain-Fairon, où demeurait le chirurgien Tisse, à l'effet de faire la visite corporelle de la victime et dresser son rapport sur les causes de la mort.

Body, accompagné du greffier de la Cour de Justice d'Anthisnes, se rendit ensuite sur les lieux.

La foule était compacte ; elle se tenait à distance, criant vengeance et anathème contre les auteurs du crime.

L'officier-bailli commença ses opérations, en dictant le résultat au greffier qui les rédigeait sous forme de procès-verbal.

L'identité du cadavre fut facile à établir.

Body constata que le sol humide portait la trace distincte d'empreintes de pas de deux personnes différentes. L'une de ces empreintes se rapportait à une chaussure d'homme ; l'autre, à une chaussure de femme.

Ces empreintes étaient surtout distinctes à la tête et aux pieds du cadavre. Elles étaient nettes et profondes à ces endroits.

On pouvait en tirer la conséquence que la victime s'était trouvée entre les deux meurtriers, et qu'elle était tombée à leurs pieds.

De l'examen sommaire des lieux, de la présence des empreintes de pas, résulta pour l'homme de l'art la conviction que les assassins avaient été au moins deux : un homme et une femme.

La nature et la situation des blessures fortifièrent cette conviction, qui devint une certitude pour l'officier criminel, lorsqu'il se fut assuré de la présence de la lame brisée restée dans la poitrine du mort, et de deux plaies faites à l'aide d'un instrument piquant et allongé, situées vers la région du cœur.

Pour lui, comme pour le chirurgien Tisse, il était acquis qu'il y avait deux coupables, armés d'instruments différents.

L'état des habits dénotait que, s'il y avait eu lutte, elle avait été de peu de durée.

À l'exception du col de la chemise déboutonnée et de la cravate, qui était défaits, les vêtements étaient intacts, sans déchirure. Ils n'étaient point souillés de boue, mais raidis par une énorme quantité de sang qui avait coulé des blessures.

Une mare de sang se trouvait sous le cadavre.

La pluie était tombée en abondance pendant la nuit, elle avait balayé toutes traces ou empreintes sur la route ; seules, sous les saules, elles étaient restées parfaitement dessinées.

Ces traces furent soigneusement relevées, mesurées en longueur et en largeur ; elles pouvaient servir d'éléments révélateurs pour arriver à la découverte des coupables.

Dans une des poches de l'habit que portait Godefroid, était une bourse en toile bleue contenant trente florins de Liège, plus quelques sous. Le vol n'avait donc pas été le mobile du crime. Dans la poche du gilet se trouvait la montre du défunt, brisée, et dont les aiguilles du cadran marquaient dix heures et demie.

La foule suivait attentivement les opérations de la justice.

Le greffier, impassible, écrivait sous la dictée de Body.

Celui-ci soudain se tourna vers la foule et lui dit :

— S'il y a quelqu'un parmi vous qui puisse me fournir un renseignement, je le convie à s'expliquer sommairement ; plus tard, il sera appelé à témoigner en justice, sous la foi du serment.

Un cultivateur se détacha du groupe, et, s'adressant à l'officier-bailli, lui dit :

— Moi, j'ai à vous parler... Il faut que la mort de mon brave camarade Godefroid soit vengée !

Le paysan et Body se mirent à l'écart, causant à voix basse.

L'homme de la loi, malgré son calme et sa froideur, pâlit en entendant les révélations de son interlocuteur.

Il lui dit :

— Tu es un honnête homme, tu es digne de croyance ; nulle passion ne t'agite, mais, je te le répète, tu pourrais te tromper... Ta déclaration est grave, elle peut atteindre deux innocents.

— Non, je ne me trompe pas, reprit le cultivateur. Ce que je dis, je l'affirme ; d'autres l'affirmeront également. Nous étions à plusieurs, et nous les avons parfaitement reconnus. Je prêterai serment, devant Dieu quand bon vous semblera, de la vérité des faits que j'avance.

— Tu seras appelé en témoignage, fit l'officier de justice, mais, jusqu'à ce moment, promets-moi de garder le silence.

— Je me tairai !

Après cette réponse, le paysan regagna aussitôt la foule des spectateurs. Ceux-ci l'entourèrent, curieux de savoir ; mais le plus profond silence accueillit leurs questions.

Les révélations du témoin étaient de nature à faire réfléchir le magistrat.

Elles étaient d'une gravité extrême.

Il avait fait connaître que, la veille, le 16 septembre, un peu avant minuit, revenant du château d'Ouhar, et passant avec des camarades devant la « Croix Rouge », à l'endroit même où l'on avait découvert le cadavre de Godefroid, il avait vu et reconnu Virginie Daine et Pierre Ghérin, qu'il leur avait souhaité le bonsoir, sans obtenir de réponse ; qu'ayant continué sa route, des cris, ressemblant à des cris de détresse, venant du lieu où il avait laissé Pierre et Virginie, étaient parvenus à ses oreilles.

Il avait ajouté que les campagnards qui étaient avec lui certifieraient la vérité de ce qu'il avançait.

L'officier Body doutait ; la réputation de Pierre Ghérin était sans tache.

C'était l'honnête garçon par excellence.

Il continua ses recherches.

Tout à coup, il se baissa, ramassa un objet qui brilla dans ses mains.

Cet objet se trouvait à un mètre du cadavre.

C'était une bague en or, portant, gravés à l'intérieur, les mots suivants :  
« 16 septembre 1758. P. Ghérin à V. Daine ».

La bague fut enveloppée soigneusement et remise au greffier, qui dressa un procès-verbal circonstancié de la saisie.

Du fossé rempli d'eau, sur le revêtement duquel étaient plantés les saules, sortait l'extrémité supérieure du manche d'un instrument aratoire.

Le magistrat l'en retira.

C'était une fourche aux dents longues et acérées, servant à engranger les récoltes.

Ses dents étaient au nombre de deux. Or, Godefroid Hanskenne portait à la poitrine deux blessures faites à l'aide d'un instrument piquant.

Body ne douta pas qu'il ne fût en possession de l'instrument du crime.

L'écart entre les branches de la fourche et la distance entre les deux plaies étaient les mêmes !...

Il examina la fourche, et sur le manche deux initiales, brûlées dans le bois, se dessinaient parfaitement.

Ces initiales étaient : P. G.

À la vérité, pas la moindre trace de sang n'apparaissait sur l'arme, mais celle-ci avait été retirée de l'eau et les taches avaient pu disparaître.

La lumière se faisait dans l'esprit du magistrat.

Les empreintes de pas se rapportaient à des personnes de sexe différent ; les révélations du campagnard constatant la présence sur les lieux du crime de Virginie Daine et de Pierre Ghérin, les cris de la victime, la bague accusatrice et la fourche, l'instrument du crime, portant, pour ainsi dire, la signature du coupable ; toutes ces circonstances présentaient, sinon des preuves, du moins les indices les plus accablants.

Le procès-verbal de descente sur les lieux terminé, l'officier-bailli laissa le cadavre à la garde des sergents, avec défense formelle d'en approcher ; puis il se rendit au greffe de la Cour de Justice d'Anthisnes, où il notifia et déclara qu'il était à la poursuite des nommés Virginie Daine et Pierre Ghérin, « qu'il croyait faituels du crime d'occision, commis et perpétré, ce jour, dans sa juridiction, sur la personne de Godefroid Hanskenne ».

Cette déclaration, signée de lui devait rester secrète.

Le greffier ne pouvait la révéler qu'à la justice, sous peine de prévarication à son serment.

L'activité du magistrat fut digne d'éloges.

Sur la trace des auteurs du meurtre, en possession du corps du délit, il n'eut ni trêve, ni repos.

Il fit publier le « cri du Péron », au son du tambour, devant la maison seigneuriale, par un sergent qui devait en témoigner au lieu des plaids généraux.

Ce cri, dont le but était d'éveiller l'attention des témoins et de faire comparaître au greffe, dans les trois jours, les inculpés, sous peine d'être déclarés vilains, était conçu dans les termes suivants :

### **Cri du Péron**

« De la part du sieur Body, officier-bailli d'Anthisnes :

» 1° Quels sont ceux qui, dans la nuit de samedi à dimanche 17 septembre 1758, ont été vus à l'endroit du « Tige du Voué » dit « à la Croix Rouge » ?

» 2° Quels sont ceux qui sont présumés y avoir attendu le sieur Godefroid Hanskenne, porteurs d'armes déloyales, couteaux, fourches ou autres instruments ?

» 3° Quels sont ceux qui sont présumés y avoir attendu ledit Godcfroid Hanskenne et l'y avoir assommé et blessé grièvement à plaie ouverte et sang coulant, de façon à ce que mort s'ensuive ?

» 4° Quels sont ceux réputés avoir commis le forfait ?

» Que ceux-là viennent le déclarer, en tiers jours, à notre greffe d'Anthisnes, à peine d'être réputés pour vilains.

» Nous, officier-bailli d'Anthisnes, avons fait publier le présent « Cri du Péron », selon les formes légales usitées, au son du tocsin et du tambour, par notre sergent qui en a témoigné et l'a signé en présence de notre greffier qui en atteste. »

Cet appel aux coupables et aux témoins, eut un grand retentissement dans la commune.

Il fut fait le dimanche même, à la sortie de la grand-messe, au moment où la plupart des paysans étaient réunis.

L'effet en fut immense.

Immédiatement, des témoins, en nombre considérable, se présentèrent.

Le bailli, agissant en vertu des pouvoirs que lui accordait la loi, en cas de délit flagrant, avait d'office donné l'ordre d'arrêter séparément Virginie Daine et Pierre Ghérin.

Il avait chargé de l'exécution de ce mandat des sergents de la seigneurie, qui s'étaient rendus, les uns à Tolumont, les autres à Vien.

### XIII. La procédure par voie ouverte

La responsabilité du bailli était grande.

La vindicte publique, comme on appelait, de ce temps-là, la recherche des coupables, devait être satisfaite.

Body, peu confiant dans son habileté, qui cependant était réelle, ne voulut pas faire usage des trois grands jours pendant lesquels durait le flagrant, en vertu duquel il pouvait agir seul.

Il saisit la Cour subalterne de justice d'Anthisnes du crime qui avait été commis, et se décida à promouvoir enquête secrète devant elle.

Dans les articles d'enquête, il indiqua le jour du crime, la date et le lieu de sa perpétration, et narra les circonstances qui l'avaient accompagné, suppliant Messieurs les juges auditeurs d'interroger d'office tous les témoins à produire, pour autant que les besoins de la cause l'exigeraient, ou qu'ils le trouveraient nécessaire ; le tout « conformément au record donné sur ces points par les seigneurs échevins de la Justice Souveraine de la Cité de Liège, gardiens des Loix, Statuts et Coutumes du Pays ».

Il joignit à sa supplique le procès-verbal de la descente des lieux, et les objets qu'il avait saisis et qui formaient les pièces à conviction.

La Cour de Justice d'Anthisnes fut assemblée ; elle prit connaissance des articles d'enquête qui lui étaient soumis, et délégua deux échevins, en qualité de juges commissaires ou juges examinateurs, pour procéder à l'audition des témoins et agir par voie ouverte ou d'accusation criminelle.

Les témoins, cités pour être entendus par eux, à la requête de l'officier-bailli, revêtu de la charge de prélocuteur, et d'autorité de la Cour, étaient nombreux.

L'enquête régulière commença.

Elle pouvait être comparée à l'instruction qui se fait aujourd'hui, devant un juge d'instruction.

Du temps des Princes-Évêques, il y avait deux magistrats instructeurs délégués dans chaque affaire par la Cour échevinale, au lieu d'un, comme de nos jours.

L'instruction était secrète également, et, chose digne de remarque, les juges préposés à l'audition des témoins, ne pouvaient leur nommer le « faituel » ou le prévenu ; ils devaient se borner aux articles d'enquête et pouvaient examiner, d'office, les témoins sur les circonstances de nature à augmenter ou à diminuer la gravité du crime ; mais toujours il leur était strictement détendu de nommer la personne présumée coupable.

Il leur était enjoint d'entendre les témoins tant à charge qu'à décharge, et, au nom de l'humanité et de l'équité, de chercher principalement la justification de l'accusé, surtout s'il n'était pas présent et en état de se défendre.

Ce qui faisait dire à un commentateur de cette époque, « qu'un juge doit toujours souhaiter de trouver des innocents et non des coupables ».

L'officier bailli Body, devenu prélocuteur, désigna par écrit les articles d'enquête sur lesquels les témoins devaient être interrogés.

Le corps de Godefroid Hanskenne avait été, nous le savons, soumis à l'examen du docteur Tisse, de Fairon.

L'homme de l'art fut, le premier, entendu comme témoin.

Sous réserve de changements à introduire dans son « visum repertum », il témoigna qu'après avoir scrupuleusement visité le cadavre, dont l'identité lui avait été certifiée et qui devait être celui de Godefroid Hanskenne, fermier à Tolumont, époux de Marie-Jeanne Daine, il avait constaté que l'homicidé était couché sur le dos, la face tournée vers le ciel, les bras écartés du corps ; que ses vêtements ne portaient aucune trace de violence, à l'exception de la cravate qui était dénouée, et du col de la chemise dont le bouton avait disparu ; qu'il ne pouvait conclure nécessairement de là qu'une lutte avait eu lieu ; que d'autres causes qu'une lutte, pouvaient avoir amené ce désordre. Il continua sa déposition en déclarant que l'habit, le gilet et la chemise, dont était revêtue la victime, portaient trois incisions ou coupures nettes, situées toutes trois à la partie antérieure de la poitrine de l'homicidé.

Deux de ces coupures étaient distantes de neuf pouces l'une de l'autre, et la troisième, plus large que les deux autres, était plus nette également.

Toutes trois correspondaient exactement à trois plaies, situées à la région thoracique.

Il affirma qu'après avoir procédé à l'ouverture des trois cavités, il avait remarqué : 1° À la tête une fracture du crâne avec léger enfoncement de l'os, qui avait amené un épanchement sanguin dans la masse cervicale ; que cette fracture avait été incontestablement occasionnée par un instrument contondant, appliqué violemment ; — 2° Trois plaies, à la partie thoracique, l'une faite par un couteau, dont la lame était restée brisée dans le corps de la victime, entre la sixième et la septième côte, et deux autres, faites à l'aide d'un instrument allongé, rond et piquant, semblable à une fourche à deux branches, avaient amené une mort foudroyante, l'arme ayant traversé les ventricules du cœur ; — 3° La troisième cavité ne présentait ni extérieurement, ni intérieurement des traces de coups, de blessures ou d'autres violences.

Il concluait à la présence de plusieurs assassins, qui avaient dû surprendre à l'improviste leur victime, pendant que celle-ci était debout devant eux.

La mort pouvait remonter à la veille, entre dix heures du soir et minuit.

L'enquête se tenait dans la salle principale du château de Wal.

Sur une table, était étendu le cadavre de Godefroid.

Les témoins, avant de déposer, devaient prêter serment de dire la vérité avec la formule : « Je le jure, ainsi m'aident Dieu et tous les saints. »

Le greffier, sous la dictée des juges commissaires, rédigeait le procès-verbal des dépositions ; celles-ci étaient relues aux témoins, qui y persistaient, après avoir signé.

On fit entrer le témoin qui, le matin, avait rendu compte au bailli de la rencontre qu'il avait faite, vers minuit, de Virginie Daine et de Pierre Ghérin, près de la « Croix Ronge ».

Il persista dans ses dires et déclara que trois personnes, qui l'accompagnaient, les confirmeraient.

Les juges les firent entrer ; leurs dépositions furent identiques.

Tous quatre furent formels, et lorsque les magistrats instructeurs insistèrent sur la gravité de leurs relations, ils affirmèrent que nulle erreur n'était possible ; qu'ils avaient parfaitement reconnu Pierre et Virginie, qui se cachaient, sans vouloir répondre aux saluts qu'ils leur adressaient, et que, peu de temps après, ils avaient entendu des cris de détresse.

D'autres témoignages plus convaincants encore furent recueillis.

Le cabaretier de la « Laie en Fureur » et des buveurs habitués de son établissement déposèrent qu'un soir, au commencement du mois, Hanskenne et Pierre Ghérin s'étaient vivement querellés. On avait même dû les séparer. Ces témoins n'omirent aucune des circonstances de la dispute : les menaces de l'amoureux de Virginie, la lutte entre celui-ci et le fermier de Tolumont, les confidences de Godefroid, leur faisant comprendre que Pierre Ghérin désirait sa mort, pour pouvoir épouser Virginie.

Des cultivateurs révélèrent que la fourche trouvée sur les lieux appartenait à Pierre Ghérin que, le soir même du crime, ils l'en avaient vu porteur.

Les juges commissaires clôturèrent leur enquête et la remirent à l'officier criminel, pour faire ses réquisitions.

#### XIV. L'examen amiable

Le procès criminel à l'extraordinaire était engagé.

Virginie Daine et Pierre Ghérin, en vertu du mandat délivré par Body, avaient été arrêtés au flagrant et conduits séparément à Liège, dans la prison du seigneur-souverain-officier.

Les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour les empêcher de communiquer entre eux.

Virginie ignorait même que Pierre fût prisonnier ; Pierre, à son tour, ne se doutait pas de l'arrestation de Virginie.

Le dimanche, les sergents s'étaient présentés à Tolumont, avaient demandé à

parler à Virginie Daine et l'avaient emmenée.

Elle avait consenti à les suivre sans objections, ne soupçonnant pas la terrible accusation qui pesait sur elle.

Grand fut son étonnement lorsqu'un des sergents, apercevant du sang sur les manches de sa robe, lui dit qu'elle avait assassiné son oncle Godefroid ; que toute dénégation de sa part serait inutile, qu'elle en portait la preuve sur ses vêtements.

L'arrestation de Pierre Ghérin se fit dans les mêmes conditions, sans bruit, sans éclat.

Cette double capture fut communiquée à la Cour des Échevins, qui l'approuva, en donna avis à la Haute-Cour de Liège qui, en rencharges, déclara que les inculpés devaient être jugés *appréhensibles* (en état de détention).

Ce furent les juges qui avaient commencé l'instruction criminelle qui furent délégués à Liège, pour procéder à l'examen amiable, c'est-à-dire à l'interrogatoire des accusés.

Les articles examinatoires (on entendait par là les points sur lesquels devaient porter les questions à poser aux inculpés) avaient été déterminés par la Cour de Justice, sur les réquisitions de l'officier criminel.

Virginie fut interrogée la première.

Elle se présenta en tremblant devant les juges examinateurs, et parvint à peine à se faire entendre lorsqu'elle déclina ses nom et prénom.

Que de changements s'étaient opérés dans sa personne, depuis la nuit fatale où elle était revenue d'Ouhar !...

Elle était toujours belle, malgré la maigreur et la pâleur de ses traits ; même elle intéressait davantage.

Aux premières questions qui lui furent posées, elle refusa de répondre.

Elle n'avait rien à se reprocher, disait-elle ; elle était innocente, aimait son oncle Godefroid qui la chérissait ; depuis qu'elle était jetée en prison, elle n'avait fait que pleurer la mort de son bienfaiteur. L'accusation qui pesait sur elle ne l'inquiétait pas et n'était pas la cause de ses larmes.

Les juges lui firent observer que si elle ne répondait pas à leurs demandes, ils seraient obligés de lui faire son procès comme à un muet volontaire, et que sa défense deviendrait plus difficile.

Elle raconta qu'elle était restée jusque vers minuit au château d'Ouhar, mais nia avoir vu ce soir-là Pierre Ghérin, ou son oncle Godefroid.

Elle avoua être passée près de la « Croix Rouge » pour retourner à Tolumont, où elle était arrivée entre minuit et une heure du matin, et soutint n'avoir appris la mort de son oncle qu'après son arrestation.

Les examinateurs lui firent observer que quatre honnêtes campagnards, revenant d'Ouhar, l'avaient reconnue, alors qu'elle se trouvait à minuit avec son futur, à l'endroit même où le crime avait été commis, qu'ils avaient entendu crier, etc.

Virginie, confiante dans son innocence, nia toutes ces circonstances. Elle eut honte d'avouer sa rencontre nocturne avec Pierre Ghérin, et persista dans ses dénégations.

Les juges lui représentèrent la bague trouvée sur les lieux du crime, non loin du cadavre : elle déclara ne pas connaître cet anneau.

Enfin la robe qu'elle portait, le jour mime de la mort de Godefroid, robe que des témoins affirmaient lui avoir vue à Ouhar, le 16 septembre, fut mise sous ses yeux. Elle la reconnut sans hésitation, mais faillit s'évanouir lorsqu'on lui demanda d'où provenaient les taches de sang qui la couvraient.

La pauvre jeune fille balbutia, ne sut que répondre et se prit à sangloter.

La vérité se faisait jour dans son esprit, elle comprenait la gravité des charges qui s'accumulaient contre elle.

Un moment, elle voulut tout révéler ; mais l'image de sa tante lui apparut, elle eut peur et garda le silence.

Avant de terminer son interrogatoire, les magistrats l'avertirent qu'une confrontation serait demandée par la Cour des Échevins d'Anthisnes, et certainement accordée par la Cour Souveraine ; qu'on la mettrait en présence des témoins révélateurs et de son co-prévenu, Pierre Ghérin.

Virginie ignorait cette arrestation. Elle poussa un cri déchirant et, joignant les mains, elle se jeta aux genoux de ses juges et leur dit :

— Pierre, Pierre, je le jure, est innocent !... Son seul crime est de m'avoir aimée ! Pitié, pitié pour lui !...

Elle fit savoir ensuite à ses juges qu'elle persistait dans ses réponses, et n'avait plus rien à leur déclarer.

Elle fut reconduite chancelante dans les prisons de la Cité.

L'interrogatoire de Pierre Ghérin commença aussitôt.

À son tour, il protesta énergiquement de son innocence, fit valoir ses bonnes relations avec Godefroid Hanskenne, et, mû par le même sentiment que celui qui avait guidé Virginie, il nia sa rencontre avec elle à la « Croix Rouge ».

Il reconnut sans hésiter, comme lui appartenant, la fourche trouvée dans le fossé de la route, se bornant à dire qu'il avait dû la perdre dans les champs.

Quant à la conduite que Godefroid avait tenue au cabaret de la « Laie en fureur », il la rejeta sur l'ivresse, se défendant de l'avoir menacé.

Il avoua qu'il aimait Virginie, et que son oncle lui avait promis de lui laisser

un beau capital après sa mort.

Les juges lui firent observer que, dès lors, le mobile du crime était connu.

Virginie avait tout intérêt, d'après eux, à se trouver, par la mort de son oncle, en possession des avantages qu'il lui avait fait entrevoir.

En apprenant l'arrestation de Virginie, Pierre jura, à son tour, qu'elle était innocente ; qu'elle était l'idole de Godefroid, qui avait reporté sur elle toutes ses affections, et invoqua aussi pour elle la pitié.

Nous passerons sous silence les scènes émouvantes des confrontations entre les accusés et les témoins. Le résultat fut négatif, en ce sens que Virginie et Pierre persévérèrent dans leurs dires, et se bornèrent à affirmer leur non-culpabilité.

Les pièces de la procédure furent remises au prélocuteur Body, qui comparut au greffe de la Cour d'Anthisnes et y fit la réquisition suivante :

« Le neuf novembre 1758, comparut le prélocuteur Body, lequel a reproduit son rôle, examen amiable et confrontations faits aux prisonniers, de tout quoi il résulte que ces derniers sont les auteurs du meurtre commis à l'aide d'armes déloyales, la nuit, avec préméditation et guet-apens, sur la personne de Godefroid Hanskenne, demandant conséquemment qu'ils soient traités avec toute la rigueur de justice pour l'exemple d'autres ; à quel effet le tout devra être porté clos et cacheté aux Seigneurs Échevins de la Justice Souveraine de la Cité et Pays de Liège, nos Maîtres et Chefs, pour avoir leurs rencharges convenables, et sur ce, notre sommaire ordonnance. »

La Cour de Justice d'Anthisnes fut assemblée spécialement. La procédure en décharge ne fut pas longue.

Après avoir entendu l'avocat Despa, en ses mémoires et moyens de défense en faveur des accusés, elle fit droit aux réquisitions de l'officier criminel, rendit son décret de *portement* et désigna un échevin, à l'effet de porter, conjointement avec le greffier, les pièces du procès au greffe de la Cour Souveraine, pour avoir les rencharges.

Les pièces furent collationnées, closes, cachetées et envoyées à Liège.

Au pays de Liège, jusqu'à la Révolution liégeoise de 1793, les Cours subalternes de justice ne pouvaient prononcer directement la peine.

Le prélocuteur, ou le magistrat poursuivant, devait, dans ses réquisitoires, se borner à demander que les accusés de crime capital, s'il les reconnaissait coupables, fussent traités « avec toute la rigueur de justice, pour l'exemple d'autres ».

La Cour subalterne, si elle admettait ces conclusions, soumettait les pièces du procès à la Haute-Cour, qui, elle, statuait sur la peine à appliquer.

L'officier de justice allait derechef, à Liège, *namptir les rencharges*, les remettait

closes et scellées à la Cour de l'Échevinage qui, siégeant au nombre de quatre juges, les *hors-portait* et prononçait la sentence telle qu'elle avait été formulée par la Cour Souveraine.

Le système des preuves légales existait.

L'aveu à lui seul ne suffisait pas pour pouvoir condamner.

## XV. La torture

Notre désir serait de pouvoir supprimer le chapitre qu'on va lire ; mais notre but ayant été d'être l'historien fidèle des faits qui se sont passés, tout en exposant le système judiciaire de l'époque, nous nous croyons obligé de poursuivre ce but jusqu'au bout.

Il existe encore des personnes âgées dans le pays de Liège, qui, ayant perdu leurs parents à un âge avancé, ont entendu de leur bouche le récit des supplices infligés pendant le siècle qui a précédé le nôtre —, supplices auxquels ils avaient assisté.

Quant aux faits spéciaux que nous reproduisons et qui sont vrais en tous points, tant sous le rapport des noms des personnages que celui des localités où ils se sont passés, nous renverrons les incrédules aux pièces authentiques déposées aux archives de Liège. Nous leur dirons de consulter les registres des Cours de Justice subalternes, et en particulier celui de la Cour d'Anthisnes, où se trouve relaté, par le greffier, tout le procès du crime de Tolumont, et le registre des recharges de la Cour Supérieure de Liège, des années 1747 à 1775. En lisant ces documents, qui passeront à la postérité et qui seront la honte du dix-huitième siècle, ces incrédules jugeront des progrès de l'humanité et salueront avec respect les heureuses innovations apportées en ces matières par leur siècle.

La Cour Souveraine de Liège avait pris connaissance des faits de l'instruction.

Elle ne prononça pas immédiatement la peine à infliger aux coupables. Sa conviction était formée cependant, mais le crime était si grand, qu'elle crut devoir recourir à l'examen rigoureux.

Nous copions textuellement ses décisions.

Le sieur Body, Officier Mayeur d'Anthisnes,

C.

Virginie Daine

« Nous rechargeons, ce 16 janvier 1759, que demeurant les preuves en leur entier, condamnerez Virginie Daine, prisonnière, à la question du brodequin, pendant une heure. »

La seconde décision est tout aussi cruellement laconique :

« Vous rechargeons ce 24 janvier 1759, que demeurant les preuves en leur

entier, condamnez Pierre Ghérin, prisonnier, à être appliqué à la question, pendant une heure, et si après la première demi-heure, il n'avoue rien, lui sera appliqué un poids de trente livres au pied. »

Ces sentences furent exécutées le 30 janvier 1759.

Trente ans plus tard, en 1792, à une époque dont nous ne sommes séparés que par quatre-vingt-cinq ans à peine, la torture était encore appliquée au pays de Liège.

La torture consistait en tourments gradués qu'on infligeait à un accusé fortement soupçonné, pour lui arracher l'aveu de son crime, ou le nom de ses complices.

Ce genre de tourment était appelé *Question judiciaire*, parce qu'à mesure que l'accusé l'éprouvait, il était interrogé sur les circonstances du fait dont il était prévenu.

Pendant le dix-huitième siècle, les écrivains les plus autorisés avaient attaqué ce genre de supplice, avec les armes de la raison et de l'humanité. Ils furent éloquents et finirent par triompher d'une institution si profondément enracinée dans les usages de l'Europe. Voltaire exprime en plusieurs endroits de ses ouvrages, cette idée originale, qu'il n'y a qu'un « voleur » qui ait pu imaginer ce moyen d'obtenir de sa victime la révélation d'un trésor caché.

En Allemagne, la torture fut abolie vers le milieu du siècle dernier.

L'impératrice-reine Marie-Thérèse consulta les jurisconsultes les plus éminents de ses États. Ils proposèrent d'abolir la torture, mais ils ajoutèrent qu'elle devait être conservée pour un cas seulement, celui du crime de lèse-Majesté. L'impératrice prit connaissance de leur travail et abolit la torture, sans aucune réserve.

Une souveraine, dit l'écrivain que nous avons déjà cité, a osé faire plus qu'un philosophe n'a osé dire.

En France, la loi du 2 octobre 1789 abolit entièrement l'usage de la Question, dans tous les cas.

Les tourments portés jusqu'à un certain degré constituaient la Question « ordinaire ». On les doublait dans la Question « extraordinaire », à laquelle on n'appliquait que les grands coupables.

Nous renvoyons au travail remarquable fait sur *la législation criminelle sous l'ancien régime*, par Alfred Maury, publié dans la Revue des deux Mondes (livraison du 15 septembre 1877). Nous ne pouvons nous livrer ici à une étude approfondie des supplices infligés au dix-huitième siècle ; nous nous bornerons à faire assister nos lecteurs à l'application de ce mode de preuve, appelé également « examen rigoureux ».

Virginie Daine fut notifiée qu'elle subirait la torture le 30 janvier.

On devait commencer par elle, parce qu'étant la plus faible des deux prisonniers, on croyait plus facilement en tirer la vérité.

L'officier criminel la fit visiter par un médecin, à l'effet de s'assurer si elle était dans un état de santé à pouvoir supporter le supplice.

Puis, pendant vingt-quatre heures, il la fit mettre « à la gêne ».

Détail navrant ! la gêne était un précurseur de la torture.

L'exécuteur des hautes-œuvres, le tortionnaire, pendant vingt-quatre heures, la veille du jour fixé, la plaça, liée et garrottée, devant un feu ardent, et pendant ces vingt-quatre heures, elle ne put ni boire ni manger.

Ces horreurs étaient calculées, froidement combinées : il fallait affaiblir la patiente, lui enlever toute force physique et morale.

Une précaution toutefois fut prise ; Virginie, pendant ce temps, fut gardée à vue, de crainte qu'elle ne fût placée trop près du feu...

Le lendemain, l'heure de la Question étant arrivée, l'officier la fit visiter par le maître des hautes-œuvres, qui la conduisit, les yeux bandés d'un mouchoir, vis-à-vis des juges examinateurs délégués et du greffier.

Défense était faite, de par la loi, à l'officier criminel, d'assister à la Question.

Elle se trouva en présence de ceux-là même qui l'avaient interrogée quelques jours auparavant.

Un homme de l'art se trouvait à leurs côtés.

Avant de la faire fixer à un siège solide, les juges l'exhortèrent à avouer son crime.

Ils lui remontrèrent que la Question à laquelle elle était condamnée, allait lui causer des tourments et des douleurs inouïs ; que c'était une chose pleine de danger ; qu'il était préférable pour elle de prévenir toutes ces souffrances, en avouant les faits pour lesquels elle était poursuivie. On comprend que les exhortations furent vaines.

Le tortionnaire s'empara de la jeune fille, la plaça sur un siège de bois, les bras attachés à deux grandes boucles de fer scellées au mur, la garotta solidement, mit ses jambes à nu et les serra fortement dans des espèces de boîtes composées de planches en bois qui en comprimèrent les chairs.

Ces boîtes étaient solidement liées avec des cordes tout autour.

Deux de ces planches se trouvaient sur le côté interne des jambes de Virginie ; les deux autres sur le côté extérieur.

Le maître des hautes-œuvres passa un coin en bois entre les deux planches de l'intérieur des jambes ; les planches s'écartèrent ; puis, s'emparant d'un maillet, il frappa violemment sur le coin. Les cordes se relâchèrent à peine. L'effet du coup de maillet se porta sur les os des jambes et les brisa.

La douleur fut horrible !

Virginie poussa des gémissements affreux, précédés d'un cri de souffrance strident et prolongé ; tout son corps tressaillit et s'agita en soubresauts convulsifs.

Les larmes coulaient abondantes de ses yeux.

Son visage devint d'un pâle livide.

Elle avait supporté l'enfoncement du premier coin de bois, et la Question extraordinaire en comprenait huit !

Il est vrai qu'on ne donnait guère, au pays de Liège, cette espèce de Question qu'à ceux sur lesquels il n'y avait rien à risquer, attendu qu'ils seraient condamnés sans rémission.

On voulait tâcher d'en tirer encore quelques éclaircissements.

Que d'innocents, cependant, supposés coupables, ont été soumis à la torture, et qui au milieu de leurs souffrances ont avoué des crimes qu'ils n'avaient pas commis !

Le premier coin enfoncé, les juges interrogèrent la prévenue.

Virginie protesta de son innocence et déclara ne pas connaître les auteurs du crime.

Les examinateurs consultèrent l'homme de l'art. Celui-ci affirma que la vie de l'inculpée n'était pas en danger, que son intelligence était toujours complète.

La Question continua.

Le tortionnaire prit deux coins de bois d'un volume plus considérable que le premier, les plaça le long des jambes meurtries de Virginie, et les chassa à coups redoublés,

Les os furent broyés, le sang jaillit, et des chairs meurtries couvrirent les dalles.

Virginie fit un effort suprême ; on crut un instant qu'elle briserait ses liens, puis elle s'écria :

— Assez... de grâce... assez... ménégez la créature du bon Dieu... vous allez me rendre folle... Je dirai tout.

À ces mots : « Je dirai tout ! », les juges devinrent plus attentifs ; ils allaient infailliblement, d'après eux, recueillir les aveux, connaître les complices.

Le greffier était prêt à écrire sous leur dictée.

Virginie commença un récit entrecoupé par des cris de souffrance :

— Mon oncle Godefroid, dit-elle, a été assassiné vers dix heures du soir, à Tolumont, dans sa ferme.... À minuit, j'étais encore au château d'Ouhar, servant

à boire et à manger aux cultivateurs qui, pendant la journée, étaient venus payer leur trescens au sire de Charneux.

» Un peu avant minuit, je les ai quittés... et j'ai rencontré mon amant, mon fiancé, Pierre Ghérin, qui m'attendait... J'ai rougi de cette rencontre, je l'ai repoussé... Je n'ai pas voulu l'écouter, craignant d'être compromise, si l'on nous voyait ensemble. Il a marché à mes côtés, nous sommes arrivés près des saules, à la Croix Rouge ; il m'a donné un anneau, gage de son amour et de nos fiançailles.

» J'hésitai, il me promit le mariage, puis nous entendîmes des voix d'hommes qui approchaient.

» Nous eûmes peur, nous nous cachâmes derrière les saules... Nous ne répondîmes pas au salut de ceux qui nous avaient reconnus... Je voulus fuir... Je heurtai un cadavre... Mon anneau s'échappa de mes mains. Je tombai dans le sang... Je poussai des cris de détresse et m'enfuis vers Tolumont. »

La voix de Virginie était devenue plus faible, ses forces l'abandonnèrent ; elle perdit connaissance.

L'homme de l'art lui prodigua ses soins, elle revint à elle et continua péniblement son récit :

« Il était minuit et demi, quand j'arrivai à Tolumont. Je m'enfermai dans ma chambre. Je ne savais rien encore. Bientôt j'appris tout. Je ne pouvais dormir ; j'avais toujours devant moi la vue du cadavre sur lequel j'étais tombée....

» On se disputait à l'étage inférieur ; les voix étaient animées. Il s'agissait d'un partage à faire. J'écoutai... Marie-Jeanne, ma tante, disait qu'elle ne voulait rien partager ; que c'était à elle que revenait la fortune de mon oncle ; que celui-ci avait été tué par elle, à sa rentrée à la ferme, vers dix heures du soir....

» C'était affreux... Tous les quatre s'accusaient de l'avoir assassiné ; chacun prétendait avoir dès lors une part de ses biens. — C'est moi, disait ma tante Marie-Jeanne, qui lui ai donné le coup de fourche dans la poitrine. — C'est moi qui lui ai porté un coup sur la tête, répondait Jean Pondut. — C'est moi qui lui ai brisé le couteau dans les entrailles, affirmait Pierre Daine, mon oncle. — Et c'est moi, ajoutait Marie Tombeur, qui ai combiné le tout. Sans moi, Godfroid vivrait encore, et nous n'aurions rien.

» J'entendis, aussi qu'elle disait : — Marie-Jeanne, nous t'avons tous aidée ; tous quatre nous avons porté le corps jusqu'à la Croix Rouge, nous devons avoir tous une part égale...

» Vous l'avez compris, Messieurs, je ne suis pas coupable. Je n'ai pas osé parler plus tôt ; j'avais peur de Marie-Jeanne, je ne voulais pas la dénoncer, parce que c'est elle qui m'a nourrie, qui m'a recueillie alors que j'étais une pauvre fille sans parents... Je suis innocente ; mon oncle était mort depuis au moins deux heures lorsque j'ai causé avec Pierre Ghérin. Grâce pour lui, ne lui faites pas

subir le supplice horrible que je viens d'endurer ; il en mourra comme j'en mourrai !... Oui, Pierre, je m'en souviens, Pierre avait une fourche ce jour-là ; si on l'a trouvée près du corps de celui que j'aimais tant, c'est qu'il l'aura perdue. Je jure devant Dieu qu'il n'est pas coupable. »

Virginie était épuisée par la souffrance ; elle garda le silence, et les magistrats se consultèrent de nouveau.

Une demi-heure seulement s'était écoulée depuis que le bourreau avait commencé son œuvre épouvantable.

La Question devait durer une heure ! Elle ne devait finir qu'en présence d'aveux.

Les aveux n'existaient pas.

Trois coins seulement avaient été employés ; il en restait cinq encore à appliquer !

Le médecin, consulté, exprima quelques doutes, mais crut finalement que les opérations pouvaient continuer.

Un nouveau coin fut introduit. La jambe fut horriblement broyée. Elle n'était plus qu'un amas de chairs, d'où s'échappaient les esquilles des os, réduits pour ainsi dire en bouillie.

Virginie avait perdu tout sentiment.

La belle jeune fille d'autrefois ressemblait à un cadavre vivant.

Le médecin intervint et déclara qu'il était impossible de prolonger le supplice.

Virginie, pour nous servir du terme consacré, fut « descendue » de la Question.

Son examen rigoureux était terminé.

Le maître des hautes-œuvres la détacha, la porta dans une salle préparée d'avance, la plaça, sanglante et pantelante, sur un matelas, près du feu.

Le médecin de la prison lui donna tous les soulagements et secours nécessaires.

Vingt-quatre heures après la torture, les juges examinateurs se rendirent auprès de Virginie, lui firent lecture, mot pour mot, de ce qu'elle avait déposé dans son examen rigoureux, et lui demandèrent si elle y persistait.

Virginie fit un signe d'assentiment.

Elle dut jurer devant Dieu qu'elle avait dit la vérité, que ceux qu'elle avait dénoncés étaient les vrais coupables.

Son état de faiblesse extrême ne lui permit pas de signer ses réponses.

Peu de temps après que Virginie Daine se fut retirée de la chambre où la

torture lui avait été appliquée, commença le supplice de Pierre Ghérin.

Il eut lieu avec le même cérémonial, devant les mêmes personnes, à la seule différence que ce ne furent pas les brodequins que l'accusé dut subir, mais la « Question à l'eau ».

Après avoir entendu la lecture de la sentence qui le condamnait à la torture, Pierre Ghérin fut assis sur une espèce de tabouret de pierre. Le bourreau lui attacha les poignets à des anneaux de fer, distants l'un de l'autre, derrière le dos ; puis les deux pieds à deux autres anneaux qui tenaient au mur, devant lui. Il tendit toutes les cordes avec force, et lorsque le corps de Pierre Ghérin commença à ne plus pouvoir s'étendre, il lui passa un tréteau sous les reins.

D'une main, il tenait une corne de bœuf creuse, de l'autre, il devait verser de l'eau dans la corne et en faire avaler « huit pintes » à l'accusé.

La Question ordinaire ne comportait que quatre pintes.

Le médecin tâtait le pouls du patient et avait mission d'arrêter le supplice, dès qu'il le sentirait faiblir.

Nous ne reproduisons pas les péripéties émouvantes du supplice de Pierre Ghérin.

Il garda le silence pendant les premières opérations, puis, lorsque les juges lui apprirent que celle qu'il aimait avait fait des révélations, il se décida à parler.

Il raconta tout ce qu'il savait, ne cacha plus sa rencontre avec Virginie, expliqua comment on avait pu retrouver sur les lieux la bague et la fourche ; déclara, quant à cette dernière, qu'il se rappelait en avoir été porteur, le 16 septembre, et l'avoir jetée dans le fossé, pour la reprendre le lendemain. Il donna à la scène qui s'était passée au cabaret de « la Laie en fureur » son véritable caractère, et offrit de prouver, ce qui lui était facile, que le lendemain Godefroid était venu à Vien, le priant de lui pardonner. Virginie, ajouta-t-il, était innocente ; il était aisé d'établir qu'elle avait passé la nuit au château d'Ouhar ; que dès lors elle ne pouvait être l'auteur du crime, si celui-ci avait été perpétré avant minuit.

Pierre Ghérin n'avait été mis à la Question que pour obtenir son aveu.

Cet aveu, il ne pouvait le faire, à moins qu'il ne lui fût arraché par la douleur.

Une demi-heure s'était écoulée ; il fallut exécuter la sentence dans toute sa rigueur.

Un poids de trente livres lui fut appliqué au pied.

Ce poids, attaché à un corps tendu avec force, gonflé par l'eau et dont les muscles étaient saillants, occasionnait des souffrances infernales.

Pierre puisa toute sa force dans l'amour qu'il éprouvait pour Virginie.

Vingt fois, il fut sur le point, pour mettre fin à sa douleur, de formuler un aveu mensonger, de se reconnaître coupable, lui, l'innocent qui n'avait rien à se reprocher ! Mais sa raison lui disait que, s'il avouait un crime dont il n'était pas l'auteur, il entraînait dans sa perte Virginie, l'ange pur qu'il adorait. Il résista, persista dans ses dénégations et affirma sincères les révélations qu'il avait faites.

## XVI. Babet-la-Bribeuse

Les échevins de la Cour de justice d'Anthisnes, qui avaient été délégués pour procéder, en qualité de juges-commissaires, à l'examen tant amiable que rigoureux, furent frappés des déclarations qu'ils avaient entendues.

Ils doutèrent, et le doute chez les magistrats est la sauvegarde des accusés.

En présence de la réputation d'honnêteté de Pierre Ghérin, ils hésitèrent à le croire coupable.

D'un autre côté, les charges accumulées contre lui étaient si nombreuses qu'ils en référèrent à l'officier criminel, le sieur Body, dont l'intelligence et la perspicacité étaient connues.

Ce dernier eut également sa conviction fortement ébranlée.

Il fut heureux de la décision de la Haute Cour de Liège, qui avait voulu, avant d'envoyer les coupables au supplice, s'entourer de tous les modes de preuve.

Sa responsabilité lui parut trop lourde et, en homme sage et prudent, il s'adressa au Haut Bailli du Condroz qui, dans les cas difficiles, avait le droit de rechercher et de poursuivre les crimes commis dans son baillage.

Ils tombèrent d'accord qu'il fallait éclaircir un point resté douteux dans la procédure : l'heure à laquelle le meurtre avait été commis.

S'il était prouvé que Godefroid Hanskenue avait été assassiné avant onze heures et demie du soir, Virginie Daine était innocente ; sa présence, jusque vers minuit, au château d'Ouhar, était parfaitement établie.

Ils décidèrent qu'une instruction nouvelle serait dirigée contre Marie-Jeanne Daine, Marie Tombeur, Pierre Daine et Jean Pondut, et que la Cour subalterne d'Anthisnes demanderait à la Haute Cour de Liège qu'ils fussent jugés appréhensibles, c'est-à-dire arrêtés et incarcérés.

Celle-ci, par ses rencharges, l'accorda.

Un détachement de vingt-six soldats partit de Liège, dans la soirée, et arriva de bon matin, le lendemain, à la ferme de Tolumont.

Toutes les issues furent gardées.

Marie-Jeanne, Marie Tombeur, sa mère, Pierre Daine et Jean Pondut furent mis en état d'arrestation et conduits dans les prisons de Liège, *enferme* (garrottés) séparément, sans pouvoir communiquer ensemble.

L'instruction commença contre eux.

Elle fut accablante.

Une visite domiciliaire fut faite dans la chambre occupée jadis par Godefroid, au château de Wal.

Dans un meuble, on découvrit la lettre que lui avait adressée Marie Jeanne, le priant de retourner avec elle, le 16 septembre, à dix heures, à Tolumont.

Cette lettre jetait un grand jour dans le procès.

Godefroid s'était rendu à Tolumont le 16, vers dix heures du soir ; les dires de Virginie allaient être confirmés.

Une autre descente fut faite à la ferme de Tolumont. Ou y trouva, cachée sous un tas de fumier, une fourche sur laquelle des traces de sang étaient visibles ; elles apparurent surtout à la place recouverte par le fer, lorsque celui-ci fut détaché du manche.

Cette fourche, ainsi que celle trouvée sur les lieux et qui appartenait à Pierre Ghérin, avait été fabriquée par le même taillandier. C'était la même longueur de fer, la même distance entre leurs branches.

Le plancher de la pièce principale fut minutieusement examiné ; on le fit enlever.

Sur les pièces de bois destinées à le soutenir, se montrèrent de larges taches brunâtres, dont la nature n'était pas douteuse.

La muraille blanchie à la chaux avait été soigneusement lavée et grattée, mais pas suffisamment toutefois pour ne pas avoir conservé des stries rougeâtres, formées par un pointillé, et des éclaboussures provenant du sang qui avait jailli.

Enfin, au grenier, dans la chambre occupée par Pierre Daine, on trouva le manche d'un couteau dont la lance était brisée.

Plus tard, il fut constaté que la lame restée dans le corps de Godefroid s'adaptait parfaitement à la cassure.

L'instruction marchait rapidement.

Elle était dirigée par ceux-là même qui avaient recueilli les déclarations de Pierre et de Virginie.

Nous ne pouvons la suivre pas à pas ; nous l'écourterons le plus possible.

Un témoin important se présenta.

C'était une vieille pauvre qui faisait de rares et rapides apparitions dans le pays ; une vagabonde mendiant son pain dans les fermes.

À la demande de son nom, elle répondit qu'on l'appelait Babet-la-Bribeuse.

C'était l'épouse de ce malheureux mort de faim et de froid, en hiver, sur la neige, dans le bois du Blocquay et qui, disait-on, s'était vu refuser le gîte et

l'aumône à la ferme de Tolumont, peu après le mariage de Godefroid avec Marie-Jeanne.

Elle déposa que, le 16 septembre 1758, vers les dix heures et demie du soir, elle était dans le bois des Steppennes, assise près d'une petite fontaine, — fontaine qui existe encore aujourd'hui —, à quelques pas derrière la ferme, lorsqu'elle vit passer, à côté d'elle, les quatre accusés qu'elle reconnut parfaitement, portant un cadavre ; qu'ils s'étaient arrêtés un instant près d'elle, mais que, craintive, elle avait pris la fuite et avait continué sa route pour se rendre au pays de Seraing-sur-Meuse ; que cette vision l'avait vivement inquiétée, et qu'elle s'était promis, à son retour à Anthisnes, d'en faire part à la Justice.

L'heure du meurtre était donc parfaitement déterminée.

À ce témoignage vint s'ajouter la circonstance que la montre de Godefroid, brisée par la lame du couteau, s'était arrêtée en marquant dix heures et demie.

L'interrogatoire des inculpés fit éclater la vérité dans tout son jour.

Marie-Jeanne, la veuve de la victime, fut interrogée la première. Elle commença par nier, mais, poussée par l'évidence, pressée de questions, surexcitée et nerveuse, elle avoua les faits et dénonça ses complices.

Elle entra dans les détails les plus circonstanciés sur le drame sanglant auquel elle avait été mêlée d'abord d'une manière inconsciente, révéla comment elle avait été entraînée à commettre le crime, comment on avait stimulé sa cupidité en lui donnant connaissance de la consultation du jurisconsulte Despa, et innocenta complètement Pierre Ghérin et Virginie, qui n'avaient en rien trempé dans l'exécution du forfait.

Elle fut d'une loquacité extraordinaire ; ses paroles la grisaient, l'enivraient ; il fallut l'interrompre ; et, chose étrange, elle accabla d'éloges son époux, bénissant sa mémoire, soutenant qu'elle l'adorait, qu'elle n'avait jamais aimé que lui.

Ses coaccusés, écrasés par l'évidence des faits, se reconnurent également coupables.

Les interrogatoires terminés, la procédure fut communiquée à la Haute Cour de Liège, qui décréta qu'ils seraient appliqués à la torture. Celle-ci dura peu.

Tous quatre renouvelèrent leurs aveux et affirmèrent ne pas avoir de complices.

L'innocence de Virginie Daine et de Pierre Ghérin apparaissait donc de toutes parts.

Cependant, tous deux étaient encore en prison.

Le crime qui leur était reproché était trop grand, aux yeux de la loi, pour qu'ils pussent être relâchés.

Ils avaient été admis à faire « leurs décharges », c'est-à-dire à prouver leur innocence ; mais ils n'avaient pu le faire « à pied libre ».

Celui qui était prévenu d'occision commise avec couteau ou autres armes déloyales, ne pouvait obtenir sa mise en liberté, même provisoire.

L'officier criminel conclut à la décharge de Virginie et de Pierre Ghérin, et demanda que Marie Tombeur, veuve Daine, Jean Pondut, Marie-Jeanne, veuve Hanskenne, et Pierre Daine fussent traités avec toute rigueur de justice.

Ces derniers accusés n'avaient pas sollicité à contre-prouver.

La Cour subalterne des échevins d'Anthisnes fit droit à ces réquisitions, et les pièces du procès furent soumises de nouveau à la Haute Cour de Liège, pour en obtenir le « *rencharges* », qui devaient contenir la peine à appliquer aux coupables.

## XVII. Les résultats de la torture

La Cour Souveraine de Liège avait le droit de porter ses sentences à des jours différents, lorsque plusieurs personnes étaient en cause pour le même crime.

Elle s'occupait d'abord de l'accusation dirigée contre les deux innocents.

Sa décision ne pouvait être douteuse.

Elle déclara qu'à leur égard le crime d'occision n'était pas établi, et les absolvait de l'instance, sans dommages-intérêts, vu que l'officier criminel avait agi sans dol et sans malice ; elle ordonna qu'ils fussent relaxés.

Pierre Ghérin et Virginie étaient toujours prisonniers à Liège.

Pierre reçut, le premier, la nouvelle de sa délivrance ; il obtint la faveur de pouvoir se rendre, avec le greffier, dans la pièce où était enfermée Virginie, pour lui annoncer la fin de ses tourments.

Un spectacle navrant l'y attendait.

Au moment où le geôlier ouvrit la porte, il voulut se précipiter dans les bras de sa bien-aimée ; mais il recula d'épouvante, près à tomber à la renverse.

On dut le soutenir.

Virginie était étendue sur son lit de douleur ; elle était méconnaissable.

La torture l'avait réduite, anéantie.

Ce n'était plus la belle jeune fille d'autrefois. Une pâleur mortelle rouvrait son visage amaigri ; ses yeux, agrandis par la souffrance, démesurément ouverts, semblaient être sans vie et sans mouvement. Ses joues creuses et rentrées avaient la moiteur de l'ivoire ; la peau jaunie de son front, sillonnée de veines d'un bleu pâle, collait à ses tempes, et son corps émacié se dessinait fluet et anguleux sous les draps.

Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, elle inclina la tête et reconnut son promis.

Un sourire, mélangé de bonheur et de tristesse, anima sa face pâlie, et elle

tendit à Pierre ses deux bras grêles et décharnés.

Pierre sanglotait. Il s'approcha doucement, comme on approche du lit d'un malade, sans bruit, prit dans ses mains la tête de son amante, l'embrassa sur le front pendant que celle-ci l'enlaçait dans ses bras, et murmura à son oreille.

— Virginie, je t'aime... Nous sommes libres désormais !

Puis il s'agenouilla aux pieds de la couchette de sangle, inondant de larmes la main de la jeune fille.

Virginie le remercia, avec ce regard profond et langoureux d'une personne qui va bientôt quitter la terre ; puis, d'une voix affaiblie, elle murmura :

— Pierre, maintenant que je vais mourir, je le sens, je puis t'avouer à mon tour que je t'aime, et que je n'ai aimé que toi. Je suis une orpheline, Pierre ; mon oncle Godefroid est mort, hélas ! Il ne me reste plus personne pour me recueillir. Dieu n'a pas voulu que j'aie mendier mon pain... il me rappelle à lui... Je t'aime, Pierre, et d'un amour sans bornes. J'aurais été heureuse avec toi, mais maintenant à quoi me sert cet amour?... Je ne puis plus être ta femme... Je resterai ta fiancée, jusqu'au jour où Dieu m'appellera près de lui, et alors je prierai pour toi, Pierre. Ces prières, vois-tu, ne tarderont guère.

— Virginie ! Virginie ! non seulement tu es ma fiancée, répondit Pierre, mais dans quelques jours, tu seras ma femme. Tu parles de mendier ton pain, toi ! Tu viendras à Vien, tu y occuperas la première place de la ferme, à côté de ma mère, qui te réclame.

— Non, Pierre, c'est impossible, je te le répète, je ne puis être ta femme. Ne me déchire pas le cœur davantage. Tes bonnes paroles, tes belles promesses ne peuvent se réaliser... Aie du courage, Pierre... Tu ignores le malheur qui nous accable... Dans quelques secondes, tu le connaîtras ; mais auparavant, laisse-moi te regarder encore, laisse-moi t'admirer... Tu es si beau, Pierre ; tu es si bon ! J'aime tant à voir ton mâle visage... Tu es mon trésor, toi !

Pendant qu'elle parlait, Virginie caressait des mains la tête de son fiancé ; elle jouait avec sa chevelure. Sa physionomie s'animait, quelques teintes rosées apparaissaient sur ses joues.

— Tu me dis, Pierre, que je suis libre, que les portes de cette cellule où j'ai enduré les souffrances d'une martyre me sont ouvertes ; non, tu te trompes ! pour moi, il n'y a plus de liberté... Prends courage, Pierre, tu vas apprendre la vérité dans toute son horreur.

Elle souleva à demi les couvertures du lit... Elle était privée de ses membres inférieurs !...

Ce corps, qui jadis faisait l'admiration de tout le monde, n'était plus qu'un tronc auquel les jambes manquaient.

La torture lui avait broyé les membres ; l'amputation avait été urgente,

indispensable.

Pierre croyait faire un horrible rêve.

Virginie reprit la parole et lui dit :

— Tu vois ce qui reste de cette femme que tu as tant aimée ! M'as-tu comprise maintenant ? Avais-je raison de te dire que désormais je ne puis plus être ta femme ?

— Virginie, s'écria Pierre, je t'aime, je t'aime toujours ! Tu seras mon épouse, je le jure devant Dieu !

### XVIII. La condamnation

Le drame judiciaire, dont nous présentons l'analyse, touche à sa fin.

Le 2 février 1759, la Cour échevinale d'Anthisnes prononça la sentence que lui avait transmise la Cour de Liège.

De crainte d'être taxé d'exagération, nous reproduisons ces sentences, telles qu'elles reposent aux archives criminelles.

Elles émanaient, nous le savons, de la Cour de Liège, et l'Échevinage d'Anthisnes, en les entérinant, n'y pouvait rien changer.

Voici comment elles sont conçues :

« Vu par nous, la Haute Cour de justice, etc.

» En cause le sieur Body, officier-mayeur d'Anthisnes, contre Marie-Jeanne Daine, veuve de Godefroid Hanskenne, et Marie Tombeur, veuve Daine, toutes deux prisonnières.

» Vous rechargeons, ce 22 janvier 1759, que condamnerez Marie Jeanne Daine, veuve Godefroid Hanskenne, et Marie Tombeur, veuve Daine, prisonnières, d'être traînées sur une claie jusqu'à la porte d'Avroy, ensuite être conduites au lieu du supplice et d'être tenaillées avec des pincettes ardentes à deux différentes fois ; la première sur le pont d'Avroy, aux bras droit et gauche, et la seconde au lieu du supplice à l'épaule droite et à l'épaule gauche ; puis être étranglées à un poteau tant que mort s'ensuive, et puis leurs corps seront exposés, sur une roue, pour l'exemple d'autres. »

La condamnation prononcée contre Pierre Daine et Jean Pondut différait de celle prononcée contre Marie Tourneur et sa fille.

La voici, copiée textuellement :

« Vu la Cour, etc...

» Vous rechargeons, ce premier février 1759, que condamnerez Pierre Daine et Jean Pondut, prisonniers, à être conduits au lieu du supplice pour illic avoir les bras, jambes et cuisses cassés avec une barre, puis leurs corps être exposés sur une roue, et si après une heure ils sont encore en vie, seront étranglés tant

que mort s'ensuive, pour l'exemple des autres. »

Les condamnés n'étaient point présents au prononcé de la sentence.

Le greffier de la Cour d'Anthisnes se rendit en prison près d'eux ; il les fit mettre à genoux et leur donna lecture, puis copie authentique de l'arrêt.

L'exécution devait avoir lieu dans les trois jours.

L'officier criminel ordonna de transférer les condamnés dans une pièce où ils pouvaient voir le jour, et les fit garder à vue.

Il leur envoya un notaire pour le cas où ils désireraient faire leur testament, ainsi qu'un prêtre, afin de les préparer à la mort.

Défense fut faite aux prêtres qui allaient accomplir leur sainte mission, « d'in-  
duire » les condamnés à révoquer ni leurs aveux véridiques, ni les déclarations  
sincères qu'ils avaient faites.

Toutes ces formalités avaient un caractère légal.

La veille du jour fixé pour l'exécution, qui était le 15 février 1759, les magistrats commissaires pénétrèrent dans la cellule de ceux dont la justice humaine réclamait le massacre.

Ils devaient leur faire subir un nouvel et dernier interrogatoire. Peut-être avaient-ils des faits nouveaux à révéler.

Marie Tombeur, Pierre Daine et Jean Pondut étaient plongés dans un abattement complet. On eût dit que déjà ils n'étaient plus de ce monde.

Ils écoutèrent machinalement les questions qui leur étaient adressées, et reconnurent qu'eux seuls étaient coupables.

Marie Tombeur, sentant s'éveiller en elle les instincts de la maternité, essaya d'établir que sa fille Marie-Jeanne n'était pas responsable de ses actes ; qu'elle avait agi sous l'empire d'une contrainte physique, qui avait anéanti chez elle toute responsabilité.

Elle espérait encore que son enfant échapperait au supplice, et que le Prince-Evêque lui accorderait sa grâce.

Elle ignorait que le Souverain du Pays de Liège ne pouvait, en principe, gracier les délinquants coupables de meurtre, c'est-à-dire, d'homicide prémédité ou avec guet-apens, à moins que tous ceux qui étaient intéressés à la répression impitoyable du crime, consentissent à l'octroi de lettres de grâce. Or, cet octroi, personne ne l'avait réclamé.

Marie-Jeanne reçut à son tour la visite dernière des magistrats.

Elle était debout, lorsqu'ils entrèrent ; elle s'avança vers eux, en proie à une agitation extrême.

Elle était sous l'empire d'une de ses crises nerveuses.

Elle leur laissa à peine le temps de s'expliquer.

Ni la torture, ni la funèbre lecture du supplice horrible qui l'attendait, n'avaient abattu son énergie et sa fierté.

C'était toujours la « belle *grandiveuse* » à la volonté de fer, au dédain superbe. Elle avait à peine conscience de ce qui se passait autour d'elle ; elle ne pouvait se persuader qu'on avait le droit de la faire périr.

Elle ne comprenait pas qu'elle fût coupable.

Il lui était impossible de se faire à l'idée que les actes qu'elle avait commis devaient entraîner pour elle cette mort ignominieuse, précédée des souffrances les plus cruelles.

Loin d'être calmée par les apprêts d'une fin inévitable, elle était exaltée par la colère.

— Je n'ai rien à vous dire, s'écria-t-elle, si ce n'est que je suis innocente, et que votre justice, comme vous l'appellez, ne pourra m'atteindre... J'avoue mes torts vis-à-vis de celui qui m'a tant aimée, mais ces torts m'ont été pardonnés par lui. Il m'aimait de toutes les forces de son âme ! J'ai été cruelle pour lui ; mais j'affirme devant Dieu qu'en présence de mon repentir, il a consenti à revenir près de moi, parce qu'il sentait que je l'aimais, parce que je lui avais promis de redevenir son épouse d'autrefois. Ma raison est faible, il y a de la confusion dans mon cerveau, je suis folle par moments. Parfois, je me sens poussée fatalement à des excès que je voudrais vaincre ; j'agis, mais je ne sais pourquoi j'agis... Après tout, mon cœur est bon, et je voudrais pouvoir racheter mes fautes, lorsque, hélas ! il est trop tard. Oui, j'ai frappé celui que j'aimais, je l'ai frappé parce que, à mon tour, j'étais menacée d'être tuée. Je l'ai frappé malgré mon amour pour lui. Je suis une malheureuse qui ne veut pas mourir... Vous n'avez pas le droit de m'enlever l'existence. Dieu me l'a donnée, lui seul peut me la reprendre. Les juges qui m'ont condamnée ne connaissent pas les agitations qui troublaient mes jours ; j'avais perdu l'esprit lorsque Godefroid, mon époux chéri, était suppliant devant moi, m'affirmant son amour. On tenait une hache suspendue sur ma tête, on me disait de frapper... J'ai eu peur, et j'ai frappé !... Vous n'êtes que des bourreaux, qui voulez la mort d'une créature faite à l'image de Dieu... Mon sang retombera sur votre tête et ma dernière pensée sera une parole de malédiction pour vous. De quel droit voulez-vous me tuer, vous qui me reprochez d'avoir assassiné celui que j'aimais ?... Répondez ?... Si je dois mourir, ce qui ne sera pas, j'irai retrouver mon Godefroid, il m'accueillera avec joie... Déjà je le vois, il m'attend, et vous, qui ne reculez pas devant le spectacle des plus atroces barbaries, vous aurez la douleur d'avoir fait des heureux. Ce sera votre châtiment !... Si vous ne pouvez rien pour la malheureuse dont la raison s'égaré, sortez sans la torturer davantage.

Les magistrats se retirèrent, en présence des paroles incohérentes de la condamnée.

Ils donnèrent leurs instructions pour la terrible journée du lendemain.

## XIX. Le dernier supplice

Dans son chef-d'œuvre immortel « Notre-Dame de Paris », Victor Hugo, dépeignant les mœurs et usages du moyen âge, nous dit, en traçant le tableau de la Place de Grève : « C'est une idée consolante de songer que la peine de mort qui, il y a trois cents ans, encomrait encore de ses roues de fer, de ses gibets de pierre, de tout son attirail de supplices, permanent et scellé dans le pavé, la Grève, les Halles, la place Dauphine, la Croix du Trahoir, le Marché aux Pourceaux, ce hideux Montfaucon, la barrière des Sergents, la Place aux Chats, la porte Saint-Denis, Champeaux, la porte Baudet, la porte Saint-Jacques, sans compter les innombrables échelles des prévôts, des chapitres, de l'évêque, des abbés, des prieurs, etc., ayant justice ; sans compter les noyades juridiques en rivière de Seine ; il est consolant qu'aujourd'hui, après avoir perdu successivement toutes les pièces de son armure, son luxe de supplices, sa pénalité d'imagination et de fantaisie, sa torture à laquelle elle refaisait tous les cinq ans un lit de cuir au grand Châtelet, cette vieille suzeraine de la société féodale presque mise hors de nos lois et de nos villes, traquée de code en code, chassée de place en place, n'ait plus dans notre immense Paris qu'une misérable guillotine, furtive, inquiète, honteuse, qui semble toujours craindre d'être prise en flagrant délit, tant elle disparaît vite après avoir fait son coup. » Le grand poète, écrivant ces lignes en 1831, présentait à ses lecteurs les hideux supplices du moyen âge, tels qu'ils étaient infligés en 1482.

Ces horribles boucheries d'alors existaient encore au Pays de Liège, à la fin du dix-huitième siècle ; elles avaient pour théâtre toutes et chacune des seigneuries ayant Cour de Justice, jusqu'en l'an 1793.

Les « Seigneurs Hauts Justiciers » — et ils étaient nombreux — avaient leurs roues de fer et leurs fourches patibulaires, érigées dans un endroit apparent de leur seigneurie.

Ces fourches étaient un symbole de leur puissance, de leur dignité !... Ils étaient grands, parce qu'ils possédaient, eux aussi, leur place de Grève, leur hideux Montfaucon.

La vindicte publique ne se contentait pas de dresser, avant le lever de l'aurore, la machine infernale, furtive et honteuse, qui, son œuvre sanglante accomplie, disparaît rapidement, au temps où nous vivons, pour ainsi dire la nuit ; il lui fallait un supplice entouré des raffinements d'une cruauté inouïe ; il devait être long, durer des heures, des matinées entières. On tuait lentement ; on martyrisait d'abord, on massacrait ensuite le condamné par pièces et morceaux,

Le peuple, pour l'exemple duquel la boucherie humaine était organisée, pouvait suivre toutes les péripéties du drame, à la grande lumière du jour.

Cette boucherie, inconnue des Cannibales, avait un but : celui de rendre meilleurs les spectateurs ! Or, elle ne contribuait qu'à les endurcir.

Dans tout ce qui suit, nous continuons à faire de l'histoire.

Donc, le 12 février 1759, un long cortège, en tête duquel se trouvait un détachement de soldats, se formait aux environs de la prison, près de la porte Saint-Léonard à Liège.

Après les soldats venaient quatre claires, attelées chacune de deux chevaux, sur lesquelles deux hommes et deux femmes se trouvaient solidement attachés, la face tournée vers le ciel, les membres inférieurs repliés à la naissance des genoux.

À droite de ces malheureux se trouvaient le maître des hautes œuvres et ses aides.

Un chariot, sur lequel était allumé un brasier, venait ensuite.

Il contenait les instruments de supplice.

À gauche, un prêtre, le Christ en main, qui allait de l'un à l'autre des condamnés, leur présentant à baiser l'image du Rédempteur, leur rappelant ses souffrances et les encourageant par sa parole.

Un second détachement de soldats fermait la marche, suivi du Haut Bailli du Condroz et du sire d'Omalius, le greffier de la Cour Souveraine.

Le cortège marchait lentement, au milieu d'une double haie formée par la populace.

Il se rendait à Anthisnes, aux « Arbres de Saint-Antoine », dans le bois de Tolumont.

Arrivés sur le pont d'Avroy, le chef des soldats qui commandait l'escorte donna l'ordre d'arrêter.

Le bourreau activa son brasier, y plaça des tenailles en fer, attendit, impassible, qu'elles fussent chauffées à blanc. Puis, se dirigeant vers Marie-Jeanne, lui déchira les vêtements au bras droit et au bras gauche, lui tenailla les chairs, qui se crispèrent avec un bruit sinistre.

Des cris aigus de douleur troublèrent le silence de la foule.

Une odeur et une fumée nauséabonde remplirent l'atmosphère, pendant qu'un long frémissement parcourait les spectateurs.

Le bourreau revint à son brasier, y replaça les tenailles et attendit.

Cinq minutes se passèrent, et Marie Tombeur fut martyrisée à son tour.

La foule devait être satisfaite : on offrait, exhibition curieuse et rare, quatre victimes, dont deux femmes, à ses yeux avides ; on les lui offrait en plein jour, en plein soleil ! Elle pouvait se repaître des péripéties d'un drame horrible, rien ne lui échappait. Les condamnés passaient sous son regard, à portée de ses mains pour ainsi dire.

Ajoutez à cela qu'une des deux femmes était jeune encore, et d'une beauté

remarquable.

Le cortège continua sa marche ; il traversa différents villages, et vers deux heures arriva à Hody, aux confins de la seigneurie d'Anthisnes.

Le baron de Wal était venu à sa rencontre, accompagné de quelques puissants seigneurs des environs.

En sa qualité de Haut Voué, il portait la verge rouge, emblème de la justice et du pouvoir.

Les membres de la Cour échevinale, au grand complet, s'étaient joints à lui.

La nuit était venue, lorsqu'on arriva devant la maison seigneuriale.

Les condamnés furent déliés et conduits en lieu sûr, gardés par les soldats et les sergents de la Communauté.

L'œuvre de la justice ne pouvait s'accomplir à la nuit tombante. Il fallait la remettre au lendemain et laisser encore à ceux qui devaient mourir, les angoisses cruelles de plusieurs longues heures d'insomnie et d'agitation.

Les exécutions capitales, telle était la règle, se faisaient avec autant d'appareil et de publicité qu'au moyen âge, afin, disait le texte de la loi de cette époque « que la punition des criminels serve de consolation aux bons et de terreur aux méchants ».

Le lendemain, à dix heures du matin, une foule nombreuse s'étalait devant la demeure du seigneur d'Anthisnes. Depuis le lever du soleil, elle attendait. Elle s'était amassée, épaisse et compacte, le long du « Tige du Voué », jusqu'aux « Arbres de Saint-Antoine », lieu du supplice où étaient dressées en permanence les fourches patibulaires, à quelques centaines de pas de la ferme de Tolumont.

À onze heures, le cortège se forma comme la veille, précédé cette fois du seigneur de Wal, porteur toujours de la verge rouge, de son fils aîné, le baron de Wal de Tavier, de l'abbé de Saint-Laurent et du sire de Charneux, seigneur d'Ouhar.

Les condamnés furent liés et garrottés sur des chars, entourés par les prêtres, le bourreau et ses aides.

Ils s'étaient confessés pendant la nuit, et avaient reçu l'Eucharistie le matin.

La compagnie du Ban d'Ouffet avait été convoquée, ainsi que celle des fusiliers d'Anthisnes, dont Godefroid Hanskenne avait été le commandant.

Les membres de cette compagnie, en souvenir de la mort de leur regretté chef, portaient au bras un crêpe noir.

Les cloches du village, celles de l'abbaye de Saint-Laurent et de Vien, sonnaient à toute volée.

L'appareil funèbre suivit, à pas comptés, le « Tige du Voué », et gravit lentement la pente qui conduit aux « Steppennes ».

On était arrivé près de ces immenses tilleuls que nous avons dépeints au commencement de notre récit.

Quatre personnes, pleines de vie encore, allaient périr, en expiation de leur crime.

Leur mort devait être lente, leur agonie devait servir d'exemple.

Le bourreau s'empara de nouveau de ses pincettes ardentes et tenailla d'abord Marie-Jeanne, puis Marie Tombeur, toutes deux à l'épaule droite et à l'épaule gauche.

Les hurlements de douleur qui s'échappèrent de la poitrine des condamnées, prouvaient que la vie ne les avait pas encore abandonnées.

Elles furent descendues des chariots qui les avaient amenées.

Les bourreaux et leurs aides les prirent dans leurs bras et montèrent sur les échelles appliquées contre les fourches patibulaires.

Marie-Jeanne se débattait en vociférant, accusant sa mère d'être la cause de sa mort.

Le prêtre s'approcha d'elle, arrêta les blasphèmes dans sa gorge, en plaçant sur ses lèvres l'image du Christ et la suppliant de demander pardon de son crime à Dieu et aux hommes.

— À boire ! s'écriait-elle, à boire, je meurs !

Pendant, cette scène, à laquelle assistaient, garrottés et à genoux, Jean Pondut et Pierre Daine, plus morts que vifs, les maîtres des hautes œuvres avaient serré autour du cou des deux femmes le nœud fatal.

Les corps des suppliciées se balancèrent dans le vide, leurs yeux sortirent de leurs orbites, leurs langues tuméfiées dépassèrent la lèvre inférieure, leurs visages se congestionnèrent. Quelques contractions convulsives agitèrent leurs membres. Leurs têtes s'inclinèrent sur leurs poitrines, puis un balancement, qui s'éteignait graduellement, succéda.

Le tour de Jean Pondut et de Pierre Daine était arrivé.

Deux bourreaux, armés chacun d'une lourde massue en fer, leur brisèrent les jambes et les cuisses, et les exposèrent sur la roue. Ils attendirent pendant une heure ; puis, s'étant assurés que la vie avait complètement quitté les condamnés, ils exposèrent Marie-Jeanne et sa mère également chacune sur une roue, à côté de Jean Pondut et de Pierre Daine.

La sentence portant que la mort des coupables devait servir à l'exemple d'autres, « leurs corps », privés de sépulture, allaient devenir la pâture des corbeaux.

La justice humaine était satisfaite !

La foule ne se dispersa que lentement.

## ÉPILOGUE

Trois mois après l'exécution des auteurs du crime de Tolumont, une scène émouvante se passait dans la ferme de Vien.

Un prêtre célébrait un mariage « in extremis » : c'était celui de Virginie Daine avec Pierre Ghérin.

Toute la jeunesse d'Anthisnes assistait à la cérémonie.

La mariée portait au doigt l'anneau de ses fiançailles.

Son teint était plus blanc que les fleurs qui ornaient son corsage.

Elle était couchée dans un large fauteuil ; une longue jupe, traînant à terre, cachait le bas de son corps.

Sa main amaigrie pressait celle de son fiancé, dont les sanglots déchiraient la poitrine.

Un sourire radieux illuminait le visage de Virginie.

Elle regardait, heureuse et fière, celui qu'elle idolâtrait.

On eût dit qu'une joie qui n'était déjà plus de ce monde, lui avait rendu sa beauté.

Elle répondit d'une voix assurée aux questions que lui adressait le prêtre ; puis sa tête se renversa sur l'épaule de son mari, qu'elle couvrit de baisers.

Les assistants, vivement émus, se retirèrent en silence, laissant M<sup>me</sup> Pierre Ghérin avec son époux.

Le soir, un glas funèbre leur apporta la nouvelle de la mort de Virginie.

La pauvre martyre avait quitté la terre, après avoir goûté à peine une heure de félicité dans la vie.

Gustave BELTJENS, magistrat.

Comblain-la-Tour, octobre 1877.

*(Texte extrait du journal « L'Illustration Européenne » par M. Gustave BELTJENS, conseiller à la Cour d'appel de Liège, comportant 20 chapitres publiés en 18 épisodes (du 2 février au 13 juin 1878). – Le livre intitulé « Le crime de Tolumont », par Jean Du Belt (pseudonyme de Gustave Beltjens), est paru chez Vaillant-Carmanne en 1878, 220 pp., 125 exemplaires.)*

## Table des matières

01. Anthisnes . . . . .	05
02. La fermière de Tolumont . . . . .	06
03. Le fermier de Tolumont . . . . .	10
04. La ferme de Tolumont . . . . .	16
05. Le départ . . . . .	21
06. Le démon tentateur . . . . .	25
07. La lettre . . . . .	31
08. Le cabaret de la Laie en Fureur . . . . .	34
09. La rencontre . . . . .	38
10. Le rendez-vous . . . . .	43
11. Le crime . . . . .	45
12. L'instruction « au flagrant » . . . . .	50
13. La procédure par voie ouverte . . . . .	55
14. L'examen amiable . . . . .	57
15. La torture . . . . .	61
16. Babet-la-Bribeuse . . . . .	68
17. Les résultats de la torture . . . . .	71
18. La condamnation . . . . .	73
19. Le dernier supplice . . . . .	76
20. Épilogue . . . . .	80

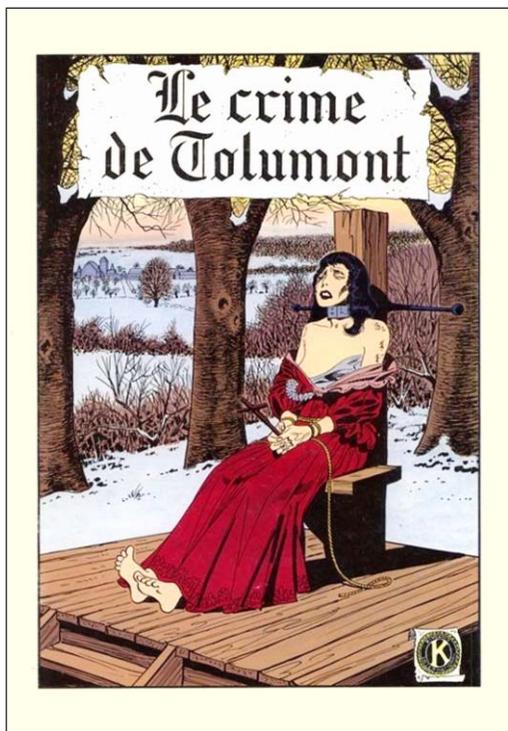


La ferme de Tolumont  
vers 1950  
(photos extraites du livre  
intitulé  
« Anthisnes,  
Notices historiques »  
par Joseph MALCORPS  
et Victor HELLA, vers 1950.





La ferme de Tolumont à présent (site Cirkwi.com).



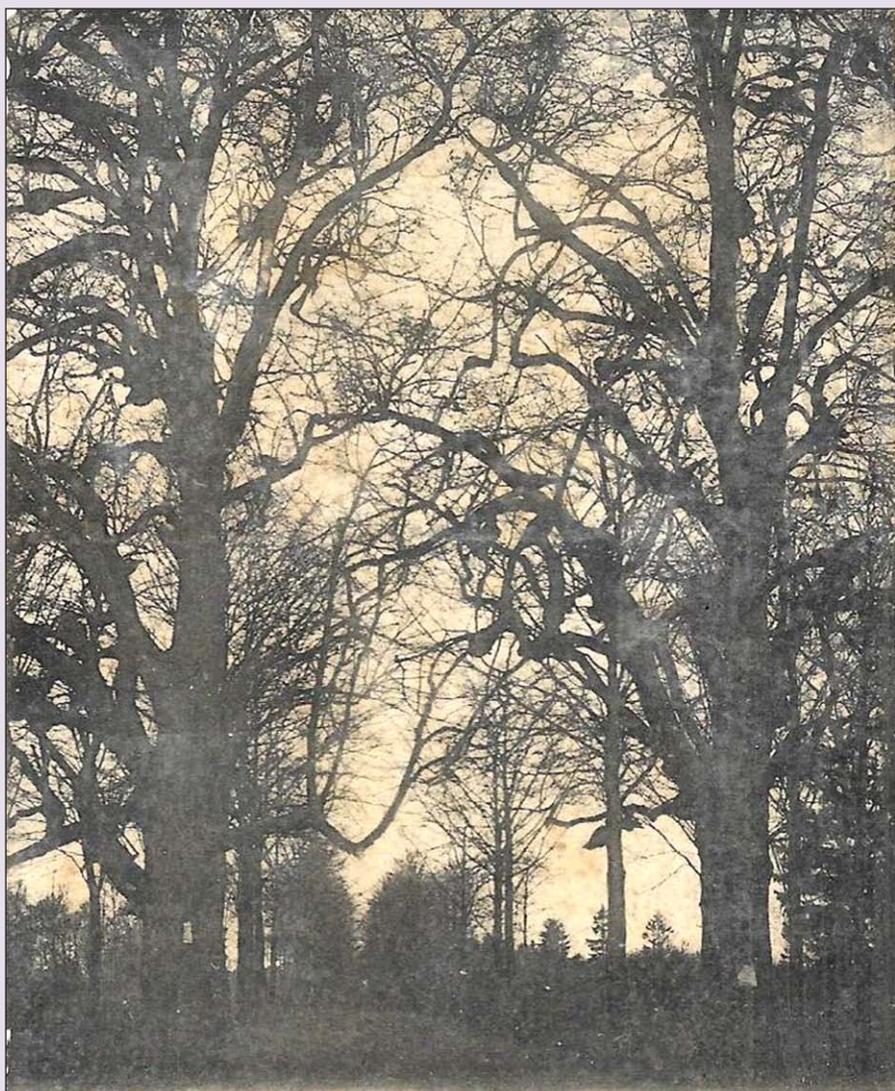
Album BD « Le crime de Tolumont »

Dessins : Arthur PIROTON (1931-1996).

Scénario : Hervé HOURANT.

Paru à l'origine dans le journal « La Cité » en 1950.

Édité en 1985 en 300 exemplaires.



### **Anthisnes. — Les Tilleuls des Steppennes.**

C'est à l'ombre de ces arbres vénérables que se dressait le gibet de la Haute Cour de Justice d'Anthisnes. Dans les environs se remarquent quatre tumuli qui marqueraient l'emplacement de l'ancienne ville d'Antinaque, d'après la tradition. En 1810 des fouilles nocturnes pratiquées par des inconnus y amenèrent la découverte d'un coffre et d'un vase de terre contenant sans doute un trésor.

*E. Desaix, édit. Aynaille. — Reprod. interd.*